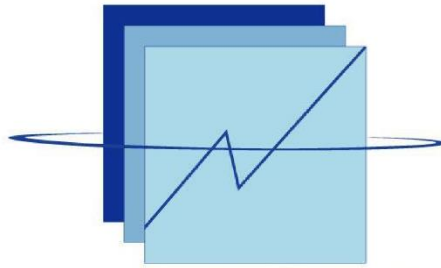


# SES

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE DAKAR

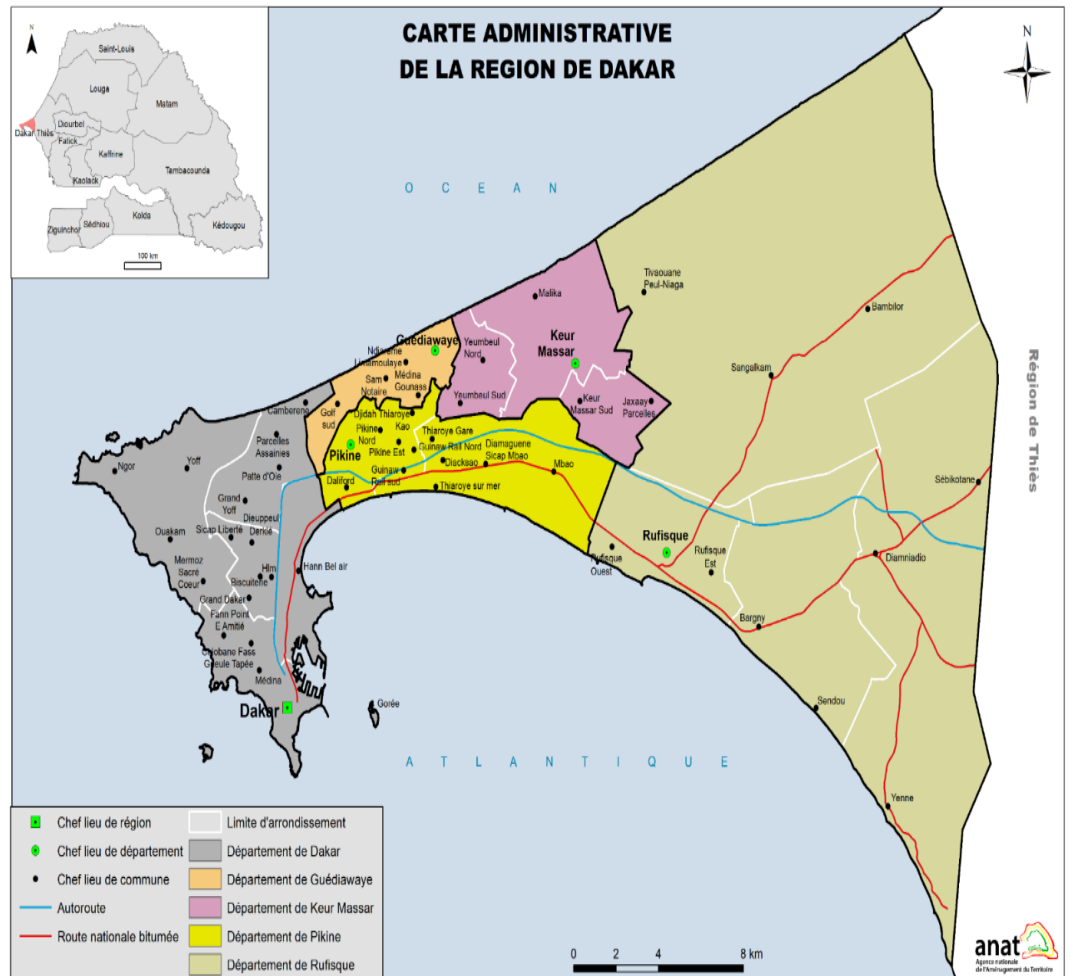
# 2024

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



## ANSD

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie



Décembre 2025

**COMITE DE DIRECTION**

Directeur général	Dr Abdou DIOUF
Directeur général adjoint	Dr Momath CISSE
Directeur à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Président du comité de lecture et de validation	Elhadji Omar SENHOR

**COMITE DE REDACTION**

Cheffe du service régional	Khoudia WADE
Adjointe	Arame LAYE NGOM
	Coumba SAMB
	Papa Malick NDOUR
Agent d'appui	Ndèye Awa MARONE

**COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION**

Direction générale	Elhadji Omar SENHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr. Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maquette SARR
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Ousmane DIOUF
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO
	Oumy DIOP

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal  
 Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15  
 Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email : [statseneqal@ansd.sn](mailto:statseneqal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**Service régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar**

Zone A 2 voies Massalik, Immeuble Alioune Badara THIOUNE  
 Téléphone (221) 33 820 51 23  
 BP : 116

**SSN 0850-149**

## *Table des matières*

<b><u>SECTION A.</u></b>	<b><u>TERRITOIRE - POPULATION</u></b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE I : TERRITOIRE</b>		<b>7</b>
I.1	LA REGION DE DAKAR DANS LE SENEGAL	8
I.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	10
<b>CHAPITRE II : POPULATION</b>		<b>12</b>
II.1	STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	13
II.2	REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT	15
II.3	DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	17
<b>CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>19</b>
III.1	OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	20
III.2	OCCUPATION DU SOL	22
III.3	RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	24
III.4	CONDITIONS CLIMATIQUES	26
<b><u>SECTION B.</u></b>	<b><u>EMPLOI – TRAVAIL</u></b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE IV :</b>	<b>EMPLOI</b>	<b>29</b>
IV.1	POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	30
IV.2	POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	32
IV.3	ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	34
<b>CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE</b>		<b>36</b>
V.1	TRAVAIL FAMILIAL	37
V.2	CHOMAGE	39
<b><u>SECTION C.</u></b>	<b><u>CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITES</u></b>	<b>41</b>
<b>CHAPITRE VI :</b>	<b>LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES</b>	<b>42</b>
VI.1	LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	43
VI.2	STATUT D’OCCUPATION DU LOGEMENT DES MENAGES	45
VI.3	REPARTITION SPATIALE DES LOCATAIRES	47
VI.4	ACCES A INTERNET	49
<b>CHAPITRE VII :</b>	<b>EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE</b>	<b>51</b>
VII.1	EAU	52
VII.2	ASSAINISSEMENT	54
VII.3	SOURCES D’ENERGIE DES MENAGES	56
<b>CHAPITRE VIII :</b>	<b>POPULATION VULNERABLE</b>	<b>58</b>
VIII.1	SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS)	59
VIII.2	SITUATION DES FEMMES	61
VIII.3	SECURITE ALIMENTAIRE	63
<b><u>SECTION D.</u></b>	<b><u>SERVICES SOCIAUX</u></b>	<b>65</b>
<b>CHAPITRE IX :</b>	<b>PROTECTION SOCIALE</b>	<b>66</b>
IX.1	ASSISTANCE ET SECOURS AUX VICTIMES	67
IX.2	PROGRAMMES D’ASSISTANCE SOCIALE	69
<b>CHAPITRE X : JUSTICE</b>		<b>71</b>
X.1	ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE	72
X.2	POPULATION PENALE	74

<b>CHAPITRE XI :</b>	<b>SANTE</b>	<b>76</b>
XI.1	PERSONNEL ET EQUIPEMENTS DE SANTE	77
XI.2	RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE	79
<b>CHAPITRE XII :</b>	<b>EDUCATION</b>	<b>81</b>
XII.1	PRESCOLAIRE	82
XII.2	ELEMENTAIRE	84
XII.3	MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL	86
XII.4	FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	88
XII.5	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	90
<b>CHAPITRE XIII :</b>	<b>CULTURE, LOISIRS ET JEUNESSE</b>	<b>92</b>
XIII.1	CULTURE ET LOISIRS	93
XIII.2	JEUNESSE ET SPORT	95
<b>SECTION E.</b>	<b>ÉCONOMIE – FINANCES</b>	<b>97</b>
<b>CHAPITRE XIV :</b>	<b>SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION</b>	<b>98</b>
XIV.1	SITUATION DES MARCHES	99
XIV.2	PRIX A LA CONSOMMATION	101
<b>CHAPITRE XV :</b>	<b>POSTE ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES</b>	<b>103</b>
XV.1	ACTIVITES DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	104
XV.2	ACTIVITES POSTALES	106
<b>CHAPITRE XVI :</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES LOCALES</b>	<b>108</b>
XVI.1	RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	109
XVI.2	DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	111
<b>SECTION F.</b>	<b>SYSTEME PRODUCTIF</b>	<b>113</b>
<b>CHAPITRE XVII :</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>114</b>
XVII.1	FORMALISATION DES ENTREPRISES	115
XVII.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	117
<b>CHAPITRE XVIII :</b>	<b>AGRICULTURE</b>	<b>119</b>
XVIII.1	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	120
XVIII.2	PRODUCTION	122
<b>CHAPITRE XIX :</b>	<b>ELEVAGE ET PECHE</b>	<b>124</b>
XIX.1	ELEVAGE	125
XIX.2	PECHE – AQUACULTURE	127
<b>CHAPITRE XX :</b>	<b>ENERGIE - MINES - CARRIERES</b>	<b>129</b>
XX.1	ENERGIE	130
XX.2	MINES ET CARRIERES	132
<b>CHAPITRE XXI :</b>	<b>SERVICES</b>	<b>134</b>
XXI.1	TOURISME	135
<b>SECTION G.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>137</b>
<b>CHAPITRE XXII :</b>	<b>GLOSSAIRES</b>	<b>138</b>
<b>CHAPITRE XXIII :</b>	<b>INDEX MOTS CLES</b>	<b>144</b>

## AVANT PROPOS

*La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions quotidiennes.*

*La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.*

*Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays. La présente édition traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.*

*La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.*

*Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.*

**Dr Abdou DIOUF**

**Directeur général de l'Agence nationale de  
la Statistique et de la Démographie**

# SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE  
ET ENVIRONNEMENT

## Chapitre I : TERRITOIRE

## I.1 La région de Dakar dans le Sénégal

La région de Dakar demeure la plus petite du pays en terme de superficie, avec 547 km<sup>2</sup> soit 0,28% de la superficie nationale. Toutefois, près du quart de la population du pays y réside (22%), soit une densité de peuplement de 7459,8 habitants/km<sup>2</sup>. En 2024, la population de la région de Dakar est estimée à 4 080 503 habitants.

En outre, Dakar est comprise entre la région de Thiès et l'océan Atlantique, soit 17°10' et 17°32' de longitude Ouest et 14°35' et 14°53' de latitude Nord. L'occupation du territoire remonte au Paléolithique, les zones occidentales ayant été habitées avant que l'ensemble de la région ne le soit au Néolithique. Les Lébous, considérés comme les populations autochtones, se seraient installés dans la presqu'île du Cap-Vert entre 1580 et 1617, en provenance du Tekrou (Nord-Est du fleuve Sénégal).

Par ailleurs, la région de Dakar a une position géographique très stratégique car se situant à l'extrême ouest de la presqu'île du Cap-Vert, tout au bord de l'océan atlantique. Ceci lui confère un climat clément. De même, son statut administratif, conjugué à la diversité de ses activités économiques, politiques et culturelles,

renforce son rôle central dans la dynamique nationale.

Toutefois, la région fait face à d'importantes mutations liées à son poids démographique, l'étranglement de son périmètre et son statut stratégique. La pression exercée sur les secteurs sociaux et les infrastructures urbaines (transport, assainissement, santé, éducation, hydraulique, gestion des déchets, etc.) limite la capacité de la région à fournir des services publics de qualité. Cette pression se manifeste notamment par la congestion routière, les difficultés d'accès à l'eau potable, la saturation des structures sanitaires et scolaires ou encore les tensions liées à la gestion des espaces urbains.

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est. Il s'agit de l'extrémité occidentale (avec des altitudes allant de moins de 10 m à plus de 60 m), de la zone des « Niayes » (bas-fonds très fertiles au maraichage et à la floriculture) et la partie orientale de la région (comprenant un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m).

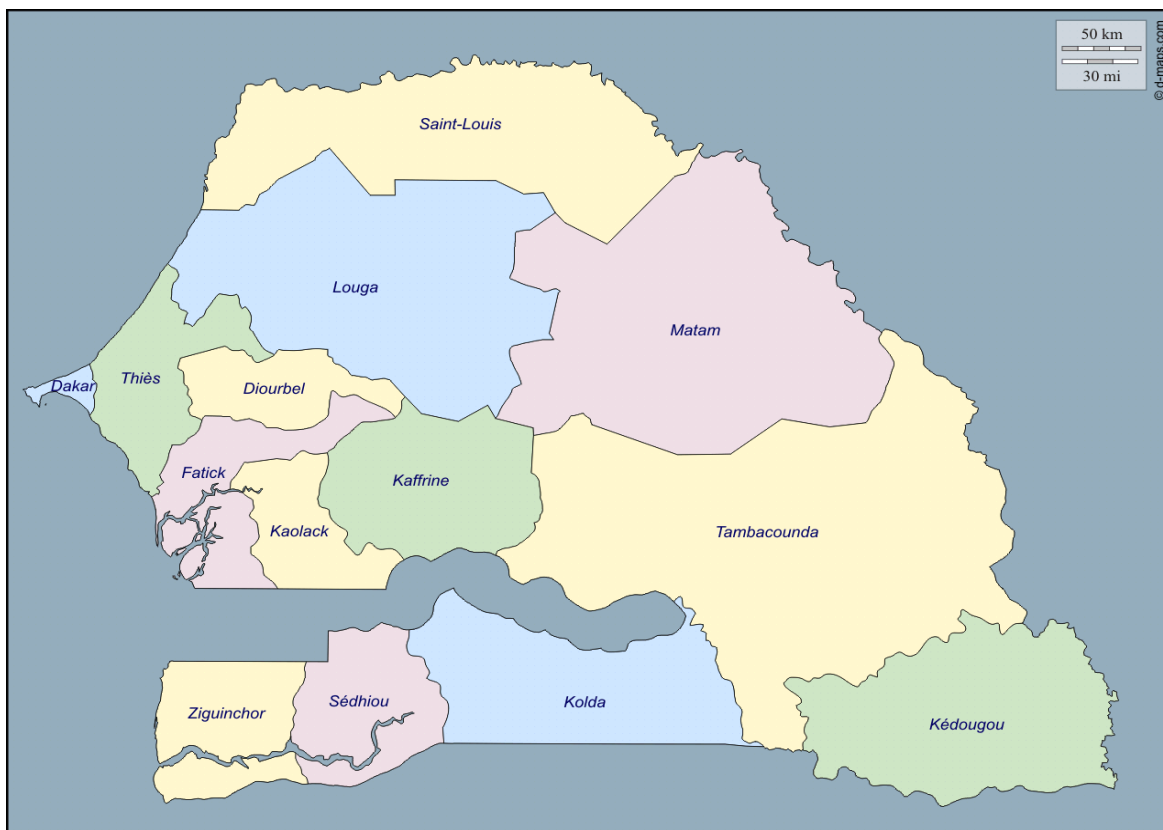
### Définitions :

- **presqu'île du Cap-Vert**: elle abrite la région de Dakar et constitue le point le plus à l'ouest du continent africain. Elle marque la frontière entre les grandes plages du Nord (la Grande-Côte) où la mer est souvent déchainée, et la Petite-Côte qui s'étend sur près de 70 km au Sud-Est de Dakar.
- **Lébou** : communauté au Sénégal, traditionnellement pêcheurs mais aussi agriculteurs. Ils sont concentrés dans la presqu'île du Cap-Vert (Dakar) qu'ils occupent déjà à l'arrivée des premiers colons dans la région.
- **COVID-19** : maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2.

### En savoir plus :

- <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000122604>
- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>
- La dimension locale de la dialectique Migration et développement LE CAS FRANCE - SENEGAL MONOGRAPHIE DE DAKAR – VERSION FINAL, Octobre 2014
- (en) Berg, Elizabeth L; Wan, Ruth. *Sénégal*. Marshall Cavendish, 2009. (ISBN 0-7614-4481-5). p. 66
- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/rapport\\_national/Rapport-def-RGPH-5.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/rapport_national/Rapport-def-RGPH-5.pdf)

Graphique I-1 : carte des régions du Sénégal



Source : ANSD, 2022

Tableau I-1 : population et densité des régions du Sénégal en 2024

Régions	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population en 2024	Densité en 2024 (hbts/km <sup>2</sup> )
Dakar	547	4 080 503	7459,8
Diourbel	4 824	2 143 275	444,3
Fatick	6 849	932 651	136,2
Kaffrine	11 262	848 581	75,3
Kaolack	5 357	1 375 350	256,7
Kédougou	16 800	252 080	15,0
Kolda	13 771	941 511	68,4
Louga	24 889	1 155 703	46,4
Matam	29 445	855 290	29,0
Saint-Louis	19 241	1 230 598	64,0
Sédhiou	7 341	606 772	82,7
Tambacounda	42 364	1 017 563	24,0
Thiès	6 670	2 524 516	378,5
Ziguinchor	7 352	628 865	85,5
<b>Total</b>	<b>196 712</b>	<b>18 593 258</b>	<b>94,5</b>

Source : ANSD, projections 2024 RGPH-5

## I.2 Organisation administrative et territoriale

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu plusieurs réformes successives. Elle a notamment été marquée par le décret n° 2002-166 du 21 février 2002, fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et des départements, puis par le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, abrogé et remplacé par le décret n° 2011-706, qui a procédé à la création et à la réorganisation de nouvelles communes et communautés rurales dans le département de Rufisque.

Aujourd'hui, l'organisation territoriale de la région est l'aboutissement d'un long processus de décentralisation amorcé en 1972, qui a connu une étape décisive avec l'entrée en vigueur de l'Acte III de la décentralisation, le 28 décembre 2013. Cette réforme a consacré la communalisation intégrale du territoire national et l'érection des départements en collectivités locales.

En 2021, une reconfiguration administrative a été opérée avec la réorganisation des départements de Guédiawaye, de Pikine et de Rufisque. Il s'agit notamment de la création du département de Keur Massar à travers le décret n°2021-687 du 28 mai 2021, la scission de l'arrondissement de Guédiawaye en deux arrondissements à savoir Sam Notaire et Wakhinane Nimzatt, le transfert de l'arrondissement de Bambilor à Sangalkam et le rattachement de nouvelles localités à Tivaouane Peulh.

Ainsi, la région de Dakar compte cinq départements (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Keur Massar) et quatorze

arrondissements (Almadies, Dakar-Plateau, Grand Dakar, Parcelles-Assainies, Sam Notaire, Wakhinane, Dagoudane, Thiaroye, Malika, Yeumbeul, Jaxay, Rufisque-Est, Sangalkam, Diamniadio). Elle compte 59 collectivités territoriales à savoir : deux (02) conseils départementaux (département Rufisque et Keur Massar) ; quatre (04) villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque) et Cinquante-trois (53) communes réparties comme suit :

- ❖ Dix neuf (19) communes dans le département de Dakar (Mermoz / Sacré Cœur, Ngor, Ouakam, Yoff, Biscuiterie, Dieuppeul / Derklé, Grand-Dakar, Hann Bel air, HLM, Sicap Liberté, Cambérène, Grand-Yoff, Parcelles-Assainies, Patte d'Oie, Fann / Point E / Amitié, Gueule Tapée / Fass / Colobane, Médina, Dakar-Plateau, Gorée.) ;
- ❖ Douze (12) communes dans le département de Pikine (Dalifort, DjiddahThiaroye Kao, Guinaw-Rail-Nord, Guinaw-Rail-Sud, Pikine-Est, Pikine Nord, Pikine Ouest, Diamaguène / Sicap-Mbao, Mbao, Thiaroye Gare, Thiaroye sur Mer, Tivaouane / Diacksao) ;
- ❖ Cinq (5) communes dans le département de Guédiawaye (Golf Sud, Médina Gounass, Ndiarème / Limamoulaye, Sam Notaire, Wakhinane / Nimzatt) ;
- ❖ Douze (12) communes dans le département de Rufisque (Bargny, Diamniadio, Sébikotane, Sendou, Sangalkam, Rufisque-Est, Rufisque-Ouest, Rufisque Nord, Yenne, Bambilor, Tivaouane Peulh / Niagha).
- ❖ Six (06) communes dans le département de Keur Massar (Malika, Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Keur Massar Nord, Keur Massar Sud, Jaxaay-Parcelles).

### Définitions :

- **Décret** : Acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République, par le Premier ministre, ou conjointement par ces deux autorités, en vertu de leur pouvoir réglementaire.
- **Décentralisation** : C'est le processus par lequel les activités d'une organisation, en particulier celles concernant la planification et la prise de décision, sont distribuées ou déléguées à partir d'un emplacement ou d'un groupe central faisant autorité.
- **Acte III** : Nouvelle réforme de la décentralisation, encadré par le code général des collectivités territoriales à travers la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 visant à corriger les insuffisances ou les déséquilibres liés à l'aménagement et à la planification territoriale.

### En savoir plus :

- Code général des collectivités territoriales du Sénégal (<https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen201100.pdf>)



## Chapitre II : POPULATION

## II.1 Structure globale de la Population

En 2024, la région de Dakar compte 4 080 503 habitants, enregistrant une progression de 1,9 % par rapport à 2023. Elle concentre ainsi près du quart de la population nationale (22 %), confirmant le statut de la région de Dakar comme centre économique, social et administratif du pays.

La démographie de la région est marquée par une jeunesse de la population avec 29,7% âgés de moins de 15 ans. La population âgée de 15 à 64 ans représentent 66,0 % et les personnes âgées de 65 ans et plus constituent 4,3% de la population de la région. En outre, le ratio de dépendance est estimé à 51,3% indiquant qu'il y a environ 51 personnes dépendantes pour 100 individus en âge de travailler.

En sus, dans la région, les hommes (2 058 158) sont légèrement plus nombreux que les femmes (2 022 345) en 2024. Néanmoins, cette supériorité numérique varie en fonction de l'âge. Ainsi, dans les tranches d'âges de 15 à 29 ans et de 55 ans et plus, l'effectif des femmes est plus important tandis que les hommes prédominent chez les moins de 15 ans et les adultes âgés de 30 à 54 ans.

Par ailleurs, le rapport de masculinité est de 101,8% dans la région de Dakar en 2024.

Toutefois, les femmes sont plus nombreuses entre 15 et 29 ans où le rapport de masculinité est de 96 hommes pour 100 femmes ainsi que parmi les 55 ans et plus, avec 98 hommes pour 100 femmes.

L'examen de la pyramide des âges met en évidence une base large et un sommet étroit, caractéristique d'une population jeune. Cette structure traduit une natalité élevée et une mortalité encore notable chez les personnes âgées. La forte représentation des 0-14 ans dans la population confirme le dynamisme de la fécondité et le renouvellement soutenu de la population. À l'inverse, la faible proportion des 65 ans et plus indique une espérance de vie relativement limitée et une transition démographique encore en cours.

La population en âge de travailler (15–64 ans) constitue la majorité des habitants de la région, révélant un important potentiel de main-d'œuvre. Le rapport de dépendance, estimé à 51,3 %, signifie que chaque actif de la région prend en charge, en moyenne, un peu plus d'une demi-personne dépendante. Cette configuration démographique souligne à la fois la vitalité du marché du travail et la pression exercée sur les ménages et les services sociaux.

### Définitions :

- **Projections démographiques** : elles consistent en une estimation d'une population future. Contrairement aux estimations intercensitaires (enquêtes ?) et aux recensements qui impliquent une collecte de données sur le terrain, les projections sont faites à partir de modèles mathématiques basés uniquement sur des données préexistantes.
- **population en âge de travailler** : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définie par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), elle désigne la population âgée entre 15 et 64 ans.
- **rapport de masculinité ou sex-ratio** : il permet d'évaluer le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication sur le nombre d'hommes pour 100 femmes.
- **Pyramide des âges** : la pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite).
- **Ratio de dépendance** : mesure le poids des populations jeunes et âgées par rapport à la population en âge de travailler.

### En savoir plus :

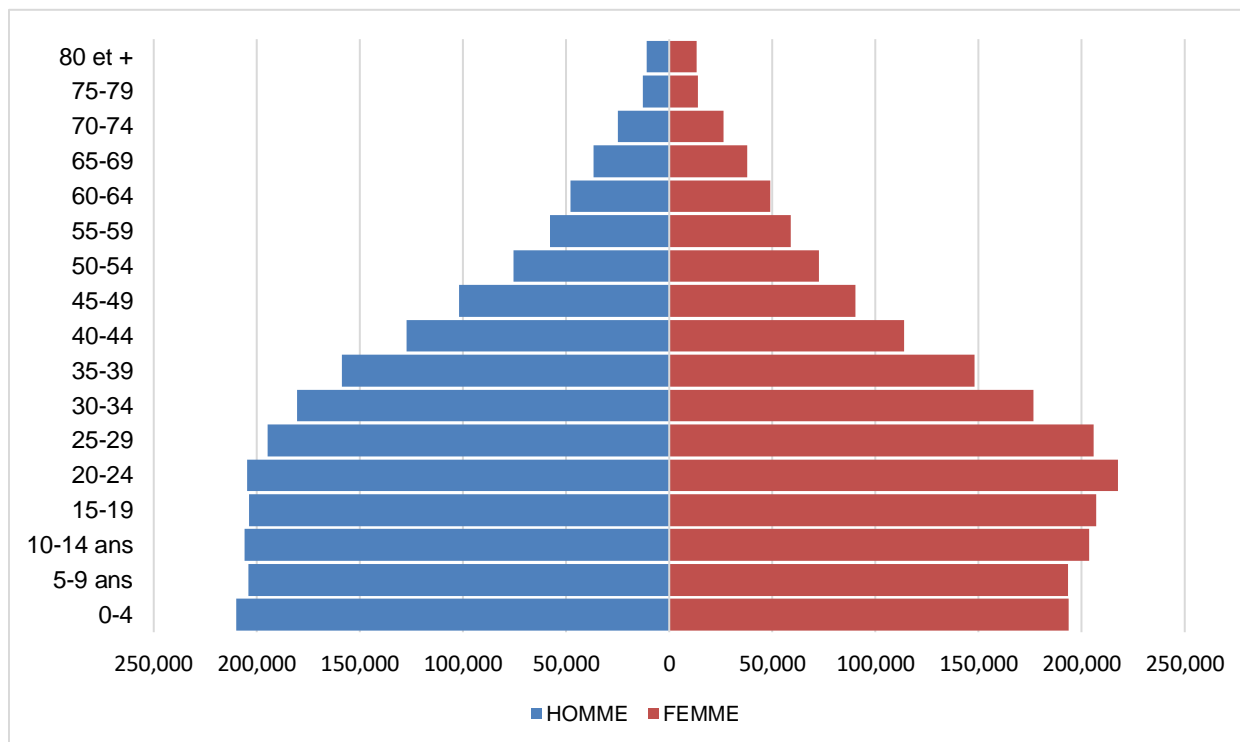
- Nations Unies, *World Population Prospects* : <https://population.un.org/wpp/>
- Organisation internationale du Travail (OIT), *Labour Statistics* : <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang-en/index.htm>
- INED, *Lexique démographique* : <https://www.ined.fr/fr/lexique/pyramide-des-ages/>
- Banque mondiale, *World Development Indicators* : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>

Tableau II-1: Répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux et grands groupes d'âge, selon sexe et rapport de masculinité en 2024

Age	Dakar - 2024			
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	Rapport de masculinité (%)
0-4	209 893	193 699	403 592	108,4
5-9 ans	204 234	193 400	397 634	105,6
10-14 ans	205 877	203 686	409 563	101,1
15-19	203 749	207 095	410 844	98,4
20-24	204 643	217 539	422 182	94,1
25-29	194 712	205 764	400 476	94,6
30-34	180 615	176 676	357 291	102,2
35-39	158 608	148 207	306 815	107,0
40-44	127 501	114 007	241 508	111,8
45-49	101 839	90 298	192 137	112,8
50-54	75 372	72 614	147 986	103,8
55-59	57 793	58 799	116 592	98,3
60-64	47 905	49 103	97 008	97,6
65-69	36 655	37 953	74 608	96,6
70-74	24 917	26 222	51 139	95,0
75-79	12 941	13 866	26 807	93,3
80 et +	10 904	13 417	24 321	81,3
<b>Total</b>	<b>2 058 158</b>	<b>2 022 345</b>	<b>4 080 503</b>	<b>101,8</b>

Source : ANSD, projections démographiques 2024 et données RGPH-5

Graphique II-1: Pyramide des âges de la population dakaroise en 2024



Source : ANSD, projections démographiques 2024 et données RGPH-5

## II.2 Répartition de la population par département

En 2024, le département de Dakar constitue le deuxième département le plus peuplé du Sénégal, après celui de Mbacké (région de Diourbel). Sa population est estimée à 1 302 758 habitants, représentant 31,9 % de l'ensemble de la population régionale. Il est suivi par les départements de Rufisque (833 884 habitants), Keur Massar (784 949 habitants), Pikine (779 123 habitants) et Guédiawaye (379 789 habitants).

Selon le sexe, les hommes sont majoritaires dans l'ensemble des départements de la région, à l'exception de Guédiawaye où l'effectif des femmes dépasse celui des hommes de 1363 individus, soit un rapport de masculinité de 99,3%. Dans le département de Dakar, le rapport de masculinité reflète presque une quasi-parité (100,1%). Par contre, le département de Pikine présente un excédent d'hommes plus marqué, soit un rapport de masculinité de 104,4 %. De même, Rufisque et Keur Massar enregistrent respectivement des rapports de masculinité de 102,4 % et 102,6 %.

Concernant la répartition de la population selon le milieu de résidence, l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation depuis 2014 a entraîné une communalisation intégrale ; à cet effet, la totalité des circonscriptions administratives de la région est urbaine.

Pour la densité de la population, elle augmente au fil des années dans toutes les circonscriptions de la région. Et, le département de Guédiawaye, ayant la plus petite superficie de la région (14,1

km<sup>2</sup>), présente la plus forte densité avec 26 931 hbts/km<sup>2</sup> en 2024. Les autres départements affichent également des densités élevées :

- Dakar : 16 575 hbts/km<sup>2</sup> ;
- Pikine : 17 049 hbts/km<sup>2</sup> ;
- Keur Massar : 17 139 hbts/km<sup>2</sup> ;
- Rufisque : 2 330 hbts/km<sup>2</sup>.

Le département de Rufisque, qui couvre 68 % de la superficie de la région de Dakar, est le plus étendu et reste l'un des rares départements disposant encore d'une assiette foncière disponible.

À l'échelle des arrondissements, les tendances observées au niveau départemental se confirment, même si quelques particularités locales apparaissent. À Dakar, la répartition entre hommes et femmes est globalement équilibrée, mais Dakar-Plateau et Grand-Dakar affichent un léger excédent hommes, tandis que les arrondissements des Almadies et des Parcelles Assainies présentent une proportion légèrement plus élevée de femmes.

À Pikine, la population masculine domine dans l'ensemble des arrondissements.

À Guédiawaye, les femmes ne sont majoritaires qu'à Sam Notaire, alors que les hommes prédominent notamment à Wakhinane Nimzatt.

Enfin, dans les départements de Rufisque et de Keur Massar, les hommes restent majoritaires dans tous les arrondissements, à l'exception de Jaxaay, où l'on observe une légère supériorité numérique des femmes.

### Définitions :

- **Densité** : rapport du nombre d'habitant à une superficie déterminée
- **Acte III de la décentralisation** : cf. page 11

### En savoir plus :

- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres\\_produits/Projections-demographiques\\_2023-2073-.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres_produits/Projections-demographiques_2023-2073-.pdf)

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Dakar par département en 2024

	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)
Dakar	651 588	651 170	1 302 758	100,1
Pikine	397 949	381 174	779 123	104,4
Guédiawaye	189 213	190 576	379 789	99,3
Rufisque	421 841	412 043	833 884	102,4
Keur Massar	397 567	387 382	784 949	102,6
<b>Région de Dakar</b>	<b>2 058 158</b>	<b>2 022 345</b>	<b>4 080 503</b>	<b>101,8</b>

Source : ANSD, projections démographiques 2024 et données RGPH-5

Tableau II-3 : Densité de la population de la région de Dakar par département en 2024

Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population 2024	Densité 2024 (hbts/km <sup>2</sup> )
Dakar	78,6	1 302 758	16574,5
Pikine	45,7	779 123	17048,6
Guédiawaye	14,1	379 789	26935,4
Rufisque	357,9	833 884	2329,9
Keur Massar	45,8	784 949	17138,6
<b>Région de Dakar</b>	<b>542,0</b>	<b>4 080 503</b>	<b>7528,6</b>

Source : ANSD, projections démographiques 2024 et données RGPH-5

Tableau II-4 : Répartition de la population de la région de Dakar par arrondissements et département selon le sexe en 2024

Départements/Arrondissements	hommes	femmes	Population total en 2024
<b>Dakar</b>	<b>651 588</b>	<b>651 170</b>	<b>1 302 758</b>
Dakar Plateau	107 621	94 679	202 300
Grand-Dakar	169 562	167 773	337 335
Almadies	136 036	145 407	281 443
Parcelles assainies	238 369	243 311	481 680
<b>Pikine</b>	<b>397 949</b>	<b>381 174</b>	<b>779 123</b>
Pikine Dagoudane	183 065	172 318	355 383
Thiaroye	214 883	208 857	423 740
<b>Guédiawaye</b>	<b>189 213</b>	<b>190 576</b>	<b>379 789</b>
Sam Notaire	97 600	100 733	198 333
Wakhinane Nimzat	91 613	89 843	181 456
<b>Rufisque</b>	<b>421 841</b>	<b>412 043</b>	<b>833 884</b>
Rufisque-Est	186 429	185 200	371 629
Sangalkam	166 690	163 568	330 258
Diamniadio	68 722	63 274	131 996
<b>Keur Massar</b>	<b>397 567</b>	<b>387 382</b>	<b>784 949</b>
Yeumbeul Nord	162 970	155 410	318 380
Malika	145 019	141 801	286 820
Jaxaay	89 578	90 171	179 749
<b>REGION</b>	<b>2 058 158</b>	<b>2 022 345</b>	<b>4 080 503</b>

Source : ANSD, projections démographiques 2024 et données RGPH-5

## II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

La dynamique de la population est appréhendée à travers des indicateurs mesurant les phénomènes qui influencent l'évolution du croît démographique tels que la fécondité, la natalité, la mortalité et la migration.

En 2024, la fécondité, mesurée ici par l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 2,79 enfants par femme dans la région de Dakar. Cette valeur représente le nombre d'enfants qu'aurait une dakaroise au cours de sa vie génésique si elle connaissait les taux de fécondité par âge estimés en 2023. Elle est en deça de la moyenne nationale évaluée à 4,19 enfants par femme en 2024. Le niveau de fécondité a un peu diminué par rapport à l'année 2023 où il était de 2,8 enfants par femme dans la région et 4,2 enfants au niveau national.

Par ailleurs, il faut noter que Dakar est la région qui présente le plus faible niveau de fécondité comparativement aux autres régions du Sénégal qui ont présenté toutes un ISF supérieur ou égal à 4 en 2023.

A propos du taux brut de Mortalité (TBM), en 2024, il s'élève à 4,7‰ indiquant environ 5 décès pour 1 000 habitants au cours de l'année. Ce chiffre qui s'établissait à 4,6‰ en 2023, traduit une très légère hausse de la mortalité dans la région de Dakar. Néanmoins, ce taux demeure inférieur à celui du niveau national. Ceci se

traduit, probablement, par la position avantageuse de la région en matière d'offre de services de santé publique et de survie de la population. En outre, une évolution similaire est observée au niveau national, où le TBM est passé de 5,6‰ en 2023 à 5,8‰ en 2024 soit une très légère hausse.

A propos de l'espérance de vie à la naissance, en 2024, elle est évaluée à 72,0 ans pour la population de la région de Dakar, avec une différence notable selon le sexe : 70,9 ans pour les hommes contre 73,0 ans pour les femmes. Parallèlement, à l'échelle nationale, l'espérance de vie est estimée globalement à 69,2 ans en 2024, soit 68,1 ans chez les hommes et 70,4 ans chez les femmes. Cet écart, en faveur des femmes, s'explique par une mortalité masculine plus élevée, notamment aux âges actifs, en raison des facteurs socio-économiques et comportementaux.

### Définitions :

- **Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** : Il représente le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.
- **Espérance de vie à la naissance** : correspond au nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/rapports/rqph-5-2023>
- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres\\_produits/Projections-demographiques\\_2023-2073-.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/autres_produits/Projections-demographiques_2023-2073-.pdf)

Tableau II-5 : Quelques indicateurs sur la natalité et la mortalité de la région de Dakar en 2023 et 2024

Indicateurs	Masculin	Féminin	Ensemble
ISF Dakar			2,79
ISF Sénégal			4,19
TBN (‰)			22,8
TBM Dakar (‰)			4,7
TBM Sénégal (‰)			5,8
Espérance de vie à la naissance (année)	70,9	73,0	72,0
Espérance de vie à partir de 5 ans en 2023	72,3	74,9	73,6
Mortalité infantile (‰) en 2023	32,7	37,6	35,1
Mortalité juvénile (‰) en 2023	8,3	13,4	10,8
Mortalité infanto-juvénile (‰) en 2023	40,8	50,5	45,5

Source : ANSD, projections démographiques 2024 et données RGPH-5

## Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

### III.1 Occupation physique du territoire

Dans le cadre de l'axe 3 de la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 consacré à l'aménagement durable, la maîtrise de l'occupation du territoire constitue un levier essentiel pour promouvoir une urbanisation mieux contrôlée et préserver les ressources naturelles. Cela nécessite une connaissance précise du territoire régional de Dakar, notamment de son relief, de ses sols, de son couvert végétal et de son réseau hydrographique, ainsi qu'une analyse de l'état des lotissements, des attributions de parcelles et des autorisations de construire.

Le territoire régional de Dakar présente un relief diversifié composé de trois ensembles : l'extrémité occidentale, la presqu'île du Cap-Vert et la zone orientale. Son système hydrographique comprend des marigots, des zones dépressionnaires sujettes aux inondations, ainsi que plusieurs lacs (Ourouway, Thiourour, Mbeubeuss et lac Rose). Par ailleurs, le couvert végétal est en dégradation continue sous l'effet de l'expansion urbaine et de la pression foncière.

Par rapport à l'occupation du sol, elle est marquée par une forte pression démographique et une urbanisation accélérée. Cette situation a accru les besoins en matière d'habitation. Au cours de ces dernières années, Rufisque et Dakar demeurent les départements où l'essentiel des parcelles loties ont été enregistrées.

En 2024, la région de Dakar a enregistré 5 838 parcelles loties, contre 3 672 en 2023, soit une progression significative de 59,0%. Cette hausse est principalement portée par le département de Rufisque, qui concentre à lui seul 5 360 parcelles loties dans quatre localités, tandis que le département de Pikine n'a enregistré que 478 parcelles en 2024 contre 602 en 2023 soit un recul de 20,6%. Les départements de Dakar, Guédiawaye et Keur Massar n'ont, en revanche, recensé aucun lotissement en 2024, traduisant un déplacement de la dynamique de nouvelles constructions vers le département de Rufisque.

S'agissant des demandes de permis de construire, la région a enregistré 3 872 dossiers en 2024, soit une légère diminution par rapport aux 3 964 dossiers déposés en 2023. Toutefois, le taux de délivrance des autorisations poursuit sa tendance baissière, passant de 52,8 % en 2023 à 43,5 % en 2024 au niveau régional. Cette baisse est particulièrement prononcée dans le département de Dakar, où le taux a chuté de 55,7 % à 39,5 %, ainsi qu'à Rufisque, où il demeure faible et stable à 36,2 %. Pikine connaît également un recul, de 65,1 % à 50,6 %, de même que Keur Massar, où le taux passe de 64,9 % à 56 %. À l'inverse, Guédiawaye se distingue par une progression significative, avec un taux de délivrance qui s'améliore, passant de 41,8 % en 2023 à 51 % en 2024.

#### Définitions :

- **Autorisation de construire** : c'est un acte administratif par lequel une autorité publique autorise un ou des projets de construction au regard des différents plans et règlement d'urbanisme auxquels ces constructions sont assujetties. Il est délivré sous réserve du droit des tiers et de l'Administration. Elle sera annulée si les travaux ne sont pas entamés dans un délai de deux années et doit être renouvelée si le certificat de conformité n'a pas été demandé dans un délai de trois ans.
- **Plan de lotissement** : c'est un plan indiquant le mode d'aménagement, d'équipement et de découpage parcellaire d'un terrain en vue de la vente ou de la location.

#### En savoir plus :

- S'adresser à la Division régionale de l'Urbanisme de Dakar

Tableau III-1 : Situation des lotissements de parcelles en 2023 et en 2024 par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nombre de localités concernées
Dép. de Dakar	2023	1 121	2
	2024	0	0
Dép. de Guédiawaye	2023	18	1
	2024	0	
Dép. de Pikine	2023	602	1
	2024	478	
Dép. de Keur Massar	2023	649	2
	2024	0	
Dép. de Rufisque	2023	1282	1
	2024	5360	4
région	2023	3 672	
	2024	5 838	

Source : Données 2023-2024, Division régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD)

Tableau III-2 : évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire au cours des trois dernières années

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Pourcentage des autorisations délivrées (%)
Département de Dakar	2023	1 759	980	55,7
	2024	1623	641	39,5
Département de Guédiawaye	2023	134	56	41,8
	2024	153	78	51,0
Département de Pikine	2023	315	205	65,1
	2024	397	201	50,6
Département de Keur Massar	2023	752	488	64,9
	2024	748	419	56,0
Département de Rufisque	2023	1004	364	36,3
	2024	951	344	36,2
Région de Dakar	2023	3 964	2 093	52,8
	2024	3 872	1 683	43,5

Source : Données 2023-2024, Division régionale de l'Urbanisme de Dakar (DRUD)

### III.2 Occupation du sol

Le Sénégal intègre l'occupation du sol dans sa démarche de développement durable, conformément aux engagements internationaux et nationaux. Sur le plan international, le Nouvel Agenda Urbain (NAU) et l'Objectif de Développement durable (Cible 11.3) encouragent une urbanisation durable et maîtrisée des établissements humains, évaluée par l'indicateur 11.3.1 qui mesure l'efficacité de l'utilisation des terres urbaines. Au niveau national, cette dynamique est en cohérence avec la Stratégie nationale de développement ainsi qu'avec l'axe « Aménagement du territoire et urbanisation durable » de la Vision Sénégal 2050, lesquels mettent l'accent sur une gestion efficace, équilibrée et durable de l'espace.

La région de Dakar est devenue totalement urbanisée et constitue la seule région entièrement urbanisée du pays. Au cours de la décennie 2013 - 2023, la superficie totale des terres urbaines est passée de 375,2 ha à 549,5 ha, avec un taux d'utilisation des terres urbaines (TUT) moyen de 3,8 %. Cette augmentation est entièrement imputable au département de Rufisque où la superficie urbaine est passée de 190,7 ha à 395,1 ha contribuant à 100 % de la variation régionale tandis que la superficie urbaine est restée stable dans les autres départements (Dakar, Guédiawaye, Keur Massar et Pikine).

Cette dynamique spatiale s'accompagne d'une croissance démographique différenciée. Entre 2013 et 2023, la population régionale est passée de 3 067 887 à 4 004 426 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen démographique

(TAMD) régional de 2,7 %. Rufisque connaît particulièrement la croissance la plus rapide avec un TAMD de 7,7 %, suivi de Keur Massar (3,5 %), tandis que les autres départements présentent des TAMD plus faibles : Dakar (1,1 %), Guédiawaye (1,2 %) et Pikine (1,3 %).

En outre, la répartition de cette croissance confirme que Rufisque et Keur Massar concentrent l'essentiel de l'expansion urbaine et démographique, contribuant respectivement à 46,8 % et 24,5 % de l'augmentation de la population urbaine régionale. Néanmoins, les départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye participent de manière plus limitée à cet accroissement avec des contributions comprises entre 4,6 % et 14,1 %.

A propos de l'analyse du ratio TUT/TAMD, indicateur de la cible ODD 11.3.1, elle montre que le ratio moyen régional est de 1,4 indiquant que, globalement, la superficie des terres urbaines croît légèrement plus vite que la population. Au niveau départemental, Dakar, Guédiawaye, Keur Massar et Pikine présentent un ratio de 0,0, indiquant que l'augmentation des terres urbaines n'accompagne pas la croissance démographique. Rufisque, avec un ratio de 0,8, affiche une expansion des terres proche du rythme de croissance de sa population.

Ainsi, l'analyse conjointe de l'occupation des terres et de la dynamique démographique confirme que l'expansion urbaine régionale de Dakar est concentrée à Rufisque où la forte croissance de la population coïncide avec une augmentation significative du TUT.

#### Définitions :

- **Taux d'Utilisation des Terres Urbaines (TUT)** : mesure la proportion de terres effectivement urbanisées par rapport à la superficie totale disponible. Il permet d'évaluer l'intensité de l'occupation des sols et de suivre l'évolution de l'urbanisation.
- **TAMD** : Le taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) est un indicateur qui mesure la vitesse moyenne à laquelle une population augmente ou diminue chaque année sur une période donnée, en tenant compte des naissances, des décès et des migrations.

#### En savoir plus :

- **ONU-Habitat. (2016).** *Nouvel Agenda urbain (Habitat III)* [Version française]. UCLG / ONU-Habitat. <https://www.uclg-cisd.org/fr/documents/nouvel-agenda-urbain-2016>
- **Nations Unies. (s.d.).** *Objectif 11 – Villes et communautés durables*. Nations Unies, Bureau au Sénégal. <https://senegal.un.org/fr/sdgs/11>
- **Trends.Earth. (s.d.).** *Indicateur 11.3.1 – Ratio entre taux d'utilisation des terres et taux de croissance démographique* [Documentation en français]. [https://docs.trends.earth/fr/1.0.10/training/tutorial\\_compute\\_urban\\_indicator.html](https://docs.trends.earth/fr/1.0.10/training/tutorial_compute_urban_indicator.html)

Tableau III-3 : Taux d'Utilisation des Terres Urbaines (TUT)

Département	Superficies urbaines 2013	Superficies urbaines 2023	TUT (%)
Dakar	78,7	78,7	0,0
Guédiawaye	17,5	17,5	0,0
Keur Massar	45,6	45,6	0,0
Pikine	42,7	42,7	0,0
Rufisque	190,7	365,1	6,5
<b>Région de Dakar</b>	<b>375,2</b>	<b>549,5</b>	<b>3,8</b>

Source : ANSD

Tableau III-4 : contribution à l'évolution de la superficie urbaine

Département	Variation (en km <sup>2</sup> )	Contribution (%)
Dakar	0,0	0,0
Guédiawaye	0,0	0,0
Keur Massar	0,0	0,0
Pikine	0,0	0,0
Rufisque	174,3	100,0
<b>Région de Dakar</b>	<b>174,3</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD

Tableau III-5 : taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD)

Département	2013	2023	TAMD (%)
Dakar	1 146 053	1 278 471	1,1
Guédiawaye	329 659	372 708	1,2
Keur Massar	540 688	770 314	3,5
Pikine	671 673	764 596	1,3
Rufisque	379 814	818 337	7,7
<b>Région de Dakar</b>	<b>3 067 887</b>	<b>4 004 426</b>	<b>2,7</b>

Source : ANSD

Tableau III-6 : contribution à l'évolution de la population urbaine

Département	Variation (en km <sup>2</sup> )	Contribution (%)
Dakar	132 418	14,1
Guédiawaye	43 049	4,6
Keur Massar	229 626	24,5
Pikine	92 923	9,9
Rufisque	438 523	46,8
<b>Région de Dakar</b>	<b>936 539</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD

Tableau III-7 : ratio entre le TUT et TAMD R=TUT/TAMD\*100)

Département	Taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT)	Taux d'accroissement annuel moyen démographique en zone urbaine (TAMD)	Cible ODD 11.3.1=TUT/TAMD
Dakar	0,0	1,1	0,0
Guédiawaye	0,0	1,2	0,0
Keur Massar	0,0	3,5	0,0
Pikine	0,0	1,3	0,0
Rufisque	6,5	7,7	0,8
<b>Région de Dakar</b>	<b>3,8</b>	<b>2,7</b>	<b>1,4</b>

Source : ANSD

### III.3 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

La préservation des ressources naturelles et la gestion des risques environnementaux représentent des enjeux essentiels pour la région de Dakar, particulièrement exposée à une forte pression urbaine. Ces préoccupations s'intègrent pleinement dans la Stratégie nationale de Développement (SND), qui ambitionne de concilier croissance économique, protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie.

S'agissant du patrimoine forestier, la région de Dakar compte neuf forêts classées couvrant une superficie totale de 3 253 hectares, soit un taux de classement moyen de 5,6 %. Ces forêts se concentrent principalement à Pikine (700 ha) et à Rufisque (2 303 ha), tandis que Dakar et Guédiawaye n'en disposent que de 180 ha et 44 ha respectivement, et Keur Massar seulement 26 ha. Excepté Pikine, qui affiche un taux de classement de 16,6 %, les niveaux restent faibles : 6,2 % à Rufisque et moins de 5 % dans les autres départements. Par ailleurs, les feux de brousse demeurent relativement rares, avec seulement trois cas recensés à Pikine en 2024, affectant une superficie de 3,3 hectares.

Pour préserver le potentiel forestier, l'État du Sénégal accorde une importance capitale au reboisement dans la lutte contre la désertification et la pauvreté. Ainsi, en 2024, la région de Dakar a produit 1 213 251 plants dans 49 pépinières répartis en 621 310 forestiers, 91 027 fruitiers, 113 422 fruitiers forestiers et 387 492 ornementaux. Les plantations ont concerné 12,2 ha de types massifs, 87 km en linéaire et 11,08 ha en plantations conservatoires et de réhabilitation.

En outre, dans le cadre de la préservation de l'environnement, 12 dossiers relatifs à l'implantation de stations-service ont été examinés, dont 3 ont été rejetés. Parallèlement, un montant de 34,38 millions de FCFA a été recouvré au titre des taxes environnementales, principalement issues des stations-service. Les services compétents ont également validé 10 Plans d'Opérations Internes et traité plusieurs plaintes en collaboration avec la Section spéciale de protection de l'environnement de la gendarmerie.

Par ailleurs, des opérations de contrôle et de prévention des pollutions et nuisances ont été menées. Les inspections ont porté sur divers types d'établissements : établissements publics, bâtiments menaçant ruine, structures sanitaires, boulangeries, fast-foods et industries.

En matière d'évaluations environnementales, 62 projets ont été recensés dans la région en 2024. Au total, 41 Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ont fait l'objet d'un suivi, tandis que 11 études d'impact environnemental ont été examinées et validées. Par ailleurs, 7 termes de référence ont été approuvés et 3 missions de screening ont été effectuées (mission de terrain ou d'analyse visant à passer en revue (screening) l'état d'avancement, la conformité et les premiers résultats d'un projet afin d'identifier rapidement les forces, les insuffisances, les risques et les besoins d'ajustement). Ces projets couvrent plusieurs secteurs, notamment l'industrie, l'agroalimentaire, le recyclage, les hydrocarbures, l'immobilier ainsi que les infrastructures publiques telles que le Train Express Régional et les centrales électriques.

#### Définitions :

- **Plantation massive** : Les plantations massives sont des plantations de reboisement en blocs dont la principale fonction est de satisfaire les besoins des populations en d'endro-énergie et en bois de service. Les écartements sont réduits et ne dépassent guère 5 mètres.
- **Plantation linéaire** : est un reboisement généralement exécuté en guise d'embellissement le long des voies d'accès à l'entrée des villes et villages, sur les artères dans les grandes villes ou sur les places publiques.

**Tableau III-8** : Situation du domaine classé, par circonscription administrative en 2024

Circonscription administrative	Superficie (km <sup>2</sup> )	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Dakar	79	2	180	2,2
Guédiawaye	13	1	44	3,3
Pikine	42	2	700	16,6
Keur Massar	45	1	26	0,6
Rufisque	372	4	2303	6,19
<b>Région</b>	<b>551</b>	<b>9</b>	<b>3253</b>	<b>5,6</b>

Source : Données 2023-2024 de l'IREF/Dakar

**Tableau III-9** : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits dans la région de Dakar par département en 2023 et en 2024

Type de pépinière	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Keur Massar		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Régie												
pépinières	2	1	1	1	1	1	2	2	1	1	7	6
plants	474 880	255 964	38 535	33 758	313 950	224 088	38 801	32 580	140 768	138 018	1 006 934	684 408
Privé												
pépinières	24	25	1	2	12	15	2	1	-	-	39	43
plants	49 058	133 108	37 200	27 685	333 000	364 130	8 810	3 920	-	-	428 068	528 843
Total												
pépinières	26	26	2	3	13	16	4	3	1	1	46	49
plants	523 938	389 072	75 735	61 443	646 950	588 218	47 611	36 500	140 768	138 018	1 435 002	1 213 251

Source : Données 2023-2024 de l'IREF/Dakar

**Tableau III-10** : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par département en 2023 et en 2024

Espèces	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Keur Massar		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Forestières	369 675	192 793	55 599	30 931	201 000	290 724	30 988	15 466	117 930	91 396	775 192	621310
Fruitières	4 524	25 427	0	8 260	175 250	42 570	5 903	4 064	2 022	10 706	187 699	91027
Fruitières forestières	29 050	28 021	12 524	9 974	126 000	57 816	3 475	7 700	6363	9 911	177 412	113422
Ornementales	120 689	142 831	7 612	12 278	144 700	197 108	7245	9270	14453	26 005	294 699	387492
<b>Total</b>	<b>523 938</b>	<b>389 072</b>	<b>75 735</b>	<b>61 443</b>	<b>646 950</b>	<b>588 218</b>	<b>47 611</b>	<b>36500</b>	<b>140768</b>	<b>138 018</b>	<b>1 435 002</b>	<b>1213 251</b>

Source : Données 2023-2024 de l'IREF/Dakar

**Tableau III-11** : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Keur Massar		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Plantations massives (ha)	15	4,5	6	5	18	2,3	10	0,4	13	0,05	62	12,2
Plantations linéaires (km)	20	20	12	14	24	23	11	13	10	17	77	87
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	0	0	0	0	8	11	4		0	0,08	12	11,08

Source : Données 2023-2024 de l'IREF/Dakar

**Tableau III-12** : répartition de la taxe selon le secteur d'activité

Type d'ICPE	Montant total (F CFA)
Stations-service	14 983 005
Stations pêche	184 025
Boulangeries et pâtisseries	2 123 995
Dépôts de sables et de graviers	518 020
Garage camion-citerne vide	2 996 170
Bases chantier	4 387 525
Unités de produits halieutiques	3 431 756
Amendes	1 400 000
Autres	4 355 000
<b>Total TEC recouvrée</b>	<b>34 379 496</b>

Source : Données 2024 de DREEC/Dakar

**Tableau III-13** : Synthèse des projets d'évaluation environnementale suivis par la DREEC à Dakar

Nombre total de projets dans la région	PGES suivis	Rapports d'étude d'impact examinés/validés	TDRS validés	Nombre de screening
62	41	11	7	3

Source : Données 2024 de DREEC/Dakar

### III.4 Conditions climatiques

La région de Dakar se distingue par un climat spécifique, fortement influencé par sa position côtière sur la presqu'île du Cap-Vert. Cette situation géographique lui confère un climat océanique tempéré, contrastant avec les conditions plus chaudes et sèches observées dans les autres régions. Dans la capitale, les températures oscillent généralement entre 17 et 25 °C de décembre à avril, et entre 27 et 30 °C de mai à novembre.

Au cours de l'année 2024, la température moyenne minimale enregistrée dans la région de Dakar a été plutôt de 21,3°C. Elle a été obtenue au mois de mars. A l'opposé, le mois d'août a affiché les températures les plus élevées (28,5°C). Dans l'ensemble, l'année 2024 a été légèrement moins chaude que 2023, avec des températures plus modérées de mars à décembre.

En ce qui concerne la pluviométrie, le Sénégal connaît une saison des pluies relativement courte, généralement comprise entre les mois de juin et d'octobre. En 2024, les premières précipitations enregistrées dans la région de Dakar sont survenues en juillet, avec un niveau de 67,0 mm. La pluviométrie a ensuite progressé, atteignant 112,9 mm en août, puis 179,2 mm en septembre. Le mois d'octobre a enregistré la plus faible quantité de pluie, avec 32,7 mm. De août à septembre, la pluviométrie est passée de 112,9 mm à 179,2 mm. La plus

faible pluviométrie a été enregistrée au cours du mois d'octobre (32,7 mm).

Globalement, la quantité totale de pluie enregistrée en 2024 dans la région de Dakar a été moins élevée que celle de l'année précédente. En effet, elle est passée de 427,8 mm en 2024 à 392,3 mm en 2023, soit une baisse de 8,7 %.

Par rapport aux dix années précédentes, l'évolution de la pluviométrie indique que les années 2015 et 2022 ont enregistré les quantités de pluviométrie les plus importantes avec des volumes respectifs de 650,0 mm et de 801,6 mm. L'année 2014 a eu la quantité de pluviométrie la plus faible avec un volume de 161,3 mm.

Pour l'ensoleillement, la région de Dakar a capitalisé une durée moyenne d'ensoleillement de 7 heures par jour, soit près de 2500 heures sur chacune des années 2023 et 2024. En 2024, l'ensoleillement à Dakar est globalement supérieur à celui de 2023 durant les cinq premiers mois de l'année, avec un pic notable en mai (274,1 heures en 2024 contre 240,2 heures en 2023). À partir de juin, la tendance s'inverse : les heures d'ensoleillement deviennent systématiquement inférieures à celles de 2023 (exception faite sur les mois d'août et de novembre). Ainsi, il apparaît une première moitié d'année plus ensoleillée en 2024, suivie d'une seconde moitié nettement moins lumineuse.

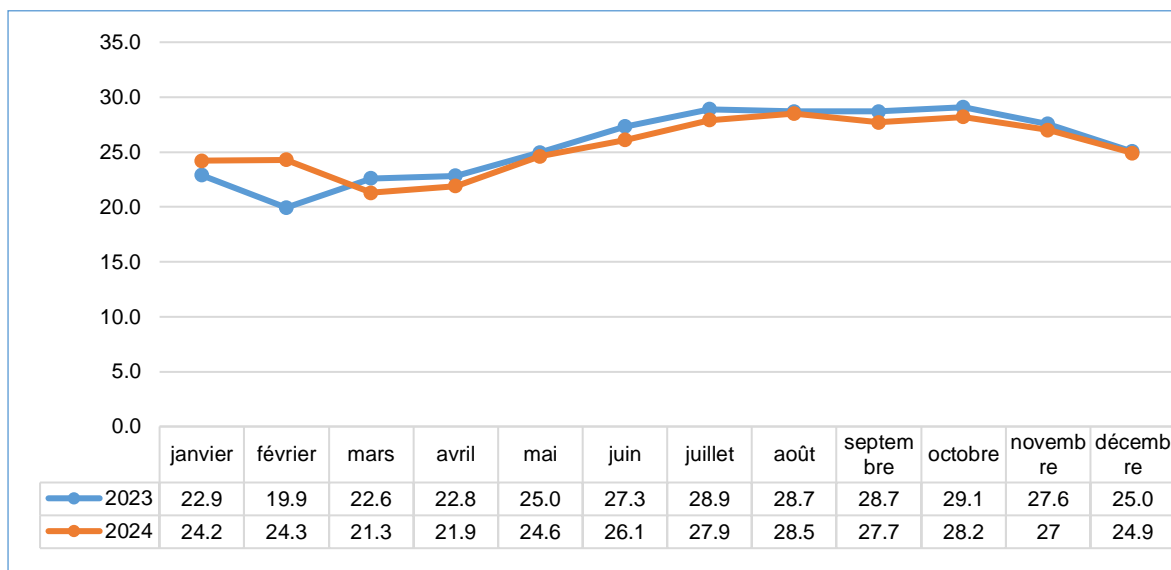
#### Définitions :

- **Microclimat** : Ensemble des conditions climatiques d'un espace homogène très restreint et isolé de son environnement général.
- **Alizé maritime** : c'est un climat constamment humide, frais voire froid en hiver, et marqué par une faible amplitude thermique diurne. Son domaine est une frange côtière qui s'amenuise au sud avec la remontée de la mousson, mais qui se maintient pendant presque toute l'année au nord du Cap-Vert.

#### En savoir plus :

- <https://www.anacim.sn/>

**Graphique III-1** : Evolution de la température moyenne dans la région de Dakar en 2023 et en 2024 selon les mois



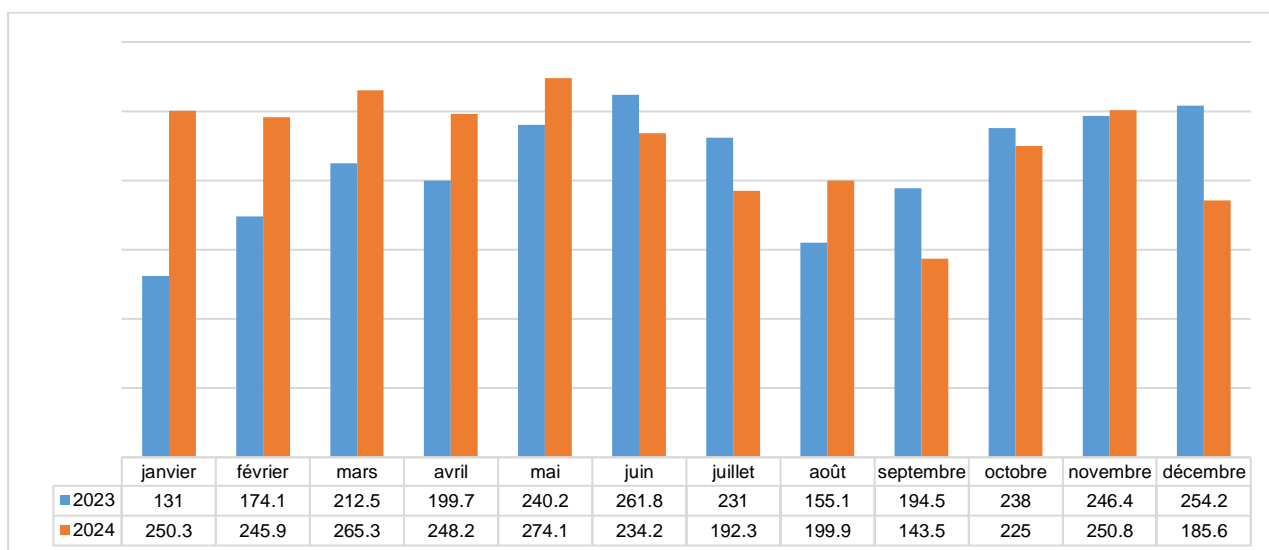
Source : Données 2022-2023, ANACIM

**Tableau III-14** : Evolution de la pluviométrie de 2012 à 2023 durant la période hivernale (en millimètre)

Mois/ Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024- 2023(en %)
<b>Juin</b>	0	0	tr	1,1	22,4	0	4,4	16,7	18,7	0	0	
<b>Juillet</b>	0,4	34,2	30,9	91,7	TR	38,4	74	3,4	204,4	37,4	67	79,1%
<b>Août</b>	87	349,7	185,4	150,5	51	168,1	103	311,2	275,6	171,4	112,9	-34,1%
<b>Septembre</b>	73,3	183,9	216,3	97,3	137,1	209,1	245	144,5	244,5	184,8	179,7	-2,8%
<b>Octobre</b>	0,6	82,2	0,7	15,8	21,5	64,9	32	17,9	58,4	34,2	32,7	-4,4%
<b>Total</b>	<b>161,3</b>	<b>650</b>	<b>433,3</b>	<b>356,4</b>	<b>232</b>	<b>480,5</b>	<b>458,4</b>	<b>493,7</b>	<b>801,6</b>	<b>427,8</b>	<b>392,3</b>	<b>-8,3%</b>

Source : Données 2024, ANACIM

**Graphique III-2** : Evolution du nombre d'heures d'ensoleillement à Dakar selon les mois



Source : Données 2024, ANACIM

## SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

## Chapitre IV : EMPLOI

## IV.1 Population en âge de travailler

En 2024, la région de Dakar se distingue par une structure démographique en l'occurrence jeune et active. En effet, 70,5 % de sa population résidente est en âge de travailler, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne nationale, qui s'établit à 60,9 %, représentant ainsi un écart positif de 9,6 points de pourcentage. Cette surreprésentation des personnes en âge de travailler constitue un atout potentiel pour la dynamique économique régionale, dans la mesure où elle traduit une importante disponibilité de main-d'œuvre.

Par ailleurs, la région de Dakar présente la particularité d'être entièrement urbanisée, l'ensemble de sa population résidant en milieu urbain en 2024. Cette spécificité confère au territoire des caractéristiques socio-économiques distinctes, notamment en termes d'accès aux services, de densité de population, de types d'activités économiques et de structure des marchés du travail.

La composition de la population active de la région reflète également plusieurs traits marquants. Elle est dominée par une forte présence masculine, par une proportion importante d'individus sans niveau d'instruction, ainsi que par une majorité d'adultes âgés de 35 ans et plus, ce qui influence la nature des emplois occupés et les niveaux de qualification observés sur le marché du travail.

Selon le sexe, la proportion des personnes en âge de travailler est légèrement plus élevée chez les hommes (51,4 %) que chez les femmes (48,6 %) dans l'ensemble de la population régionale. Toutefois, lorsque l'on considère uniquement la

population masculine et féminine respective, la part des individus en âge de travailler demeure quasiment équivalente, atteignant 70,7 % chez les hommes et 70,3 % chez les femmes en 2024. Autrement dit, les deux sexes présentent des profils démographiques similaires lorsque rapportés à leur propre effectif.

À l'échelle nationale, la tendance s'est inversée en 2024, le pays compte proportionnellement davantage de femmes (50,5 %) que d'hommes (49,5 %) en âge de travailler. Cette différence illustre les spécificités démographiques de la région de Dakar, qui se singularise par une concentration accrue de la population active masculine par rapport au reste du territoire.

Pour le niveau d'instruction, les individus sans niveau ou de niveau secondaire restent prédominants. Ainsi, ils représentent 34% et 33,4% de la population en âge de travailler de la région. Néanmoins, les niveaux primaires et supérieurs concentrent, chacun, 16,9% et 15,7% de cette population en 2024.

Selon l'âge, la population en âge de travailler est plus importante parmi les individus de 35 ans et plus (44,1%) de la région. Les individus de 15 à 24 ans sont, aussi, bien représentés dans cette catégorie de population, où près du tiers (30,6%) de cette population est en âge de travailler. Les individus âgés de 25-34 ans représentent 25,3% de la population en âge de travailler de la région.

Cette même tendance est observée au niveau national, avec une prédominance de la catégorie d'âge 35 ans et plus (42,0%) au sein de la population en âge de travailler en 2024.

### Définitions :

- **Population en âge de travailler** : correspond à toutes les personnes ayant l'âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn>

Tableau IV-1 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler au Sénégal en 2024

Caractéristiques sociodémographiques	En %
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	60,1
Rural	39,9
<b>Sexe</b>	
Masculin	49,5
Féminin	50,5
<b>Niveau d'instruction</b>	
Aucun	57,2
Primaire	11,5
Secondaire	24,5
Supérieur	6,8
<b>Tranche d'âges</b>	
15-24	34,6
25-34	23,4
35 ans et plus	42,0

Source : ANSD, ENES, 2024

Tableau IV-2 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler dans la région de Dakar en 2024

Caractéristiques sociodémographiques	En %
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	100,0
Rural	
<b>Sexe</b>	
Masculin	51,4
Féminin	48,6
<b>Niveau d'instruction</b>	
Aucun	34,0
Primaire	16,9
Secondaire	33,4
Supérieur	15,7
<b>Tranche d'âges</b>	
15-24	30,6
25-34	25,3
35 ans et plus	44,1

Source : ANSD, ENES, 2024

## IV.2 Population en emploi rémunéré

Le taux d'emploi constitue l'un des indicateurs fondamentaux de l'analyse du marché du travail. Il permet d'apprécier dans quelle mesure la main-d'œuvre disponible est mobilisée pour la production de biens et de services, conformément aux principes de la comptabilité nationale. Cet indicateur éclaire ainsi la capacité de l'économie à offrir des opportunités d'emploi aux personnes en âge de travailler.

En 2024, 46,6 % des personnes en âge de travailler dans la région de Dakar occupent un emploi rémunéré. Ce niveau traduit une mobilisation partielle du potentiel de main-d'œuvre, mais il masque d'importantes disparités selon le sexe. En effet, la participation des hommes au marché du travail rémunéré demeure nettement plus élevée : près de six hommes sur dix (58,4 %) ont un emploi rémunéré, contre seulement trois femmes sur dix (34,2 %). Cette différence illustre la persistance d'inégalités de genre dans l'accès à l'emploi formel et rémunéré au sein de la région.

selon l'âge, la proportion de personnes en emploi rémunéré est la plus élevée parmi les 35 ans et plus (60,1 %), ce qui traduit l'avantage de l'expérience professionnelle et de la stabilité sur le marché du travail. Les 25-34 ans occupent la deuxième place, avec plus de la moitié d'entre eux en emploi rémunéré (51,2 %). À l'inverse, les jeunes de 15 à 24 ans ne sont que 23,3 % à occuper un emploi rémunéré, témoignant des difficultés d'insertion professionnelle

rencontrées par cette catégorie, souvent encore en formation ou confrontée aux barrières d'accès au premier emploi.

Le niveau d'instruction constitue un autre déterminant majeur du taux d'emploi rémunéré. En 2024, il est relativement plus élevé chez les individus ayant un niveau préscolaire ou primaire (65,9 %). Cette situation peut s'expliquer par la forte présence de cette catégorie dans les emplois non qualifiés, souvent informels. Les personnes sans niveau d'instruction affichent un taux d'emploi de 48,7%, tandis que celles ayant atteint le niveau supérieur présentent un taux de 45,4 %. En revanche, les individus ayant atteint le niveau secondaire sont les moins présents dans l'emploi rémunéré, avec seulement 35,3%.

Enfin, le statut matrimonial influence également l'accès à l'emploi rémunéré. En 2024, plus de 58% des personnes mariées disposent d'un emploi rémunéré. Parmi les célibataires, un peu plus d'une personne sur trois (35,5 %) est en emploi. En ce qui concerne les autres formes de nuptialité, le taux d'emploi rémunéré a atteint 50 % dans la région, illustrant des dynamiques contrastées selon les modes d'union.

### Définitions :

- **Taux d'emploi** : Le taux d'emploi mesure l'utilisation des ressources de main-d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/>

**Tableau IV-3** : taux d'emploi de la main d'œuvre par sexe, âge et niveau d'instruction en 2024

	Taux d'emploi (en %) au Sénégal en 2024	Taux d'emploi (en %) dans la région de Dakar en 2024
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	43,3	46,6
Rural	34,9	
<b>Sexe</b>		
Masculin	53,4	58,4
Féminin	26,8	34,2
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	42,2	48,7
Primaire	52,8	65,9
Secondaire	27,7	35,3
Supérieur	43,5	45,4
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	18,4	23,3
[25-34]	45,6	51,2
35 ans et plus	54,5	60,1
<b>Ensemble</b>	<b>39,9</b>	<b>46,6</b>

Source : ANSD, ENES, 2024

**Tableau IV-4** : Répartition de la population en emploi rémunéré par milieu de résidence sexe, âge et niveau d'instruction, statut et secteur d'activité en 2024

Caractéristiques sociodémographiques	Répartition (en %) au Sénégal en 2024	Répartition (en %) à Dakar en 2024
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	65,1	100,0
Rural	34,9	0,0
<b>Sexe</b>		
Masculin	66,1	64,4
Féminin	33,9	35,6
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	60,4	35,6
Primaire	15,2	23,8
Secondaire	17,0	25,2
Supérieur	7,4	15,3
<b>Tranche d'âges</b>		
15-24	16,0	15,3
25-34	26,7	27,8
35 ans et plus	57,4	56,9

Source : ANSD, ENES, 2024

**Tableau IV-5** : Répartition de la population en emploi rémunéré selon la situation matrimoniale dans la région de Dakar en 2024

Situation matrimoniale	Taux d'emploi selon la situation matrimoniale		
Célibataire	64,5%	35,5%	100%
Marié	41,6%	58,4%	100%
Autres	50,0%	50,0%	100%
<b>Total</b>	<b>53,4%</b>	<b>46,6%</b>	<b>100%</b>

Source : ANSD, ENES, 2024

### IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Conformément à l'article L.220 du Code du travail du Sénégal, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'ouverture d'un établissement, quelle qu'en soit la nature ou l'activité, est tenue d'en effectuer la déclaration préalable auprès de l'Inspection du Travail. Cette obligation s'étend également aux situations de réouverture, de cessation d'activité, de fermeture d'établissement ou encore de modification du statut juridique, de la raison sociale ou de l'adresse.

Dans ce cadre réglementaire, les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS) de la région de Dakar enregistrent chaque année plusieurs centaines de déclarations portant sur des objets variés, reflétant la dynamique économique et l'évolution du tissu entrepreneurial régional.

En 2024, la région de Dakar a enregistré 890 déclarations d'établissements, contre 1 121 en 2023, soit une diminution de 20,6 %. La majorité de ces déclarations, principalement reçues par l'ITSS de Dakar, concernent des motifs variés tels que l'ouverture, la réouverture, la fermeture, la cessation d'activité ou encore les changements de statut juridique, d'activité, d'employeur, de raison sociale et les transferts d'établissement.

Les ouvertures d'établissements demeurent prédominantes, représentant 819 déclarations, soit 92 % du total. Elles sont suivies par 19 réouvertures, 29 cessations d'activité et 13 fermetures, tandis que les modifications de statut juridique (5 cas) et de raison sociale (4 cas) restent marginales.

Ces établissements nouvellement ouverts ont contribué à la création de nombreux emplois. En effet, ils ont généré 3 665 emplois en 2024 contre 5 974 en 2023, soit une nette baisse des créations d'emplois. En revanche, les fermetures d'établissements sont passées de 27 en 2023 à 42 en 2024, entraînant une hausse des pertes d'emplois, estimées à 180 en 2024 et 64 en 2023.

S'agissant des contrats de travail, en 2024, l'ITSS de la région de Dakar en a enregistré 42 960, dont 29 907 occupés par des hommes et 13 053 par des femmes. Les contrats à durée déterminée (CDD) prédominent avec 27 174 emplois, suivis des CDI (11 826). Les autres formes d'emploi tels que stages (2 566), apprentissages (263), emplois temporaires (1129) et saisonniers (2) restent minimes. Les hommes restent majoritaires quel que soit le type de contrat.

Concernant les conflits individuels de travail recensés par les ITSS, en 2024, les inspections de la région de Dakar ont enregistré 2 480 travailleurs concernés, dont 1 845 hommes et 635 femmes. L'ITSS du département de Dakar concentre la majorité des cas, avec 1 550 travailleurs (soit 62,5 % du total de la région), contre 930 pour l'ITSS de Rufisque. Ces conflits ont connu des issues diverses : certains ont été totalement conciliés, d'autres partiellement, et d'autres encore n'ont pas abouti à une conciliation. Ainsi, 545 procès-verbaux (PV) ont abouti à une conciliation totale (soit 1 392 travailleurs), 4 PV à une conciliation partielle (pour 6 travailleurs) et 506 PV à une non-conciliation (pour 1082 travailleurs).

#### Définitions :

- **Emploi temporaire** : Emploi à durée le plus souvent déterminée, occupé à temps plein ou à temps partiel, en fonction des besoins de l'employeur.
- **Emploi saisonnier** : c'est un arrangement de travail temporaire adapté à des périodes de pointe précises, comme les fêtes de fin d'année, l'été ou les saisons de récolte.

#### En savoir plus :

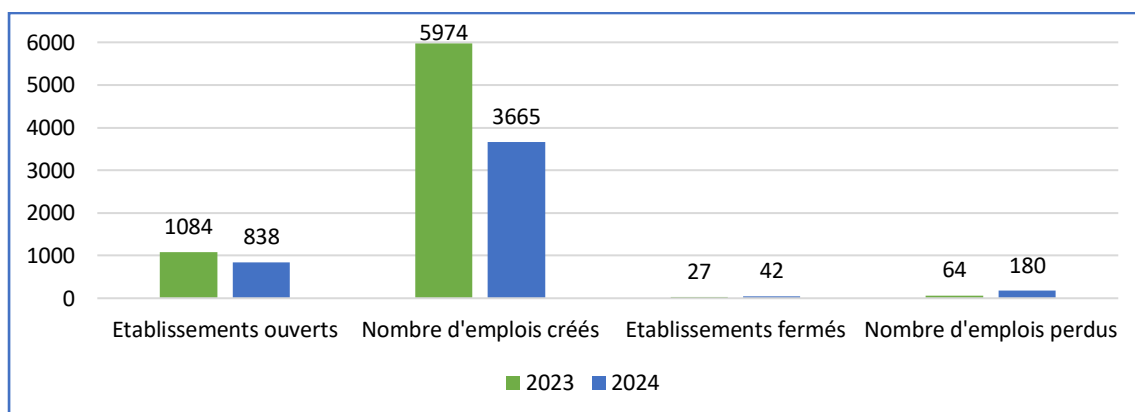
- <https://dgtss.gouv.sn/wp-content/uploads/simple-file-list/Publications/Rapports-statistiques/Rapport-annuel-des-statistiques-du-travail-2023.pdf/>
- <https://dgtss.gouv.sn/wp-content/uploads/simple-file-list/Publications/Rapports-statistiques/Rapport-annuel-des-statistiques-du-travail-2024.pdf/>

Tableau IV-5 : Répartition des déclarations d'établissement par ITSS selon l'objet en 2024

ITSS	Ouverture	Réouverture	Fermeture	Cessation d'activité	Changement de statut juridique	Transfert	Changement d'employeur ou de raison sociale	changement d'activité	Total
ITSS de Dakar et Zone Franche	722	16	9	28	5	0	4	0	<b>784</b>
ITSS de Rufisque	97	3	4	1	0	1	0	0	<b>106</b>
<b>Région de Dakar</b>	<b>819</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>890</b>

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), édition 2024

Graphique IV-1 : Nombre d'établissements ouverts et les emplois générés et ceux fermés et les emplois perdus



Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), éditions 2023 et 2024

Tableau IV-6 : Evolution du nombre de contrats de travail enregistrés dans les ITSS selon le type de contrat et le sexe

	ITSS de Dakar / Guédiawaye/Pikine			ITSS de Rufisque			Région		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
CDI	5 906	3 420	9 326	1 963	537	2 500	<b>7 869</b>	<b>3 957</b>	<b>11 826</b>
CDD	16 165	6 885	23 050	3 498	626	4 124	<b>19 663</b>	<b>7 511</b>	<b>27 174</b>
Saisonnier	2	0	2	0	0	0	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Stage	1 237	1 005	2 242	228	96	324	<b>1 465</b>	<b>1 101</b>	<b>2 566</b>
Apprentissage	117	89	206	41	16	57	<b>158</b>	<b>105</b>	<b>263</b>
Temporaire	670	379	1 049	80	0	80	<b>750</b>	<b>379</b>	<b>1 129</b>
<b>Ensemble</b>	<b>24 097</b>	<b>11 778</b>	<b>35 875</b>	<b>5 810</b>	<b>1 275</b>	<b>7 085</b>	<b>29 907</b>	<b>13 053</b>	<b>42 960</b>

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), édition 2024

Tableau IV-7 : Répartition par sexe des travailleurs concernés par les conflits individuels par ITSS

	Hommes	Femmes	Total
ITSS Dakar	935	615	1550
ITSS Rufisque	910	20	930
<b>Région de Dakar</b>	<b>1845</b>	<b>635</b>	<b>2480</b>

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), édition 2024

Tableau IV-8 : Répartition des conflits individuels de travail par ITSS selon la suite

	Conciliation totale		Conciliation partielle		Non conciliation		Total	
	PV	Travailleurs concernés	PV	Travailleurs concernés	PV	Travailleurs concernés	PV	Travailleurs concernés
ITSS Dakar	480	825	2	2	469	723	951	1550
ITSS Rufisque	65	567	2	4	37	359	104	930
<b>Région de Dakar</b>	<b>545</b>	<b>1 392</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>506</b>	<b>1 082</b>	<b>1 055</b>	<b>2 480</b>

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), édition 2024

## Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

## V.1 Travail familial

Le travail familial, souvent non rémunéré, joue un rôle important dans les activités économiques. Il est essentiel d'analyser son ampleur et ses caractéristiques pour comprendre sa contribution à l'activité économique et son impact sur les conditions de vie des ménages.

À Dakar, le taux d'aide familial est relativement faible et en baisse entre 2022 et 2023, passant de 1,0% à 0,8%. Cela indique que le travail familial non rémunéré ne représente qu'une petite part de l'activité économique de la région. En 2022, le travail familial est plus courant en milieu rural de la région de Dakar (2,1% contre 1,0%) à l'inverse de l'année 2023 où il est plus fréquent dans la partie urbaine (0,6% contre 0,8%).

Une disparité significative est également observée entre les sexes. Les femmes sont plus impliquées dans le travail familial non rémunéré que les hommes, avec un taux d'aide familial de 1,4% en 2022 et en 2023, contre 0,7% et 0,4% pour les hommes.

Outre le sexe, le taux d'aide familial varie en fonction du niveau d'instruction dans la région de Dakar. En effet, il est plus important chez les personnes sans niveau (1,5%) et celles de niveau secondaire (1,2%) en 2022. Pour l'année 2023, le taux est plus élevé chez les personnes de niveau préscolaire/primaire (1,3%) et secondaire (1,2%).

Du point de vue de la tranche d'âge, les jeunes de 15-24 ans sont plus fréquents dans le travail familial (3,9% en 2022 et 2,4% en 2023). Les personnes de 35 ans et plus ont le taux de travail familial le plus bas (0,3% en 2022 et 2023) car elles sont généralement plus présentes dans des emplois rémunérés et ont moins de disponibilité pour le travail familial.

Pour les aides familiaux, ils résident davantage dans les villes. En effet, en 2023, 98,4% des aides familiaux sont retrouvés dans la zone urbaine de la région de Dakar. Ce chiffre était de 93,6% en 2022.

Aussi, la répartition par sexe confirme la prédominance féminine dans cette catégorie d'actifs (58,6% en 2022 et 70,5% en 2023). En 2022, près de la moitié des aides familiaux (49,4%) n'avaient aucun niveau d'instruction. Néanmoins, en 2023, 41,5% des aides familiaux ont le niveau d'instruction préscolaire ou primaire. Les jeunes de 15 à 24 ans ont représenté la majorité de ce groupe (67,7% en 2022 et 46,5% en 2023).

Selon le secteur d'activité, en 2023, "commerce et réparation" concentre la plus grande proportion d'aides familiaux de la région (38,3%), suivi des services (32,6%). D'ailleurs, cette tendance n'a pas beaucoup évolué depuis 2022.

### Définitions :

- **Travail familial** : il renvoie au travail non rémunéré dans la production de biens et de services au sens de la comptabilité nationale.
- **Aide familial** : c'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn>
- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/3-SES-2019\\_Emploi.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/3-SES-2019_Emploi.pdf)

Tableau V-1 : Part des travailleurs familiaux dans la main-d'œuvre par milieu de résidence, sexe, âge et niveau d'instruction en 2022 et 2023 dans la région de Dakar

Caractéristiques sociodémographiques	Taux d'aide familial (en %) dans la région de Dakar en 2022	Taux d'aide familial (en %) dans la région de Dakar en 2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	1,0	0,8
Rural	2,1	0,6
<b>Sexe</b>		
Masculin	0,7	0,4
Féminin	1,4	1,4
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	1,5	0,3
Primaire	0,4	1,3
Secondaire	1,2	1,2
Supérieur	0,5	0,4
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	3,9	2,4
[25-34]	0,5	0,9
35 ans et plus	0,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2022 et 2023

Tableau V-2 : Répartition des aides familiaux par milieu de résidence, sexe, âge et niveau d'instruction en 2022 et 2023 dans la région de Dakar

Caractéristiques sociodémographiques et économiques	Répartition (en %) des aides familiaux dans la région de Dakar en 2022	Répartition (en %) des aides familiaux dans la région de Dakar en 2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	93,6	98,4
Rural	6,4	1,6
<b>Sexe</b>		
Masculin	41,4	29,5
Féminin	58,6	70,5
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	49,4	12,5
Primaire	11,4	41,5
Secondaire	32,3	37,9
Supérieur	7,0	8,0
<b>Tranche d'âges</b>		
15-24	67,7	46,5
25-34	15,1	37,2
36-45	17,2	16,3
<b>Secteur d'activité</b>		
Agriculture	9,3	0,8
Industrie	15,2	28,3
Commerce et Réparation	49,5	38,3
Services	26,0	32,6

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2022 et 2023

## V.2 Chômage

Au cours de l'année 2024, l'analyse relative au statut NEET (Neither in Employment, nor in Education, nor in Training) indique qu'approximativement trois jeunes sur dix (29,7 %) dans la région se trouvent en situation d'exclusion du marché du travail, du système éducatif et des dispositifs de formation professionnelle. Une disparité sexuée substantielle est observable, la prévalence atteignant 39,7% chez les femmes, soit le double de celle enregistrée chez les hommes (19,8%). Ces indicateurs mettent en lumière une fragilité structurelle disproportionnée affectant la population féminine quant aux processus d'intégration socio-économique et d'insertion professionnelle.

Auparavant, en 2023 à Dakar, le chômage se situe à 13,5%. Il a reculé de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'année 2022 (16,0%). Il touche davantage les villes. En effet, en 2022 et 2023, le taux de chômage est estimé respectivement à 16,1% et 13,6% dans la zone urbaine et à 14,0% et 10,8% dans le milieu rural. D'ailleurs, la quasi-totalité des personnes en situation de chômage résident en milieu urbain (97,3% en 2022 et 98,2% en 2023).

Dans la région, le sexe révèle une inégalité remarquable sur le marché du travail. Les femmes sont nettement plus touchées par le chômage que les hommes. Le taux de chômage féminin est trois fois plus élevé que celui des hommes. Il est de 26,6% contre 8,5% en 2022 et de 22,0% contre 7,6% en 2023. Cette disparité significative met en lumière les obstacles

spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans leur accès à l'emploi, tels que les normes sociales.

Le niveau d'instruction influe sur le taux de chômage dans la région. En effet, le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction. Il passe de 12,0% pour les sans niveau à 20,2% pour le niveau supérieur en 2022 et de 10,4% à 18,7% en 2023 respectivement pour les mêmes groupes. Ce chiffre révèle que le chômage touche beaucoup plus les personnes ayant poursuivi des études supérieures dans la région.

L'âge est également un facteur de vulnérabilité au chômage, particulièrement pour les jeunes. Les individus âgés de 15 à 24 ans affichent les taux de chômage les plus élevés (22,9% en 2022 et de 19,7% en 2023) par rapport au groupe d'âge des 25 à 34 ans (22,6% en 2022 et 17,7% en 2023). Les personnes de 35 ans et plus bénéficient d'une meilleure situation sur le marché du travail, avec un taux de chômage plus faible (9,3% en 2022 et 8,6% en 2023).

A Dakar, la majorité des chômeurs vivent en milieu urbain et sont des femmes (68,9% en 2022 et 67,0% en 2023). La tranche d'âge des 25 à 34 ans concentre la plus grande proportion des personnes au chômage (46,4% en 2022 et 45,2% en 2023). Et plus du tiers des chômeurs de la région ont un niveau secondaire (34,3% en 2022 et 32,7% en 2023).

### Définitions :

- **Personnes au chômage** : constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn>

Tableau V-3 : Taux de chômage par milieu de résidence, sexe, niveau d'instruction et tranches d'âges dans la région de Dakar en 2022 et 2023

	Taux de chômage (en %) dans la région de Dakar en 2022	Taux de chômage (en %) dans la région de Dakar en 2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	16,1	13,6
Rural	14,0	10,8
<b>Sexe</b>		
Masculin	8,5	7,6
Féminin	26,6	22,0
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	12,0	10,4
Primaire	14,7	10,8
Secondaire	20,0	16,7
Supérieur	20,2	18,7
<b>Tranche d'âges</b>		
[15-24]	22,9	19,7
[25-34]	22,6	17,7
35 ans et plus	9,3	8,6
<b>Situation matrimoniale</b>		
Célibataire	20,5	
Marié	13,2	
Autres	13,5	
<b>Ensemble</b>	<b>16,0</b>	<b>13,5</b>

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2022 et 2023

Tableau V-4 : répartition des chômeurs par milieu de résidence, sexe, niveau d'instruction et tranches d'âges dans la région de Dakar en 2022 et 2023

Caractéristiques sociodémographiques	Répartition des personnes en situation de chômage (en %) dans la région de Dakar en 2022	Répartition des personnes en situation de chômage (en %) dans la région de Dakar en 2023
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	97,3	98,2
Rural	2,7	1,8
<b>Sexe</b>		
Masculin	31,1	33,0
Féminin	68,9	67,0
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun	25,1	24,3
Primaire	23,3	20,4
Secondaire	34,3	32,7
Supérieur	17,3	22,6
<b>Tranche d'âges</b>		
15-24	24,7	23,5
25-34	46,4	45,2
36-45	28,9	31,3

Source : ANSD, ENES quatrième trimestre, 2022 et 2023

Tableau V-5 : Répartition par sexe des jeunes en situation de NEET dans la région de Dakar en 2024

Sexe	Personnes en situation de NEET		
	Oui	Non	Total
Masculin	19,8%	80,2%	100%
Féminin	39,7%	60,3%	100%
Total	29,7%	70,3%	100%

Source : ANSD, ENES, 2024

# **SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES**

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLES

## Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

## VI.1 Logement et équipement des ménages

L'accès au logement constitue un droit social et économique reconnu par les Droits de l'Homme. Au Sénégal le droit au logement est considéré comme fondamental par la constitution. A Dakar, l'habitat témoigne une surdensification des quartiers centraux ou proches du centre-ville engendrant souvent des restructurations et des déguerpissements de la population.

En 2023, 54,5% des ménages de la région vivent dans des maisons à étage. Les maisons basses abritent, aussi, un bon nombre de ménages de la capitale (37,2%). Ce type d'habitation est très fréquent à l'intérieur du pays et ceci fait que la proportion des ménages vivant dans une maison basse est estimée à 62,8% dans le pays. Pour les immeubles à appartements, ils constituent un mode de logement peu développé et n'accueillent que 4,6% des ménages de la région contre 1,4% au niveau national.

Selon le statut d'occupation du logement, la plupart des ménages de la région de Dakar sont des locataires (54,1% dont 6,4% de colataires). D'ailleurs, Dakar représente la région où il y a le plus de locataires. Cependant, au niveau national, les ménages propriétaires de leurs logements sont plus nombreux (67,4%). Cette proportion est évaluée à 38,8% dans la région de Dakar en 2023. La majorité d'entre eux ont des titres de propriété (90,1%) et ont construit leurs maisons de leurs propres fonds (61,4%). Les copropriétaires représentent 3,6% des ménages de la région.

A propos des éléments de confort matérialisés par la nature du toit, la nature du sol, la nature du mur et le mode d'éclairage, les résultats du RGPH-5 indiquent que les logements ont majoritairement des murs en ciment, des toits en béton et des sols carrelés. Aussi, 98,7% utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage des ménages. L'énergie solaire n'est utilisé que par 0,2% des ménages, la bougie et la lampe torche sont respectivement utilisés par 0,3% et 0,4% des ménages de la région de Dakar.

Par rapport au mode d'approvisionnement en eau, sa provenance révèle une bonne couverture des robinets sur le territoire régional. En 2023, près de neuf ménages sur dix se servent du robinet dans le logement ou dans la cour pour disposer de l'eau de boisson au niveau de la région de Dakar. Précisément, ce chiffre de 77,5% pour le robinet dans le logement et 14,6% pour le robinet dans le cour. Egalement, les bornes fontaines alimentent environ 2,4% des ménages en eau de boisson. Parallèlement, les robinets du voisin sont utilisés par 2,3% des ménages de la région.

La cuisson à Dakar se fait principalement à l'aide du Gaz. En effet, 92,3% des ménages de la région utilisent le gaz comme combustibles pour la cuisson. Il est suivi du charbon qui est employé dans ce cadre par 5,3% des ménages de la région.

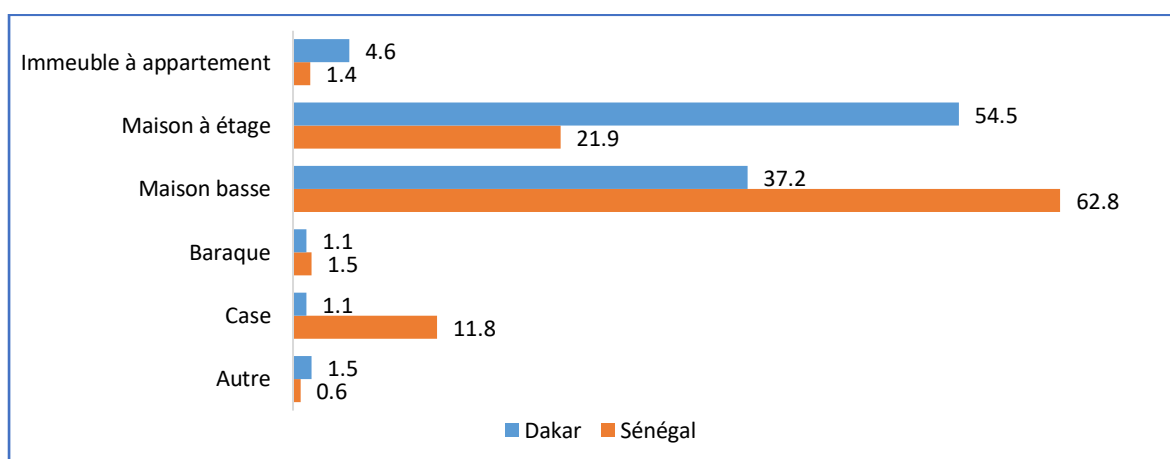
### Définitions :

- Logement : local à usage d'habitation

### En savoir plus :

- <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Housing/IndigenousPeoples/States/Senegal.pdf>
- <https://journals.openedition.org/com/6913?lang=en>
- <https://www.ansd.sn/rapports/rqph-5-2023>

Graphique VI-1 : Répartition des ménages de la région de Dakar selon le type du logement occupé (%)



Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-1: Répartition des ménages de la région de Dakar selon le statut d'occupation du logement (%)

Dakar	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location-vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre	Total
	38,8	3,6	47,2	6,4	0,5	1,2	1,5	0,8	100

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-2 : Répartition (en %) des ménages selon la possession d'un titre de propriété

Dakar	Propriétaire avec titre		Propriétaire sans titre		Co propriétaire avec titre		Co propriétaire sans titre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
	238 511	90,1	4 096	1,5	21 000	7,9	981	0,4	264 588	100

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-3 : Répartition (en %) des ménages selon le mode d'acquisition du logement

Dakar	Auto construction	Promoteur immobilier	Coopérative d'habitat	Héritage	Autre	Total
	61,4	2,1	4,3	22	10,2	100,0

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-4 : Répartition des ménages de Dakar selon le principal mode d'approvisionnement en eau au niveau de la région de Dakar

Source d'accès à l'eau de boisson	Robinet dans le logement	Robinet dans la cour/parcelle	Robinet et du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégés	Puits non protégés	Vendeurs d'eau	Camion-citerne	Eau de pluie	Source cours d'eau	Autre
Dakar	77,5	14,6	2,3	2,4	1,4	0,7	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-5 : Répartition des ménages de Dakar selon le type de combustible utilisé pour la cuisson (%)

	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	Total
Dakar	1	5,3	92,3	0,6	0	0,8	100,0

Source : ANSD, RGPH-5,2023

## VI.2 Statut d'occupation du logement des ménages

En 2023, la région de Dakar abrite 632 581 ménages dont le mode d'occupation du logement varie selon plusieurs statuts distincts. L'analyse de cette répartition révèle une nette prédominance de la location, qui concerne 342 365 ménages, soit 54,1% de l'ensemble régional. La propriété (incluant la copropriété) arrive en seconde position avec 42,4 % des ménages. Les autres formes d'occupation demeurent minoritaires, représentant moins de 4 % du total.

Parmi les locataires, la location simple avec contrat constitue la forme la plus répandue, touchant 29,9 % des ménages de la région. La location simple sans contrat occupe la deuxième place avec 17,3 % des ménages, ce qui témoigne d'une informalité significative dans l'occupation des logements. La colocation, qu'elle soit contractualisée ou non, concerne 6,4 % des ménages, tandis que la location-vente reste très marginale avec seulement 0,5 %.

Les pratiques locatives présentent des disparités selon les départements. À Dakar, la location avec contrat est particulièrement développée, concernant 44,0 % des ménages. À Pikine et Guédiawaye, la location simple (avec ou sans contrat) affiche des proportions comparables, avec une présence notable de la colocation (9,3 % à Pikine et 8,1 % à Guédiawaye). Le département de Rufisque enregistre 26,8 % de ménages en location simple, avec ou sans contrat. À Keur Massar, la location simple et la colocation représentent conjointement 49,2 % des statuts d'occupation.

La propriété individuelle constitue le mode d'accession au logement le plus fréquent parmi

les propriétaires, avec 38,8 % des ménages concernés. La copropriété reste nettement moins répandue, ne touchant que 3,6 % des ménages.

L'analyse départementale fait apparaître d'importantes disparités. Rufisque se démarque avec la plus forte proportion de propriétaires : 63,7 % de propriétaires individuels et 5,4 % de copropriétaires. Keur Massar occupe la deuxième position avec 43,8 % de propriétaires et 3,1 % de copropriétaires. Le département de Dakar présente le taux de propriété le plus faible de la région : 27,9 % de propriétaires et 2,9 % de copropriétaires. À Pikine, 35,7 % des ménages sont propriétaires et 4,1 % copropriétaires. Enfin à Guédiawaye, 34,8 % des ménages sont propriétaires et 2,7 % copropriétaires.

Les formes d'occupation alternatives (hors location et propriété) concernent 3,5% des ménages régionaux, soit 22 140 ménages. Cette catégorie comprend principalement les ménages logés par leur employeur (1,2 %) et ceux hébergés par des parents, amis ou tiers (1,5 %). Les situations d'occupation informelle touchent 0,1 % des ménages, tandis que le droit coutumier ou l'occupation coutumière concerne 0,2 % d'entre eux..

À l'échelle départementale, ces statuts alternatifs restent relativement peu représentés. Les ménages logés par l'employeur ou par les parents, amis ou tiers sont légèrement plus présents à Keur Massar et Pikine mais aucune de ces formes ne dépasse 2,5 % des ménages par département. Les autres statuts représentent moins de 1% dans tous les départements.

### Définitions :

- Logement : local à usage d'habitation

### En savoir plus :

- <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Housing/IndigenousPeoples/States/Senegal.pdf>
- <https://journals.openedition.org/com/6913?lang=en>
- <https://www.ansd.sn/rapports/rqph-5-2023>

**Tableau VI-6:** Répartition des ménages de la région de Dakar selon le statut d'occupation du logement (%)

Statut d'occupation du logement		Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Keur Massar	Total
Propriétaire	Effectif	67738	41491	68811	19107	48430	245576
	%	27,9	35,7	63,7	34,8	43,8	38,8
Co propriétaire	Effectif	7016	4779	5827	1486	3391	22499
	%	2,9	4,1	5,4	2,7	3,1	3,6
Location-vente	Effectif	1435	509	445	377	689	3455
	%	0,6	0,4	0,4	0,7	0,6	0,5
Locataire simple avec contrat	Effectif	106730	27958	11956	18472	23723	188838
	%	44	24,1	11,1	33,6	21,5	29,9
Locataire simple sans contrat	Effectif	38179	27412	11742	10565	21658	109556
	%	15,7	23,6	10,9	19,2	19,6	17,3
Co locataire avec contrat	Effectif	6903	3914	1860	1804	3540	18021
	%	2,8	3,4	1,7	3,3	3,2	2,8
Co locataire sans contrat	Effectif	5394	6884	2956	1894	5367	22496
	%	2,2	5,9	2,7	3,4	4,9	3,6
Logé par employeur	Effectif	4410	806	1355	232	599	7402
	%	1,8	0,7	1,3	0,4	0,5	1,2
Logé par les parents / amis / tierce personne	Effectif	2730	1714	2105	711	2269	9529
	%	1,1	1,5	1,9	1,3	2,1	1,5
Occupation informelle (irrégulière)	Effectif	365	64	159	42	98	727
	%	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Droit coutumier / Occupation coutumière	Effectif	515	356	263	133	232	1499
	%	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Autre	Effectif	1411	331	564	124	554	2983
	%	0,6	0,3	0,5	0,2	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>Effectif</b>	<b>242825</b>	<b>116217</b>	<b>108042</b>	<b>54947</b>	<b>110549</b>	<b>632581</b>
	<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5,2023

### VI.3 Répartition spatiale des locataires

La répartition spatiale des locataires dans la région de Dakar constitue un élément central pour comprendre la dynamique résidentielle et les besoins en logement. En 2023, la région se caractérise par une proportion élevée de ménages locataires. En effet, sur un total de 610 441 ménages, 342 365 vivent en location, soit 56,1 % contre 268 076 ménages propriétaires (43,9 %). Cette situation indique que plus de la moitié des ménages de la capitale dépendent du logement locatif.

L'examen par département montre que la concentration des locataires est particulièrement marquée dans le département de Dakar qui regroupe 158 640 locataires, soit 46,3 % du total régional. Il est respectivement suivi du département de Pikine (66 677 locataires ; 19,5 %), de Keur Massar (54 977 ; 16,1 %), de Guédiawaye (33 112 ; 9,7%) et de Rufisque (28 959 ; 8,5%).

Dans la région, la location simple prédomine avec 298 394 ménages (87,2 %). Les colataires constituent 11,8 % et la location-vente demeure faible (1 %).

A l'échelle départementale, Dakar compte 91,3 % de ses ménages en locations simples et 7,8 % en colocations. En revanche, dans les départements de Pikine, Rufisque et Keur Massar, la colocation est relativement plus fréquente avec des proportions comprises entre 16,2 % et 16,6 %. Cependant, le département de Guédiawaye occupe une position intermédiaire avec 87,7 % des ménages en locations simples et 11,2 % en colocations.

En outre, quel que soit le type de location, selon le sexe du chef de ménage, une forte prédominance masculine est enregistrée. En effet, 70,2 % des ménages locataires sont dirigés par des hommes contre 29,8 % dirigés par des femmes. Les ménages dirigés par des hommes représentent 69,5 % pour la location simple, 70,0 % pour la colocation et 72,3 % pour la location-vente.

En plus, les locataires vivent majoritairement dans des ménages de plus de quatre personnes (36,5 %). Dans les ménages composés d'une seule personne ils représentent 20,7 %. Les ménages en colocation se distinguent par une proportion relativement plus élevée de ménages de petites tailles notamment ceux d'une à trois personnes.

En matière de conditions d'occupation du logement, le surpeuplement demeure un phénomène préoccupant. En effet, 55,9 % des ménages locataires vivent dans des situations de surpeuplement modéré ou sévère dont 31,1 % en surpeuplement sévère. Cette situation est plus accentuée chez les colataires pour lesquels 34,7% sont en situation de surpeuplement sévère.

Enfin, l'analyse de la typologie de l'habitat révèle une nette prédominance de l'habitat vertical qui concentre 70,0 % des ménages locataires. Par contre, les 30,0% restant des ménages locataires sont logés dans l'habitat horizontal, principalement moderne. Cette configuration reflète l'adaptation du parc locatif à la forte densité urbaine et à la rareté du foncier dans la région de Dakar.

#### Définitions :

**Indice de peuplement** : Il mesure le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte pour dormir et la taille du ménage.  
**Indice de promiscuité** : il permet de savoir si un logement est surpeuplé, en comparant le nombre de personnes vivant dans le ménage au nombre de pièces habitables du logement.

#### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/rapports/rqph-5-2023>

Tableau VI-7 : Répartition des ménages par région, milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Propriétaire		Locataire		Total	
Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
268076	43,9	342365	56,1	610441	100,0

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-8 : Répartition des ménages locataires par département selon le statut d'occupation du logement

	Location-vente		Location simple		Colocataire		Total	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Dakar	1435	0,9	144909	91,3	12297	7,8	158640	100,0
Pikine	509	0,8	55370	83,0	10798	16,2	66677	100,0
Rufisque	445	1,5	23698	81,8	4816	16,6	28959	100,0
Guédiawaye	377	1,1	29037	87,7	3698	11,2	33112	100,0
Keur Massar	689	1,3	45380	82,5	8907	16,2	54977	100,0
<b>Total</b>	<b>3455</b>	<b>1,0</b>	<b>298394</b>	<b>87,2</b>	<b>40517</b>	<b>11,8</b>	<b>342365</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VI-9 : Répartition des ménages locataires selon le sexe du chef de ménage, l'indice de peuplement, l'indice de promiscuité et la typologie de l'habitat

		Location-vente		Location simple		Colocataire		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
SEXE	Masculin	2400	69,5	208731	70,0	29292	72,3	240423	70,2
	Féminin	1055	30,5	89663	30,0	11224	27,7	101942	29,8
Indice de peuplement	Une personne	718	20,8	60573	20,3	9662	23,8	70952	20,7
	Deux personnes	468	13,6	43836	14,7	6758	16,7	51063	14,9
	Trois personnes	418	12,1	43178	14,5	5970	14,7	49566	14,5
	Quatre personnes	468	13,6	40301	13,5	5103	12,6	45873	13,4
	Plus de quatre personnes	1382	40,0	110506	37,0	13023	32,1	124912	36,5
Indice de promiscuité	Pas de surpeuplement	1812	52,4	132214	44,3	16825	41,5	150851	44,1
	Surpeuplement modéré	775	22,4	74713	25,0	9637	23,8	85125	24,9
	Surpeuplement sévère	869	25,1	91466	30,7	14055	34,7	106390	31,1
Typologie de l'habitat	Habitat horizontal traditionnel	118	3,5	6070	2,1	1087	2,7	7275	2,2
	Habitat horizontal moderne	1188	35,1	78549	27,0	13283	33,3	93020	27,8
	Habitat vertical à étage	1851	54,6	183225	62,9	23724	59,5	208800	62,4
	Habitat vertical à immeuble	233	6,9	23267	8,0	1766	4,4	25266	7,6

Source : ANSD, RGPH-5,2023

## VI.4 Accès à Internet

À l'ère du numérique, l'accès à l'Internet est devenu vital pour la libre circulation de l'information selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Pour le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le manque d'accès à internet est synonyme d'exclusion. En réalité, selon l'agence onusienne, il réduit les possibilités d'accès à l'information disponible en ligne, à des ressources d'apprentissage et à la formation à distance.

A l'échelle planétaire, les chiffres de connexion à internet sont impressionnants. Environ, 74 500 gigabytes de données sont envoyés à chaque seconde à travers le monde. Pourtant, les défis relatifs à la connectivité des populations à l'écart sont extrêmement complexes. L'accès à internet reste un privilège, et seul 40% de la population mondiale auraient accès à une connexion Internet d'après une étude de Facebook.

Au Sénégal, l'accès à internet constitue un pilier de développement économique et social du pays et 7,3 millions de Sénégalais, soit 47% de la population, sont connectés. En outre, le Plan Sénégal numérique 2025 a précisément vocation à améliorer la couverture numérique du territoire à l'horizon 2025.

A Dakar, la connectivité se fait beaucoup plus via ADSL, soit 37,0% des ménages de la région en 2019. Egalement, les ménages de la capitale, utilisent le réseau téléphonique commuté (modem) ou l'accès mobile comme les clés internet, le wifi pour accéder à internet. Ils sont respectivement 32,1% et 30,9% pour ce type de connexion.

Il faut signaler que le mode de connectivité varie en fonction du milieu de résidence. En effet, les ménages de la zone urbaine de la région se connectent à internet beaucoup plus via ADSL (37,1%); tandis que, l'accès à internet à travers le réseau téléphonique prédomine au sein des ménages (44,1%) de la zone rurale. Néanmoins, les autres types de connexion demeurent assez utilisés par les ménages de la région en 2019.

### Définitions :

- **Internet** : Ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP) (Insee)
- **UNESCO** : organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- **UNICEF** : Fonds des Nations unies pour l'enfance
- **Gigabytes** : Multiple de l'octet d'unité pour l'information numérique

### En savoir plus :

- <https://www.blogdumoderateur.com/acces-internet-population-monde>
- <https://journals.openedition.org/ries/9703>
- <https://www.unesco.org/fr/articles/le-re-numerique-l-acces-l-internet-est-devenu-vital-pour-la-libre-circulation-de-l-information>
- [https://www.presidence.sn/actualites/quen-est-il-de-la-couverture-reseau-au-senegal-\\_1815](https://www.presidence.sn/actualites/quen-est-il-de-la-couverture-reseau-au-senegal-_1815)
- <https://senegalservices.sn/actualite/taux-dacces-a-internet-seuls-4-des-menages-connectes>

Tableau 6- 1 : Répartition des ménages de Dakar selon type de connexion internet utilisé en 2019 dans la région de Dakar

type de connexion internet	Réseau téléphonique commuté (modem)	ADSL	Accès Mobile (clé internet, Wi-Fi, etc.)	Fibre optique (Haut débit)	Satellite	Total
Dakar	32,1	37,0	30,9	0,0	0,0	100,0
Urbain	32,0	37,1	30,9	0,0	0,0	100,0
Rural	44,1	28,0	28,0	0,0	0,0	100,0

Source : ANSD, EHCVM, 2019

## Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

## VII.1 Eau

L'approvisionnement en eau potable représente un pilier majeur du développement socio-économique car il constitue un indicateur important du cadre de vie dans une métropole en pleine expansion comme Dakar. L'analyse des données indique une évolution positive marquée par un développement des infrastructures et une hausse de la production afin de répondre à la forte demande en eau observée dans la région.

Entre 2023 et 2024, le service d'hydraulique urbaine a poursuivi son renforcement dans la région. Le réseau de distribution s'est accru de 3,3%, atteignant 8 516 170 mètres, tandis que la production a augmenté de 4,5% pour s'établir à 168,1 millions de mètres cubes en 2024.

Cette tendance globale masque toutefois des disparités entre les départements. Le département de Rufisque apparaît comme le porteur de cette évolution notée avec une croissance de 6,4% de son réseau, de 11,2% de sa production et de 10,4% de sa consommation en 2024.

À l'inverse, le département de Pikine présente une extension faible de son réseau (0,1%), mais enregistre pourtant une forte hausse de sa production (7,2%) et de sa consommation (5,6%). Le département de Dakar, quant à lui, affiche une croissance plus modérée.

En somme, la consommation totale d'eau potable dans la région a progressé de 5,3% pour atteindre 132,1 millions de mètres cubes. Il est

particulièrement notable que cette croissance de la consommation soit supérieure à celle de la production établie à 4,5%, traduisant un déséquilibre entre l'offre et la demande, tout en suggérant une gestion relativement efficiente de la ressource.

Par ailleurs, l'analyse de la structure des consommateurs révèle que la hausse observée de la consommation d'eau est principalement portée par les abonnés privés. En effet, le nombre d'abonnés privés a augmenté de 6,6%, représentant plus de 590 000 branchements en 2024 tandis que leur consommation a crû de 5,2%. Les abonnés privés constituent ainsi le principal pilier du service, représentant 98,7% du total des abonnés et 83,1% de la consommation totale de la région.

La consommation en eau des abonnés « Officiels » a connu une progression significative de 11,6 % en 2024, alors que le nombre d'abonnés de cette catégorie n'a enregistré qu'une croissance modeste de 0,5%. Cette dynamique est particulièrement marquée dans le département de Rufisque, incluant Keur Massar, où la consommation de cette catégorie d'usagers a bondi de 49,7 %.

À l'inverse, les abonnés de la catégorie « Affaires » présentent une tendance opposée dans certaines localités. Dans les départements de Dakar et Guédiawaye, leur consommation a reculé de 2,5 % et 5,9 % respectivement en 2024.

### Définitions :

- **SONES** : Elle est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maîtrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public.
- **Sen'Eau** : elle est chargée de l'exploitation de l'entretien, du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation ainsi que du recouvrement des factures d'eau.
- **L'adduction d'eau potable** comprend toutes les opérations de puisage et de transport de l'eau depuis la source d'approvisionnement jusqu'au compteur d'eau du distributeur ou de la compagnie, Quant à la potabilité de l'eau, celle-ci requiert des traitements qui nécessitent contrôles et analyses dans un cadre sanitaire réglementé.

### En savoir plus :

- <https://assainissement.pagesjaunes.fr/astuce/voir/616887/adduction-d-eau-potable>
- <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/renforcer-acces-eau-potable-region-dakar/>

**Tableau VII-1** : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative entre 2023 et 2024

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
<b>Dakar</b> (Plateau, Sicap, Yoff, Grand Dakar, Front de Terre, Parcelles Assainies)	2023	2 976 600	92 349 207	64 181 243
	2024	3 015 586	93 308 972	66 039 935
	Variation (%)	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Guédiawaye</b>	2023	936 565	9 846 797	8 991 399
	2024	971 004	10 309 661	9 269 243
	Variation (%)	<b>3,7</b>	<b>4,7</b>	<b>3,1</b>
<b>Pikine (Pikine, Thiaroye)</b>	2023	1 320 406	20 428 920	18 654 245
	2024	1 321 729	21 902 034	19 691 750
	Variation (%)	<b>0,1</b>	<b>7,2</b>	<b>5,6</b>
<b>Rufisque</b>	2023	3 014 392	38 249 248	33 628 758
	2024	3 207 852	42 537 180	37 132 462
	Variation (%)	<b>6,4</b>	<b>11,2</b>	<b>10,4</b>
<b>Région de Dakar</b>	2023	8 247 963	160 874 173	125 455 645
	2024	8 516 170	168 057 847	132 133 390
	Variation (%)	<b>3,3</b>	<b>4,5</b>	<b>5,3</b>

Source : Données 2023-2024, SEN'EAU

**Tableau VII-2** : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative entre 2023 et 2024

Circonscription administrative	Année	Affaires (GF3)		Officiels (GF2)		Privé (GF1)		Total	
		Nb Abonnés	Consommation (m <sup>3</sup> )	Nb Abonnés	Consommation (m <sup>3</sup> )	Nb Abonnés	Consommation (m <sup>3</sup> )	Nb Abonnés	Consommation (m <sup>3</sup> )
<b>Dakar</b> (Plateau, Sicap, Yoff, Grand Dakar, Front de Terre, Parcelles Assainies)	2023	1 242	4 940 776	1 550	6 807 197	252 879	52 433 270	255 671	64 181 243
	2024	1 242	4 815 849	1 559	7 255 204	262 916	53 968 882	265 717	66 039 935
	Variation (%)	<b>0,0</b>	<b>-2,5</b>	<b>0,6</b>	<b>6,6</b>	<b>4,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>
<b>Guédiawaye</b>	2023	270	115 571	142	328 422	49 615	8 547 406	50 027	8 991 399
	2024	282	108 756	144	333 847	51 599	8 826 640	52 025	9 269 243
	Variation	<b>4,4</b>	<b>-5,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,99</b>	<b>3,1</b>
<b>Pikine (Thiaroye)</b>	2023	862	1 487 695	225	928 045	94 938	16 238 505	96 025	18 654 245
	2024	882	1 587 446	218	1 040 557	100 191	17 063 747	101 291	19 691 750
	Variation	<b>2,3</b>	<b>6,7</b>	<b>-3,1</b>	<b>12,1</b>	<b>5,53</b>	<b>5,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,6</b>
<b>Rufisque y compris Keur Massar</b>	2023	3 153	5 531 635	344	969 075	156 437	27 128 048	159 934	33 628 758
	2024	3 182	5 771 833	351	1 450 236	175 638	29 910 393	179 171	37 132 462
	Variation (%)	<b>0,9</b>	<b>4,3</b>	<b>2,0</b>	<b>49,7</b>	<b>12,3</b>	<b>10,3</b>	<b>12,0</b>	<b>10,4</b>
<b>Région de Dakar</b>	2023	5 527	12 075 677	2 261	9 032 739	553 869	104 347 229	561 657	125 455 645
	2024	5 588	12 283 884	2 272	10 079 844	590 344	109 769 662	598 204	132 133 390
	Variation (%)	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,5</b>	<b>11,6</b>	<b>6,6</b>	<b>5,2</b>	<b>6,5</b>	<b>5,3</b>

Source : Données 2023-2024, SEN'EAU

## VII.2 Assainissement

Dans la région de Dakar, les réseaux d'assainissement sont rattachés aux cinq principales stations d'épuration de Cambéréne, des Niayes, de Rufisque, de Diamniadio et de Tivaouane Peulh. A l'exception de Guédiawaye, dont le réseau est raccordé aux stations de Cambéréne et des Niayes, tous les départements de la région de Dakar sont couverts. En 2024, la longueur totale du réseau d'assainissement est demeurée inchangée à 1 393 703 mètres, soit le même niveau qu'en 2023. L'absence d'extension traduit un ralentissement dans les efforts d'investissement et pourrait constituer un signal préoccupant au regard de la croissance démographique et de l'expansion urbaine que connaît la région.

Le département de Dakar concentre à lui seul 72,7% du réseau, tandis que Pikine, Rufisque-Keur Massar et Pikine n'en disposent respectivement que 11,2%, 9,5% et 6,6%. Ce déséquilibre territorial met en évidence une forte concentration des infrastructures dans le centre de la capitale, au détriment des départements périphériques. Or, ce sont précisément ces derniers qui enregistrent les plus fortes dynamiques démographiques de ces dernières années.

La région compte 1 181 620 abonnés aux réseaux d'assainissement en 2024, contre 1 176 510 un an auparavant, soit une hausse de 5 110 nouveaux abonnés. Cette progression s'observe surtout à Dakar (+2 500), Gédiawaye (+1 500), Pikine (+1 000) et, dans une moindre mesure, dans la zone de Rufisque-Keur Massar (+110). Le département de Dakar concentre à lui seul 82,4% des abonnés. Tandis que Pikine, Gédiawaye et la zone Rufisque-Keur Massar

ne représentent respectivement que 6,9%, 5,3% et 5,4% des abonnés à fin 2024.

Le niveau de traitement des eaux usées a, quant à lui, atteint un taux de 67 % en 2024, en hausse de 6 points de pourcentage par rapport à 2023 (61 %). Il est à noter que la totalité des eaux usées a été traitée dans les autres départements<sup>1</sup> de la région à l'exception du département de Dakar où on enregistre un taux de traitement de 64,3%, soit une nette amélioration de 13 point de pourcentage en glissement annuel. En matière de dépollution, le taux régional s'élève à 27 % en 2024 contre 25,5 % en 2023. Les départements de Pikine (79,4% contre 84,6% en 2023) et la zone Rufisque-Keur Massar (77,4% contre 92,4% en 2023) affichent les résultats les plus élevés, tandis que Dakar enregistre les niveaux les plus faibles (19,2 % en 2024 et 11,5 % en 2023).

A propos du taux d'accès à l'assainissement dans la région, il reste faible, passant de 30,2 % en 2023 à 29,5 % en 2024 dans la région. Néanmoins, de fortes disparités départementales persistent pour cet indicateur: 64,3 % à Dakar contre seulement 14,5 % à Guédiawaye, 12,6 % à Rufisque et Keur Massar et 5,3 % à Pikine. S'agissant des modes d'évacuation des eaux usées, les égouts constituent le principal dispositif utilisé par 35,7 % des ménages. Toutefois, une part importante des ménages continue de déverser ses eaux usées dans la rue ou dans la nature (27,5 %) ou de recourir aux puisards (23,5 %). S'agissant de la gestion des déchets solides, elle est gérée par les camions de ramassage. Ils représentent le mode de collecte le plus utilisé des ménages de la région, avec un taux de couverture de 86,6 %.

### Définitions :

- **Accès à l'assainissement** : L'Accès à l'assainissement est un indice qui désigne le pourcentage de la population qui dispose d'installations d'évacuation des excréments au moins suffisantes pour éviter tout contact entre les excréments et les humains, les animaux et les insectes.

### En savoir plus :

- <https://www.eau-assainissement.gouv.sn/le-ministere-1.html>
- <https://onas.sn>

<sup>1</sup> A noter qu'il n'y a pas d'indication claire pour ce qui est du département de Guédiawaye

Tableau VII-3 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (ml)	Nombre d'abonnés	Taux d'Accès (%)	Taux de traitement des eaux usées (%)	Taux de dépollution de l'eau (%)
Dakar	2023	Un (1) réseau débouchant à la station d'épuration de Cambérène	1 012 912	971 100	65,76	51	11,50
	2024		1 012 912	973 600	64,27	64	19,20
Guédiawaye	2023		91 486	61 560	14,49	Une partie de Guédiawaye est raccordée à la STEP Cambérène et l'autre (hlm) à la STEP Niayes	
	2024		91 486	63 060	14,47		
Pikine	2023	Un (1) réseau débouchant à la station d'épuration des Niayes	156 821	80 590	5,34	100	84,60
	2024		156 821	81 590	5,27	100	79,40
Rufisque/Keur Massar	2023	Rufisque (1) Diamniadio (1)	132 484	63 260	12,93	100	92,40
	2024	Tivaouane Peulh (1)	132 484	63 370	12,62	100	77,40
Région de Dakar	2023	5	<b>1 393 703</b>	<b>1 176 510</b>	30,17	61	25,50
	2024	5	<b>1 393 703</b>	<b>1 181 620</b>	29,54	67	27,00

Source : Données 2023-2024, ONAS

Tableau VII-4 : Evolution du taux d'accès de l'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Taux d'accès en %	
	2022	2023
Dakar	65,8	64,1
Guédiawaye	14,5	14,1
Pikine	5,2	5,2
Rufisque/Keur Massar	12,7	12,6
Région de Dakar	30,1	29,4

Source : Données 2022-2023, ONAS

### VII.3 Sources d'énergie des ménages

L'accès universel à l'énergie constitue un pilier fondamental du développement socio-économique des territoires. Cette dimension est d'ailleurs reconnue dans le cadre des ODD, dont le septième objectif vise à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à un coût abordable ». Cette ambition s'inscrit dans le prolongement de l'initiative "Sustainable Energy for All" des Nations Unies, lancée en 2011, qui fixe comme objectif l'atteinte d'un taux d'électrification de 100 % à l'horizon 2030.

L'électricité produite par la Société nationale de l'électricité (SENELEC) constitue le mode d'éclairage le plus répandu au sein des foyers de la région de Dakar. Elle est utilisée par 98,7% des ménages de la région. Au niveau des départements, cette proportion oscille entre 97,0 % dans le département de Rufisque et 99,5 % dans le département de Guédiawaye. Le département de Rufisque présente ainsi la proportion d'utilisation de l'électricité la plus basse comparativement aux autres départements.

Outre l'électricité, la lampe torche ou la bougie représente le mode d'éclairage principal le plus utilisé avec des proportions respectives de 0,4% et 0,3% pour la région de Dakar. Ces modes d'éclairage sont particulièrement plus fréquents dans le département de Rufisque où 0,6% des ménages utilisent la bougie et 0,8% la lampe torche.

Par ailleurs, pour l'ensemble des modes d'éclairage, à l'exception de l'électricité, le département de Rufisque affiche les plus grandes proportions de ménages qui les utilisent. C'est notamment le cas du solaire

(0,8%), de la lampe tempête (0,1%), de la lampe rechargeable (0,2%) et des autres modes d'éclairage (0,3%). Pour ces modes d'éclairage, les proportions enregistrées dans les autres départements sont inférieures à celles enregistrées à Rufisque.

Concernant le gaz comme source d'éclairage principal, il est utilisé par 0,1 % des ménages, proportion uniforme dans l'ensemble des départements de la région.

En matière de combustible de cuisson, le gaz butane s'impose comme la source énergétique dominante dans la région de Dakar, à l'image de la tendance nationale. Il est utilisé par 92,3 % des ménages de la région, avec une prévalence plus élevée dans le département de Dakar (94,1 %). Le département de Rufisque présente le taux d'utilisation le plus faible (89,2 %). Dans les autres départements, les taux d'utilisation du gaz butane comme combustible pour la cuisson se situent légèrement au-delà de 90 %.

Le charbon occupe la deuxième position dans la hiérarchie des combustibles de cuisson avec 5,3% des ménages de la région qui en font usage. Par rapport aux départements, la proportion de ménages utilisant le charbon est respectivement de 7,6% à Rufisque, de 6,5% à Pikine, de 6,3% à Keur Massar, de 5,2% à Guédiawaye et de 3,1% à Dakar.

Les autres types de combustibles à savoir le bois de chauffe (1,0 %), l'électricité (0,6 %) et les autres sources (0,8 %) sont peu utilisés. Quant à la bouse de vache, elle est très faiblement utilisée, tant à l'échelle régionale que départementale.

#### Définitions :

- Rechauffement climatique : phénomène global de transformation du climat caractérisé par une augmentation générale des températures moyennes, modifiant durablement les équilibres météorologiques et les écosystèmes.
- Transition énergétique : l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie ; Energie renouvelable : énergie provenant de sources naturelles qui se renouvellent à un rythme supérieur à celui de leur consommation ;
- Mix énergétique : répartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire...)

#### En savoir plus :

- <https://shs.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2016-4-page-7?lang=fr>
- <https://shs.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2016-4-page-25?lang=fr>

- <https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023>

Tableau VII-5 : Répartition (en %) des ménages par département et selon le principal mode d'éclairage

	mode d'éclairage											
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	Total
Dakar	99,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,5	0,2	100,0
Pikine	99,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	100,0
Rufisque	97,0	0,8	0,0	0,1	0,0	0,1	0,6	0,0	0,2	0,8	0,3	100,0
Guédiawaye	99,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	100,0
Keur Massar	98,9	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,1	0,3	0,2	100,0
<b>Région de Dakar</b>	<b>98,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Tableau VII-6 : Répartition des ménages par département selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

	Principal combustible pour la cuisson													
	Bois		Charbon		Gaz		Electricité		Bouse de vache		Autre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	1376	0,6	7589	3,1	228556	94,1	2571	1,1	29	0,0	2704	1,1	242825	100,0
Pikine	917	0,8	7570	6,5	106625	91,7	270	0,2	13	0,0	822	0,7	116217	100,0
Rufisque	2651	2,5	8239	7,6	96428	89,2	341	0,3	19	0,0	363	0,3	108042	100,0
Guédiawaye	300	0,5	2845	5,2	51102	93,0	190	0,3	22	0,0	488	0,9	54947	100,0
Keur Massar	1171	1,1	6977	6,3	101456	91,8	270	0,2	32	0,0	644	0,6	110549	100,0
<b>Région de Dakar</b>	<b>6416</b>	<b>1,0</b>	<b>33220</b>	<b>5,3</b>	<b>584167</b>	<b>92,3</b>	<b>3641</b>	<b>0,6</b>	<b>115</b>	<b>0,0</b>	<b>5022</b>	<b>0,8</b>	<b>632581</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD, RGPH-5,2023

Chapitre VIII : POPULATION  
VULNERABLE

## VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

Dans le cadre de la Vision Sénégal 2050, qui vise à construire une société inclusive et prospère, la situation des enfants reste un indicateur important du développement du capital humain. Dans la région, l'analyse des données portant sur la situation des enfants met en évidence des disparités.

A propos de la scolarisation des enfants, une baisse du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est observée dans l'ensemble des départements de la région de Dakar entre les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024. À Rufisque, bien que les niveaux demeurent supérieurs à 100 %, le TBS a également reculé, passant de 112,6% à 103,4%. Comparativement aux autres départements, Keur Massar enregistre le TBS le plus faible sur la période, avec une diminution passant de 77,4 % à 70,8 %.

Les indicateurs de flux scolaires, notamment les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, présentent des disparités selon les départements. Les taux de promotion demeurent globalement élevés jusqu'au CM1, avant de reculer en CM2. En 2022/2023, le département de Rufisque a enregistré le taux de

promotion le plus faible (78,9 %), tandis que Keur Massar a affiché le taux le plus élevé (87,9 %). Les redoublements sont plus fréquents en fin de cycle, atteignant 7,4 % à Keur Massar et 7,0 % à Rufisque. Les abandons scolaires, quant à eux, restent préoccupants dans les classes supérieures, avec des niveaux élevés à Rufisque (14 % au CM2 et 13 % au CM1) et à Dakar (16 % au CM2).

Au titre de la vaccination des enfants, la couverture s'est nettement améliorée entre 2023 et 2024. Plusieurs vaccins approchent l'objectif de 90 %, ce qui montre un renforcement des campagnes de vaccination et un meilleur accès aux services. Cependant, certains vaccins comme le Vaccin antitétanique 1 (VAT1) restent en dessous des objectifs (29%).

En 2024, les infractions commises par des mineurs écroués à Dakar sont en hausse par rapport à 2023. Le vol et recel demeure l'infraction dominante (505 cas, +13,5 %), suivi des infractions liées aux stupéfiants en forte progression (+68,6%). Les cas de viol impliquant des mineurs ont également plus que doublé, traduisant une hausse des violences graves.

### Définitions :

- **TBS** : correspond au rapport entre les effectifs des inscrits au cycle primaire tout âge confondu et la population ayant l'âge officiel de fréquenter ce cycle.

### En savoir plus :

- <https://justice.sec.gouv.sn/programmes-projets/administration-penitentiaire>

Tableau VIII-1 : Evolution du Taux brut d'Accès et du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	TBS Global (%)
	2022 / 2023	79,0
Département de Dakar	2023 / 2024	73,1
	2022 / 2023	79,6
Département de Guédiawaye	2023 / 2024	74,5
	2022 / 2023	78,0
Département de Pikine	2023 / 2024	71,0
	2022 / 2023	77,4
Département de Keur Massar	2023 / 2024	70,8
	2022 / 2023	112,6
Département de Rufisque	2023 / 2024	103,4

Source : Données 2023-2024, DPPE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau VIII-2 : Répartition des flux selon le niveau d'étude en 2023-2024, par circonscription administrative (en %)

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
	taux de redoublement	1,4	3,7	2,4	4,0	3,3	3,3
	taux d'abandon	0,4	2,0	4,2	-1,3	9,7	16,0
Département de Guédiawaye	taux de promotion		94,8	95,2	88,4	90,7	83,3
	taux de redoublement	1,4	5,1	4,0	5,7	4,3	6,1
	taux d'abandon		0,1	0,9	5,9	4,9	10,6
Département de Pikine	taux de promotion		99,9	95,9	91,7	98,1	84,9
	taux de redoublement	0,7	2,4	1,8	3,6	2,1	3,3
	taux d'abandon		-2,3	2,3	4,7	-0,2	11,8
Département de Keur Massar	taux de promotion		98,4	94,0	88,2	96,5	87,9
	taux de redoublement	0,7	4,0	2,0	5,4	3,3	7,4
	taux d'abandon		-2,4	4,0	6,4	0,3	4,8
Département de Rufisque	taux de promotion		89,7	91,5	86,1	84,9	78,9
	taux de redoublement	0,9	4,1	1,3	5,0	2,2	7,0
	taux d'abandon		6,3	7,1	9,0	13,0	14,0

Source : Données 2023-2024, DPPE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau VIII-3 : Evolution des Taux de couverture vaccinale selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2023 et en 2024

année	Antigène												
	BCG	PENTA 1	PENTA 2	PENTA 3	Rougeole	ECV	VAR	Fièvre Jaune	VPO 1	VPO 2	VPO 3	VAT1	VAT2 +
2023	60	53	51	53	54	54	45	52	54	51	52	19	37
2024	99	89	86	88	94	106	91	89	89	86	88	29	62
Objectif	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

Tableau VIII-4 : Répartition des personnes écrouées mineures de la région de Dakar selon la nature des infractions en 2023 et en 2024

Nature des infractions	2023		2024	
	MG	MF	MG	MF
Meurtre, assassinat, parricide	2	0	5	1
Coups et blessures volontaires	40	0	36	2
Homicide volontaire	8	0	0	0
Menaces	15	0	5	1
Vol et recel	431	14	502	3
Détention, usage et trafic de stupéfiants	51	0	80	6
Attentat à la pudeur défaut de carnet sanitaire	15	0	7	1
Outrage et rébellion	2	0	2	0
Escroquerie, abus faux et usage de faux	11	1	18	5
vagabondage	3	0	0	0
Détournement de deniers publics	0	0	0	0
infanticide	0	0	0	0
viol	5	0	12	0
Débits de boisson sans autorisation administrative	0	0	0	0
fraude	0	0	5	0
autres	2	2	30	4

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

## VIII.2 Situation des femmes

L'analyse des violences faites aux femmes dans la région de Dakar révèle une situation assez préoccupante faisant de la capitale un espace central des enjeux liés à la protection des droits fondamentaux des femmes au Sénégal.

Dans la région de Dakar la prévalence globale des violences subies par les femmes au cours de la période 2023-2024 est de 38,0 %. Ce taux positionne la région en troisième position derrière les régions de Diourbel (42,6 %) et Thiès (39,0 %).

En outre, la vulnérabilité des femmes se manifeste de manière intense à travers les violences hors union. Elles touchent 25,9% des femmes de la région. Ce chiffre peut probablement être dû à la densité démographique de la capitale qui favorise les

violences dans les maisons, lieux publics, transports ou les milieux professionnels.

Par ailleurs, la sphère domestique de la région reste un lieu de violence assez notoire puisque 29,8% des femmes déclarent avoir subi des violences conjugales depuis leur première union. Bien que ce taux soit inférieur à ceux observés dans d'autres régions du pays, il confirme que près d'une femme sur trois à Dakar est confrontée à la violence dans son foyer.

En somme, ces constats font de Dakar une des zones d'intervention prioritaires des politiques publiques contre les violences faites aux femmes, notamment la sécurisation des espaces de mobilité et une intensification des mécanismes de prise en charge des victimes pour briser le cycle de ces inégalités.

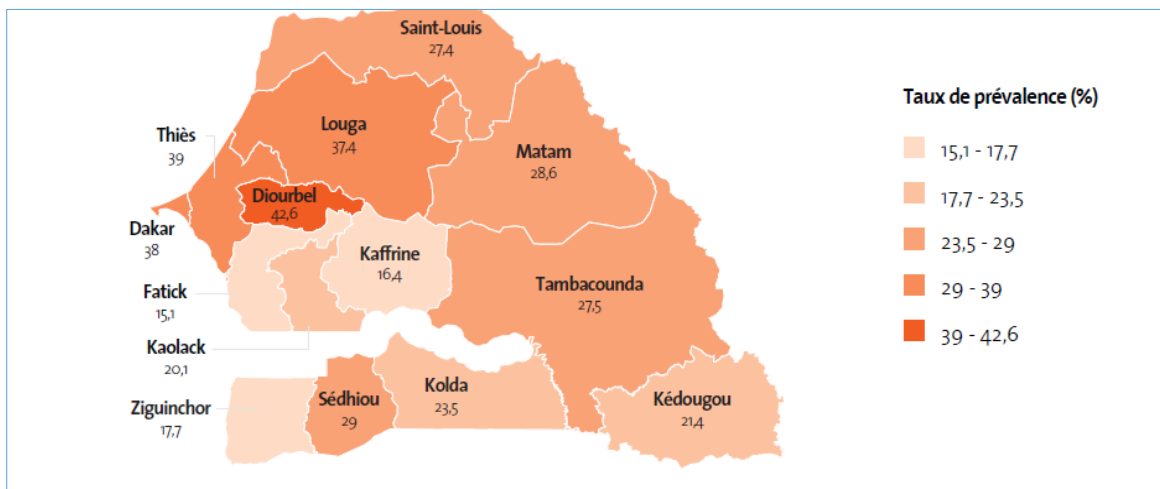
### Définitions :

- **Violences conjugales** : elles sont toutes formes de violence commises par un/le conjoint au cours d'une union. Egalement appelée violence entre partenaires intimes, elle est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne.
- **Violences hors union** : elles regroupent toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, subies par la femme quel que soit son statut matrimonial, perpétrées par quelqu'un d'autre que le mari/partenaire actuel ou ancien.

### En savoir plus :

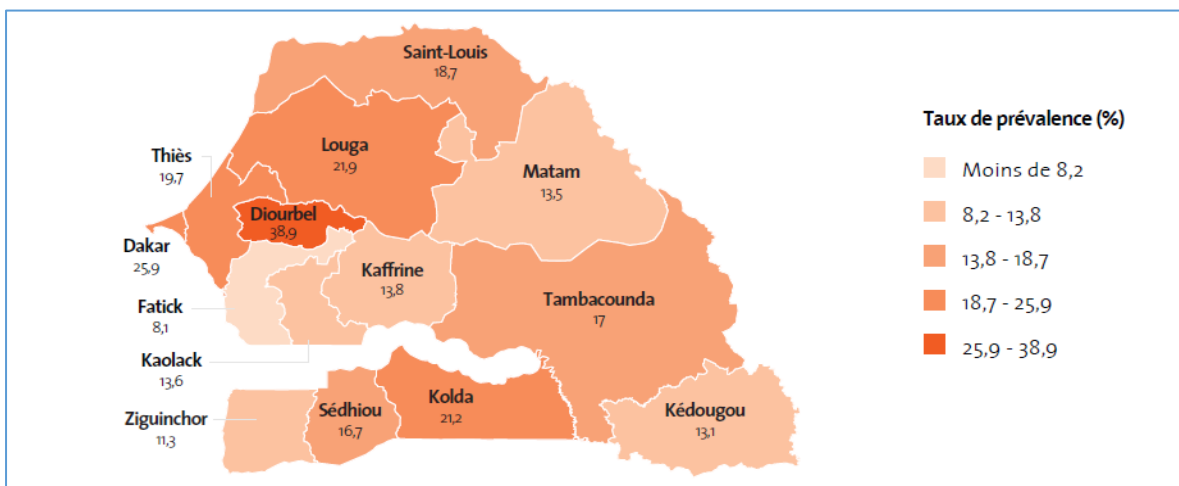
- [https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-11/Brochure\\_ENR-VFFS\\_0.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-11/Brochure_ENR-VFFS_0.pdf)

Graphique VIII-1 : Prévalence des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois selon la région



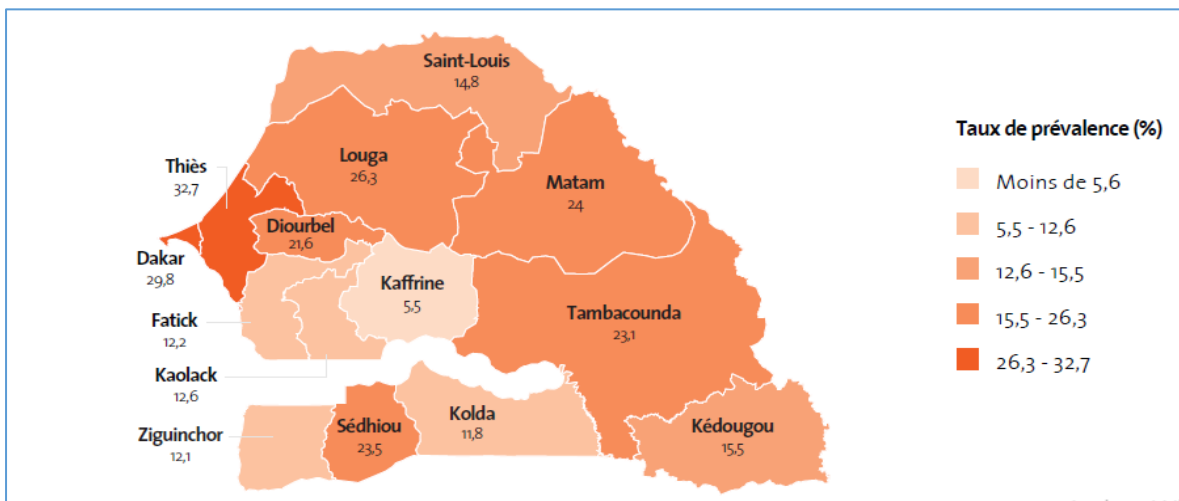
Source : Enquête nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes, 2023-2024

Graphique VIII-2 : Prévalence des violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : Enquête nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes, 2023-2024

Graphique VIII-3 : Prévalence des violences conjugales selon la région



Source : Enquête nationale de Référence sur les Violences faites aux Femmes, 2023-2024

### VIII.3 Sécurité alimentaire

Lors du sommet mondial de l'alimentation de 1996, la sécurité alimentaire a été définie comme l'existence pour tous les êtres humains, à tout moment, d'un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Au Sénégal, 23,4 % des ménages se trouvent en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère. La région de Dakar présente, quant à elle, un profil relativement favorable. Dans le département de Pikine, le plus exposé à l'insécurité alimentaire, la majorité des ménages (54,1 %) parvient encore à satisfaire ses besoins sans stratégies de subsistance particulières. Toutefois, la part complémentaire (45,9 %) demeure soumise à des pressions alimentaires variables, la plaçant en situation de crise ou de vulnérabilité et la contraignant au développement de mécanismes d'adaptation.

L'analyse de l'indice des stratégies de moyens d'existence offre un premier aperçu de la capacité de résilience des ménages. Il est notable qu'aucun département ne compte de ménages en situation d'«urgence». Mieux, les départements de Guédiawaye et Keur Massar affichent la plus grande stabilité alimentaire, avec respectivement 78,8 % et 74,8 % de ménages qui n'ont besoin d'adopter aucune stratégie de survie.

En revanche, le département de Pikine se révèle le plus vulnérable où plus de quatre ménages sur dix (42 %) y sont classés « sous pression », et ce département présente également le taux le plus élevé de ménages en « crise » (3,9 %).

Pour les ménages contraints de s'adapter, cinq principaux mécanismes de gestion sont mobilisés dans des proportions relativement homogènes d'un département à l'autre. La consommation d'aliments moins appréciés constitue la stratégie la plus fréquemment utilisée, elle est mentionnée par environ un quart des ménages dans la majorité des départements. Les autres mécanismes d'adaptation notamment l'emprunt d'aliments, la réduction des quantités servies dans les repas, la restriction de la consommation des adultes au profit des enfants, ou encore la diminution du nombre de repas quotidiens sont pratiqués au niveau régional par près d'un ménage sur cinq.

Concernant la part des dépenses alimentaires dans les dépenses du ménage, il est constaté que pour les départements de Pikine, Rufisque et Keur Massar, respectivement 45,0%, 59,4% et 48,4% des ménages ont consacré plus de 65% de leurs dépenses à l'alimentation. Par contre dans le département de Dakar, une situation différente est notée, 43,5% des ménages consacrent moins de 50% de leurs dépenses à l'alimentation.

#### Définitions :

- **Sécurité alimentaire** : Selon la définition qui en a été donnée lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Tableau VIII-5 : Indice des stratégies de moyens d'existence selon le département dans la région de Dakar (%)

Départements	Aucune	Sous-pression	Crise	Urgence	Total
Dakar	68,1	30,7	1,2	0,0	100,0
Guédiawaye	78,8	21,2	0,0	0,0	100,0
Keur Massar	74,8	25,2	0,0	0,0	100,0
Pikine	54,1	42,0	3,9	0,0	100,0
Rufisque	69,2	30,8	0,0	0,0	100,0

Source : Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire, Rapport ECSAR-PS 2024

Tableau VIII-6 : Types de stratégies alimentaires mises en place selon le département dans la région de Dakar (%)

Départements	Aliments moins appréciés	Emprunts d'aliments	Diminution de la quantité d'aliments	Réduction de la quantité d'aliment des adultes	Réduction du nombre de repas	Total
Dakar	24,4	18,8	18,3	17,9	20,7	100,0
Guédiawaye	23,5	18,0	20,1	18,0	20,4	100,0
Keur Massar	25,0	18,3	19,0	17,1	20,7	100,0
Pikine	22,3	17,5	19,9	17,9	22,3	100,0
Rufisque	24,4	19,1	18,5	19,0	19,0	100,0

Source : Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité nationale, Rapport ECSAR-PS 2024

Tableau VIII-7 : Part des dépenses alimentaires dans les dépenses du ménage selon le département dans la région de Dakar (%)

Départements	Moins de 50 %	50 % à 65 %	65 % à 75 %	Plus de 75 %	Total
Dakar	43,5	27,4	9,9	19,3	100,0
Guédiawaye	39,5	29,0	10,7	20,8	100,0
Keur Massar	26,2	25,5	27,0	21,4	100,0
Pikine	36,5	18,4	18,1	26,9	100,0
Rufisque	16,7	23,9	37,5	21,9	100,0

Source : Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire, Rapport ECSAR-PS 2024

## **SECTION D. SERVICES SOCIAUX**

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE

## Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE

## IX.1 Assistance et secours aux victimes

Dans la région de Dakar, les interventions effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs Pompiers (BNSP) ont été au nombre de 24 255 en 2023. En 2024, ce chiffre est passé à 24 371. Globalement, ces interventions se répartissent entre secours aux victimes, assistance aux personnes, incendies, opérations diverses et autres activités.

En 2024, les secours aux victimes constituent le principal motif d'intervention de la BNSP, dominés par les accidents de la circulation qui représentent 86,3 % des 11 692 sorties, soit 10 087 cas. Les accidents divers suivent avec 1 306 interventions en 2024, en légère baisse par rapport à 2023 (1 349). Bien que peu fréquents, les accidents domestiques enregistrent une hausse marquée, passant de 12 en 2023 à 118 en 2024. S'agissant des accidents de travail, ils ont concerné 176 sorties en 2024 et 154 sorties en 2023.

Outre le secours aux victimes, les sorties liées aux activités diverses constituent le deuxième motif d'intervention de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP) dans la région de Dakar. En effet, ces interventions ont donné lieu à 7 420 sorties en 2023, contre 6 948 en 2024.

Ces activités sont majoritairement composées de services de sécurité, avec 5 744 cas en 2023 et 5 761 en 2024. Viennent ensuite les alertes motivées, qui ont représenté 550 cas en 2024, contre 966 cas en 2023. Par ailleurs, des activités d'assainissement et de ravitaillements en eau sont effectuées en 2024 notamment par la BNSP dans la région.

En dehors du secours aux victimes et des activités diverses, la prise en charge et le transport de personnes malades représentent un autre motif important d'intervention de la BNSP dans la région de Dakar, avec 3 678 sorties enregistrées en 2023, contre 4 015 en 2024.

Les sorties pour reconnaissance demeurent également relativement fréquentes. Elles ont fait l'objet de 249 interventions en 2023. En 2024, ce nombre a diminué de 12. Par ailleurs, des interventions liées à des fausses alertes ont été recensées, au nombre de 53 en 2024, contre 79 en 2023.

En outre, la BNSP intervient également dans le transport de corps sans vie, une activité qui a motivé 420 sorties en 2024, contre 720 en 2023, soit une baisse notable par rapport à l'année précédente.

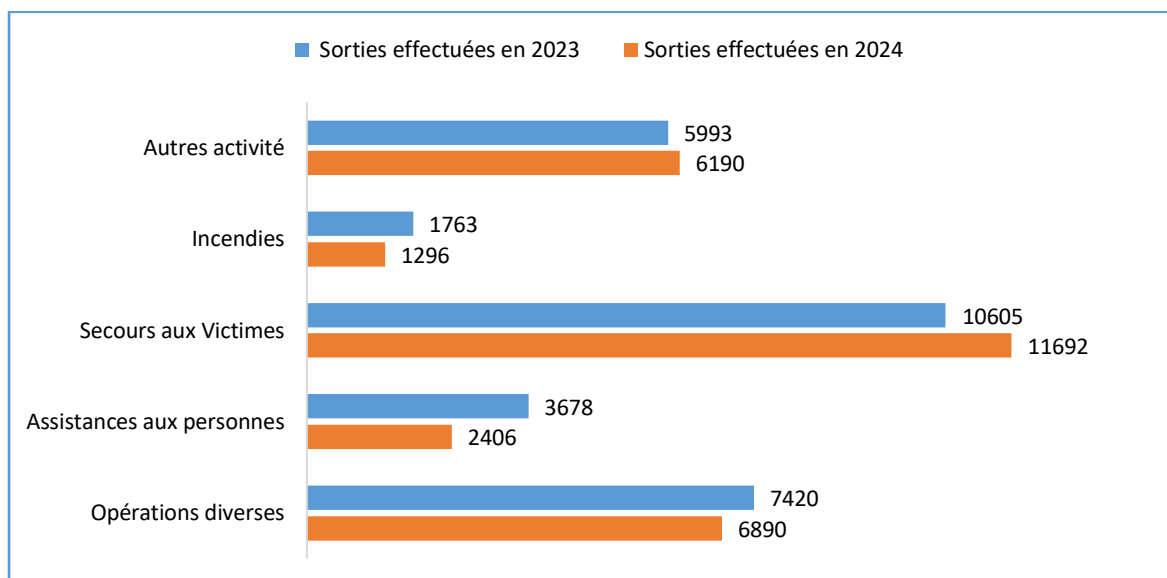
### Définitions :

- **BNSP** : Brigade nationale des Sapeurs Pompiers a pour mission la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>
- <https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/>
- [https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/sites/default/files/E%20R%20P%2001\\_0.pdf](https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/sites/default/files/E%20R%20P%2001_0.pdf)

Graphique IX-1 : Répartition des interventions de la BNSP selon la nature de l'intervention en 2023 et en 2024



Source : Données 2023-2024, Bilan annuel des interventions de la BNSP

Tableau IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers selon la nature en 2022 et en 2023 dans la région de Dakar

NATURE DES INTERVENTIONS	2023	2024
<b>I INCENDIES</b>	1763	1296
<b>II- SECOURS aux VICTIMES</b>	10605	11692
2.1 Accidents de la circulation	9088	10087
2.2 Accidents ferroviaires	2	5
3.3 Accidents de travail	154	176
3.4 Accident domestiques	12	118
3.5 Accidents divers	1349	1306
<b>III- ASSISTANCE ET TRANSPORT MALADES</b>	3678	4015
<b>IV- TRANSPORT DE CORPS SANS VIE</b>	789	420
<b>V- ACTIVITES DIVERSES</b>	7420	6948
5.1 Service de Sécurité	5744	5761
5.2 Alertes Motivées	966	550
5.3 Fausses Alertes	79	53
5.4 Assainissements	103	181
5.5 Ravitaillements en eau	279	166
5.6 Reconnaissances	249	237
<b>TOTAL</b>	<b>24255</b>	<b>24371</b>

Source : Données 2023-2024, Bilan annuel des interventions de la BNSP

## IX.2 Programmes d'assistance sociale

Dans la perspective de la Vision Sénégal 2050 et conformément aux orientations de la Stratégie nationale de développement (SND), l'assistance sociale occupe une place stratégique dans la protection des ménages vulnérables. Elle contribue à la réduction des inégalités et au renforcement de la résilience, notamment à travers des dispositifs tels que la gratuité des soins, les programmes de nutrition et les Bourses de sécurité familiale (BSF). Ces interventions s'appuient sur les filets sociaux, en particulier le Registre national unique (RNU), qui permet l'identification et le suivi des bénéficiaires.

En 2024, 91 469 ménages étaient inscrits au RNU dans la région de Dakar, soit une augmentation de 16 297 ménages par rapport à 2023. Cette progression est particulièrement marquée à Rufisque, où les enrôlements ont augmenté de 70 %, suivie de Pikine (+64,4 %) et de Keur Massar (+53,4 %). À Guédiawaye, seuls 324 ménages supplémentaires ont été enrôlés, tandis que le département de Dakar a enregistré une baisse notable, passant de 28 303 ménages en 2023 à 19 948 en 2024.

Par rapport au Programme national de bourses de Sécurité familiale (PNBSF), en 2023, sur les quatre paiements trimestriels prévus, trois ont été effectivement réalisés permettant à 35 313 ménages dans la région de Dakar de recevoir au moins un paiement. Il s'agit des transferts des deux derniers trimestres de 2022 et du premier trimestre de 2023. En 2024, pour le compte du deuxième et troisième trimestre de 2023, une moyenne de 35 856 ménages a reçu au moins un paiement de la bourse. La répartition

départementale montre que la majorité des bénéficiaires résident dans les départements de Dakar et Pikine, représentant respectivement 38 % et 35 % des ménages. Les départements de Rufisque et Guédiawaye concentrent quant à eux 15 % et 12 % des ménages bénéficiaires dans la région.

S'agissant des bénéficiaires de la Couverture sanitaire universelle (CSU), leur nombre total dans la région est passé de 378 382 en 2023 à 411 500 en 2024, soit une augmentation de 8,7%. La majorité des bénéficiaires sont des enfants de moins de cinq ans, représentant 86,8% du total, soit 357 168 individus en 2024.

Les personnes âgées bénéficient particulièrement du plan Sésame, avec 38 362 bénéficiaires en 2024 contre 27 125 en 2023. Par ailleurs, les actes spécifiques tels que la césarienne et la dialyse ont également connu des hausses : 11 414 femmes ont bénéficié gratuitement d'une césarienne (+23,9 %), tandis que le nombre de bénéficiaires de la dialyse est passé de 4 226 en 2023 à 4 556 en 2024, soit une progression plus modérée.

Tous ces programmes sociaux (BSF et CSU) visent à protéger les populations vulnérables. Dans ce cadre, la Carte d'Égalité des Chances (CEC) complète ces dispositifs en facilitant l'accès aux services pour les personnes en situation de handicap, renforçant ainsi l'inclusion et l'équité dans la région de Dakar. Ainsi, le nombre d'individus bénéficiant de la CEC enrôlés à Sen-CSU a été de 1 903 en 2023 répartis comme suit dans les départements : Dakar (649), Rufisque (428), Pikine (361), Guédiawaye (295) et Keur Massar (170).

### Définitions :

- **Filets sociaux** : programmes de transferts non contributifs axés d'une manière ou d'une autre sur les populations pauvres ou vulnérables (Grosh et al. 2008).

**Tableau IX-2** : Répartition des ménages inscrits dans le Registre national unique (RNU) dans les départements de la région de Dakar en 2023 et en 2024

Circonscription administrative	2023	2024	variation (%)
Dakar	28303	19948	-29,5
Guédiawaye	7900	8224	4,1
Pikine	13931	22898	64,4
Keur Massar	13017	19965	53,4
Rufisque	12021	20434	70,0
<b>Région de Dakar</b>	<b>75 172</b>	<b>91469</b>	<b>21,7</b>

Source : DRNU/DGPSN

**Tableau IX-3** : Répartition des ménages ayant effectivement reçu une bourse de sécurité familiale par département dans la région de Dakar en 2023 et en 2024

Circonscription administrative	Nombre de ménages ayant effectivement reçues une bourse de sécurité familiale	
	2023	2024
Dakar	13 472	13 596
Guédiawaye	4 284	4 369
Pikine	12 281	12 416
Keur Massar		
Rufisque	5 276	5 475
<b>Région de Dakar</b>	<b>35 313</b>	<b>35 856</b>

Source : DRNU/DGPSN

**Tableau IX-4** : Répartition des personnes bénéficiant de la Couverture sanitaire universelle par catégorie en 2023 et en 2024 dans la région de Dakar

Type de bénéficiaire	2023	2024
Moins de cinq ans	337 817	357 168
Césarienne	9 214	11 414
Dialyse	4 226	4 556
Plan sésame	27 125	38 362
<b>Nombre total de personnes bénéficiant de la CSU</b>	<b>378 382</b>	<b>411 500</b>

Source: SR SEN-CSU Dakar

**Tableau IX-5** : Nombre d'individus bénéficiant de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) enrôlé à la Sen-CSU par département dans la région de Dakar en 2023 et 2024

Circonscription administrative	Nombre d'individus bénéficiant de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) enrôlé ou non à la CMU	
	2023	2024
Dakar	649	649
Guédiawaye	295	295
Pikine	361	361
Keur Massar	170	170
Rufisque	428	428
<b>Région de Dakar</b>	<b>1 903</b>	<b>1 903</b>

Source: SR SEN-CSU Dakar

**Tableau IX-6** : Répartition des ménages bénéficiant de la Bourse de Sécurité familiale, de la CEC enrôlés dans la couverture sanitaire universelle par département dans la région de Dakar en 2023 et 2024

Circonscription administrative	% des ménages bénéficiant de la Bourse de familiale enrôlés dans la couverture sanitaire universelle (CSU)	
	2023	2024
Dakar	38	38
Guédiawaye	12	12
Pikine	37	37
Keur Massar		
Rufisque	13	13
<b>Région de Dakar</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : DRNU/DGPSN

## Chapitre X : JUSTICE

## X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

La région de Dakar dispose de huit (08) établissements pénitentiaires, un nombre qui est resté constant entre 2023 et 2024. Leur répartition géographique demeure inégale, avec six (06) établissements situés dans le département de Dakar et deux (02) dans celui de Rufisque. Néanmoins, il est à noter que les départements de Guédiawaye, Pikine, et Keur Massar ne sont dotés d'aucune infrastructure carcérale en 2024.

Ces infrastructures font face à une surpopulation. Le taux d'occupation global pour la région de Dakar est passé de 302% en 2023 à 309% en 2024. Sur la même période, la capacité d'accueil réelle des établissements a légèrement augmenté, passant de 1 682 à 1 761 places tandis que les effectifs carcéraux ont aussi progressé en passant de 5 090 à 5 458 détenus.

La situation la plus préoccupante demeure celle de la Maison d'Arrêt de Rebeuss, dont le taux d'occupation, déjà extrêmement élevé, a encore augmenté, passant de 558 % en 2023 à 563 % en 2024. À elle seule, cette institution concentre plus de la moitié de la population carcérale régionale, avec 3 337 détenus en 2023 et 3 368 en 2024, pour une capacité réelle limitée à 598 places

Au Camp pénal de Liberté VI (CPLVI), le taux d'occupation demeure très élevé, bien qu'une légère baisse y soit notée, passant de 204 % en 2023 à 203 % en 2024. Les effectifs y sont passés de 1 035 à 1 026 détenus, pour une capacité réelle de 505 places.

À la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, le taux d'occupation s'est nettement accru, passant de 221 % en 2023 à 250 % en 2024, en raison de l'augmentation simultanée de

la capacité passant de 52 à 61 places et des effectifs de 115 à 153 détenus. La MAC de Cap Manuel connaît également une aggravation de surpopulation, avec un taux d'occupation passant de 240 % en 2023 à 276 % en 2024. La capacité y a été portée de 76 à 104 places, tandis que les effectifs ont augmenté de 183 à 288 détenus.

À la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté VI, le taux d'occupation a diminué de 276 % en 2023 à 228 % en 2024, malgré une hausse de la capacité (de 51 à 63 places). Elle a connue de 2023 à 2024 une légère augmentation de ses effectifs passant de 141 à 144 détenues respectivement. Enfin, la Maison de Correction (MC) de Sébikotane a enregistré une forte progression de surpopulation carcérale, son taux d'occupation est passé de 84 % en 2023 à 175 % en 2024. Ses effectifs ont presque doublé, de 186 à 387 détenus, alors que sa capacité est restée à 220 places

En sus, le taux d'occupation de la MAC de Rufisque a légèrement reculé passant de 47 % en 2023 à 44 % en 2024, ainsi que la MAC Pavillon Spécial, où le taux est passé de 61 % à 42 % sur la même période, soit une baisse due à l'augmentation de sa capacité d'accueil, passée de 59 à 89 places.

Concernant les ressources humaines, la région de Dakar compte 597 agents pénitentiaires en 2024, dont 463 hommes et 134 femmes. Les effectifs les plus importants sont enregistrés à la Maison d'Arrêt de Rebeuss (179 agents) et au Camp pénal de Liberté VI (CPLVI) (126 agents). Le personnel féminin est particulièrement concentré à la MAF Liberté VI, où 55 des 59 agents sont des femmes, ainsi qu'à la MAC de Rufisque qui compte 34 femmes sur 37 agents.

### Définitions :

- **taux d'occupation** : il représente le nombre de détenus hébergés à une date donnée, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires.

### En savoir plus :

- <https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FINALE-30-05-2018.pdf>
- Rapport annuel 2022 de l'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté disponible sur <https://onlpl.sn/wp-content/uploads/2023/11/ONLPL-Rapport-Annuel-2022.pdf>

Tableau X-1 répartition des établissements pénitentiaires par département

Circonscription administrative	Nombre d'établissements pénitentiaires	
	2023	2024
Dakar	6	6
Guédiawaye	néant	néant
Pikine	néant	néant
Keur Massar	néant	néant
Rufisque	2	2
Région de Dakar	<b>8</b>	<b>8</b>

**Source :** Données 2023-2024, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

Tableau X-2 : Taux d'occupation par établissement au 31 décembre 2023 et 2024

Etablissements	Capacité réelle d'accueil		Effectifs carcéraux		Taux d'occupation (%)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
M.A. Dakar/Rebeuss	598	598	3337	3368	558	563
C.P Liberté VI	505	505	1035	1026	204	203
M.A.C Hann	52	61	115	153	221	250
M.A.C Rufisque	121	121	57	54	47	44
M.A.C Cap Manuel	76	104	183	288	240	276
M.A.C Pavillon Spécial	59	89	36	38	61	42
M.A.C Sébikotane	220	220	186	387	84	175
M.A.F Liberté VI	51	63	141	144	276	228
<b>Région de Dakar</b>	<b>1682</b>	<b>1761</b>	<b>5090</b>	<b>5458</b>	<b>302</b>	<b>309</b>

**Source :** Données 2023-2024, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

Tableau X-3 : Répartition du personnel pénitentiaire selon le sexe par établissement pénitentiaire de la région de Dakar en 2024

Établissements pénitentiaires	Personnel pénitentiaire Hommes	Personnel pénitentiaire Femmes	Total
Maison d'arrêt de Rebeuss	172	7	179
CPLVI	121	5	126
MAC Cap Manuel	45	5	50
MAF/LVI	4	55	59
MC Sébikotane	65	11	76
MAC Hann	27	7	34
MAC Rufisque	3	34	37
MAC Pavillon Spécial	26	10	36
<b>Total Région de Dakar</b>	<b>463</b>	<b>134</b>	<b>597</b>

**Source :** Données 2022-2023, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

## X.2 Population pénale

Dans la région de Dakar, l'examen de la répartition des effectifs carcéraux révèle une concentration particulièrement marquée à la Maison d'Arrêt de Rebeuss, qui regroupe à elle seule plus de la moitié des personnes détenues. Elle est suivie par le Camp pénal de Liberté VI, puis, dans des proportions moindres, par la Maison de Correction de Sébikotane et la MAC de Cap Manuel. Les autres établissements n'accueillent que des effectifs relativement faibles. Par ailleurs, la population carcérale demeure largement dominée par des hommes adultes, confirmant les tendances observées au niveau national.

En 2024, sur un total de 5 458 personnes écrouées dans la région de Dakar, seules 196 sont des femmes, confirmant la forte prédominance masculine au sein de la population carcérale. Par ailleurs, 164 détenus sont mineurs (154 garçons et 10 filles), c'est-à-dire âgés de 13 à 18 ans, dont la quasi-totalité (153 mineurs) a été accueillie à la MAC de Hann.

Selon la structure par âge, les catégories les plus représentées sont les 19-26 ans, les 27-36 ans et les 37-46 ans, avec respectivement 1 535 détenus (dont 50 femmes), 1 673 détenus (dont 85 femmes) et 1 052 détenus (dont 37 femmes). Ces données confirment la jeunesse de la population carcérale.

S'agissant des écroués nationaux, le vol et recel demeure le principal motif d'écrou, passant de 3 834 cas en 2023 à 4 733 en 2024, suivi par la détention, usage et trafic de stupéfiants, en hausse de 2 533 à 3 573 cas. Les infractions liées aux menaces ont augmenté de 70,53 %, tandis que les cas d'homicide volontaire et de

viol ont progressé respectivement de 21,3 % et 31,2 %.

La population féminine, bien que minoritaire, est en augmentation dans plusieurs catégories, notamment les coups et blessures volontaires, les attentats à la pudeur et défaut de carnet sanitaire (48 à 83 cas) et les délits d'escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux (93 à 216 cas.).

En ce qui concerne les mineurs, le vol et recel demeure la principale infraction, passant de 445 à 505 cas respectivement en 2023 et 2024 (soit une hausse de 13,48%). Les cas de « Détention, usage et trafic de stupéfiants » ont également augmenté de 68,63% passant de 51 en 2023 à 86 cas en 2024. Les cas de « viol » impliquant des mineurs sont passés de 5 à 12 cas de 2023 à 2024.

Du côté des étrangers écroués, le vol et recel est l'infraction la plus fréquente. Par ailleurs, il est compté moins de cas de « détention, usage et trafic de stupéfiants » par rapport à 2023 (233 en 2023 et 217 cas en 2024, soit une baisse de 6,87%). Il est néanmoins observé une forte augmentation (285,71%) des femmes étrangères impliquées dans les « attentat à la pudeur défaut de carnet sanitaire ».

Dans la région de Dakar, Le Camp pénal de Liberté VI regroupe l'essentiel des condamnés à des peines longues, tandis que Rebeuss et Sébikotane accueillent surtout des détenus condamnés à de courtes peines. Les peines intermédiaires ainsi que les régimes de Réclusion criminelle (RC) et de Réclusion criminelle à Perpétuité (RCP) sont également concentrés au Camp pénal.

### Définitions :

- **Détention provisoire** : la détention provisoire est l'emprisonnement d'une personne qui n'a pas été jugé.
- **Détenu condamné** : c'est un détenu déjà jugé

### En savoir plus :

- <https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/RA-Minjust-VERSION-CORRIGEE-FINALE-30-05-2018.pdf>

Tableau X-4 : Répartition des détenus dans les différentes prisons de la région selon l'âge et le sexe aux dates du 31 décembre 2023 et 2024

Etablissements	13 à 18 ans		19 à 26 ans		27 à 36 ans		37 à 46 ans		47 à 56 ans		56 ans et +		TOTAL
	MG	MF	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
M.A. Rebeuss			881		1058		665		549		215		3368
Camp pénal Liberté VI			345		313		209		133		26		1026
M.A.C Hann	153												153
M.A.C Rufisque		1		13		20		15		2		3	54
M.A.C Cap Manuel			120		92		48		18		10		288
M.A.C Pavillon Spécial	1	1	11		7	5	6		4		2	1	38
M.C Sébikotane			128		118		87		42		11	1	387
M.A.F. Liberté VI		8		37		60		22		7		10	144
<b>Région de Dakar</b>	<b>154</b>	<b>10</b>	<b>1485</b>	<b>50</b>	<b>1588</b>	<b>85</b>	<b>1015</b>	<b>37</b>	<b>746</b>	<b>9</b>	<b>264</b>	<b>15</b>	<b>5458</b>

**Source :** Données 2023-2024, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

Tableau X-5 : Répartition des personnes écrouées adultes, mineures et étrangères de la région de Dakar selon la nature des infractions en 2023 et en 2024

Nature des infractions	2023						2024					
	H	F	MG	MF	Etrangers H	Etrangers F	H	F	MG	MF	Etrangers H	Etrangers F
Meurtre, assassinat, parricide	52	4	2	0	0	0	47	4	5	1	3	1
Coups et blessures volontaires	532	121	40	0	28	5	485	155	36	2	36	10
Homicide volontaire	151	9	8	0	11	0	188	6	0	0	4	2
Menaces	260	25	15	0	15	1	438	48	5	1	25	1
Vol et recel	3733	101	431	14	237	2	4625	108	502	3	284	8
Détention, usage et trafic de stupéfiants	2490	43	51	0	228	5	3499	74	80	6	208	9
Attentat à la pudeur défaut de carnet sanitaire	81	48	15	0	4	7	58	83	7	1	6	27
Outrage et rébellion	104	8	2	0	4	1	111	12	2	0	4	1
Escroquerie, abus faux et usage de faux	1587	93	11	1	85	12	1497	216	18	5	88	11
vagabondage	61	0	3	0	18	0	57	1	0	0	32	0
Détournement de deniers publics	50	1	0	0	4	0	25	1	0	0	2	0
infanticide	0	7	0	0	0	0	0	11	0	0	0	1
viol	138	0	5	0	10	0	180	1	12	0	15	0
Débits de boisson sans autorisation administrative	0	1	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0
fraude	0	2	0	0	0	2	13	1	5	0	0	0
autres	1620	7	2	2	75	1	2614	72	30	4	279	11

**Source :** Données 2023-2024, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

Tableau X-6 : Répartition des personnes écrouées de la région de Dakar selon la peine d'emprisonnement en 2024

Etablissements	Nationalité	15 j à 02 ans	2 ans 5 ans	Plus de 5 ans	R.C. Temps	R.C.P
M.A. Rebeuss	Sénégalais	267	16	0	1	0
	Etrangers	84	0	0	1	0
M.A.F. Liberté 6	Sénégalais	23	3	0	0	0
	Etrangers	2	0	0	0	0
Camp pénal Liberté 6	Sénégalais	157	215	75	386	61
	Etrangers	34	19	24	44	4
MAC Hann	Sénégalais	44	10	0	0	0
	Etrangers	2	0	0	0	0
MAC Rufisque	Sénégalais	20	6	0	9	1
	Etrangers	4	1	1	0	0
MAC Cap Manuel	Sénégalais	241	2	0	0	0
	Etrangers	16	2	0	0	0
MAC P. Spécial	Sénégalais	11	1	4	0	1
	Etrangers	1	0	0	0	0
MC Sébikotane	Sénégalais	338	4	4	4	4
	Etrangers	32	1	0	0	0

**Source :** Données 2024, Direction régionale de l'administration pénitentiaire de Dakar

## Chapitre XI : SANTE

## XI.1 Personnel et équipements de santé

Facteur essentiel du développement, la santé occupe une place centrale dans l'axe 2 de la Stratégie nationale de Développement (SND) et dans la Vision Sénégal 2050, qui visent une population en bonne santé et un système sanitaire résilient. Au Sénégal, la région de Dakar se distingue par la diversité de ses structures de soins et la qualité de son personnel.

En termes d'infrastructures publiques de santé, en 2024, la région de Dakar compte 13 hôpitaux fonctionnels, 25 centres de santé et 137 postes de santé. Elle dispose également de 4 maternités isolés et de 23 cases de santé. A l'échelle départementale, Keur Massar ne possède aucun hôpital, tandis que Guédiawaye, malgré un nombre limité d'EPS, dispose de 2 hôpitaux, tout comme Pikine et Rufisque. Le département de Dakar concentre la majorité des infrastructures hospitalières avec 7 hôpitaux. Par ailleurs, les centres de santé sont principalement situés dans ce département (16, soit 64 % de l'ensemble régional).

Par rapport aux structures sanitaires privées, la plupart des structures de santé relèvent de ce secteur, à l'exception des hôpitaux. En effet, les données de la cartographie du secteur privé réalisée en 2024 ont répertorié : 228 cabinets généralistes, 86 postes de santé dont 52 postes de santé d'entreprises, 38 cliniques, 33 centres de soins infirmiers, 17 cabinets de spécialistes et 1 hôpital. Par ailleurs, il y a les officines de pharmacie dont leur nombre est de 392 en 2024.

En matière de couverture sanitaire, la région de Dakar enregistre en 2024 une légère amélioration de ses indicateurs par rapport à 2023, bien que les niveaux demeurent largement inférieurs aux normes de l'OMS. Cette

année, la région compte en moyenne 29 915 habitants par poste de santé, 163 935 habitants par centre de santé et 315 260 habitants par hôpital, alors que les standards fixés par l'OMS sont respectivement de 10 000, 50 000 et 150 000 habitants par structure.

En 2024, les établissements publics de santé (EPS) de la région de Dakar comptent 10 362 agents, dont 27 relevant de la Direction régionale de la Santé (DRS). La majorité du personnel est concentrée dans les hôpitaux, qui regroupent 8 230 agents, soit 79,4 % de l'effectif total. Ce personnel comprend notamment des médecins, sages-femmes, infirmiers et agents sanitaires, techniciens supérieurs de santé, agents d'hygiène ainsi que des assistants et aides sociaux, constituant le noyau essentiel du système sanitaire.

Cette catégorie de personnel clé rassemble 3 824 agents en 2024, dont 1 110 médecins, 790 sages-femmes, 1 094 infirmiers ou agents sanitaires, 662 techniciens supérieurs de santé, 83 agents d'hygiène et 97 assistants et aides sociaux. Par rapport à 2023, les effectifs ont augmenté dans toutes les catégories, à l'exception des médecins dont le nombre a diminué, passant de 1 233 à 1 110.

.La région de Dakar demeure toutefois bien pourvue en médecins et en sages-femmes, avec des ratios de couverture qui dépassent les normes de l'OMS : 2,6 médecins pour 10 000 habitants contre une norme d'un médecin pour 10 000 habitants, et 1,1 sage-femme pour 6 000 femmes en âge de reproduction, soit au-dessus du seuil recommandé. En revanche, le nombre d'infirmiers reste en deçà des standards de l'OMS, indiquant ainsi un besoin supplémentaire d'agents dans ce corps de métier.

### Définitions :

- **Centre de santé** : il peut être de deux niveaux : le centre de santé de niveau 1 (CS 1) est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs médicaux, paramédicaux et dentaires, en ambulatoire et en hospitalisation, et des services promotionnels et préventifs ; le centre de santé de niveau 2 (CS 2) dispose en plus d'un bloc opératoire offrant au moins des soins obstétricaux d'urgence.
- **Poste de santé** : Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.

### En savoir plus :

- <https://www.sante.gouv.sn/>

Tableau XI-1 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative en 2023 et en 2024

Type de Structure de santé	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Rufisque		Keur Massar		Région de Dakar	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Hôpital	7	7	2	2	2	2	2	2	0	0	13	13
Centre de santé	16	16	1	1	2	2	4	4	2	2	25	25
Poste de santé complet	5	5	8	8	21	22	32	35	12	13	78	83
Poste de santé sans maternité	26	27	4	4	9	10	8	9	4	4	51	54
Maternité isolée	0	0	0	0	2	2	1	1	2	1	5	4
Case de santé	0	0	0	0	4	1	11	11	7	11	22	23
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>194</b>	<b>202</b>

Source : Données 2022-2023, Direction régionale de la Santé de Dakar

Tableau XI-2 : Répartition des différents types de structures sanitaires privées selon le département en 2024

Structures sanitaires privées	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Keur Massar	Rufisque	Région de Dakar
Hôpital	1	0	0	0	0	1
Clinique	18	8	4	7	1	38
Poste de santé connu	9	0	19	1	5	34
Cabinet de spécialiste connu	13	0	4	0	0	17
Cabinet de généraliste connu	182	7	26	7	6	228
Poste de santé d'entreprise	33	1	10	0	8	52
Centre de soins infirmiers			13		20	33
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>29</b>	<b>63</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>403</b>
Officine de Pharmacie	233	ND	120	ND	39	392

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

Tableau XI-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2023	2024	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/32144	1/29915	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé	1/165864	1/163935	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital	1/318969	1/315260	1/150 000 hts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé		1/25615	
Nombre d'habitants par clinique privée		1/41398	

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

Tableau XI-4 : Répartition du personnel des structures de santé publique selon la qualification professionnelle et la circonscription administrative en 2024

Personnel	DRS	Hôpitaux	EPS Dakar	EPS Guédiawaye	EPS Pikine	EPS Keur Massar	EPS Rufisque	Ensemble	Couverture	Normes OMS
Administrateur	0	17	12	3	0	0	2	17		
Médecin généraliste	0	229	220	33	9	2	15	279	2,6	1 méd. pour 10 000 hbts
Médecin spécialiste	3	770	573	140	61	10	47	831		1 SF pour 6 000 FAR
Sage-femme	1	356	393	102	109	65	121	790	1,1	1 INF/AS pour 3 000 hbts
Infirmier	0	909	696	145	117	22	87	1067	0,7	
Tech. Sup. de santé	3	536	451	79	55	20	57	662	ND	
Agent Hygiène	0	10	48	2	13	0	20	83	ND	
Assistant social	1	57	52	6	9	2	11	80	ND	
Aide social	0	10	7	1	5	1	3	17	ND	
Pharmacien- Biologiste	0	41	36	3	2	0	1	42	ND	
Chirurgien- Dentiste	0	49	58	11	5	4	10	88	ND	
Intendant	0	0	0	0	0	0	0	0	ND	
Commis. Adm.	2	121	110	12	21	12	13	168	ND	
Sage-femme	1	356	393	102	109	65	121	790	ND	
Aide Sage-femme	0	0	0	0	0	0	0	0	ND	
Aide infirmier	0	742	713	87	102	28	99	1029	ND	
Agent sanitaire	0	1	1	0	0	0	0	1	ND	
Cuisinier	0	36	30	0	6	0	0	36	ND	
Secrétaire	4	404	339	32	34	2	16	423	ND	
Chauffeur	4	110	109	18	28	15	30	200	ND	
Autres	9	3832	3205	477	463	85	319	4549	ND	
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>8230</b>	<b>7053</b>	<b>1151</b>	<b>1039</b>	<b>268</b>	<b>851</b>	<b>10362</b>	<b>ND</b>	

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

## XI.2 Résultats des programmes de santé

Dans un contexte marqué par une forte densité démographique et d'importants besoins sanitaires, les programmes de santé revêtent une importance stratégique pour la région de Dakar, en assurant la prévention, la prise en charge et la promotion du bien-être des populations.

À propos de la santé de la reproduction, les données montrent une stabilité du taux de première consultation prénatale (55,0 %), mais une forte baisse de l'achèvement des consultations prénatales (CPN4), passé de 64,7 % à 25,0 %. Par ailleurs, un grand nombre de femmes ne réalise pas l'ensemble des consultations postnatales, l'assiduité diminuant nettement après la première visite.

Le taux d'accouchement dans les structures de santé publiques a légèrement reculé, passant de 68,0 % à 65,0 %, se situant toujours bien en dessous de l'objectif national de 81 %. À l'inverse, le taux de césarienne dépasse l'objectif national (5 à 15 %), atteignant 16,0 % en 2023 et 17,0 % en 2024. Quant au taux d'utilisation de méthodes contraceptives, il est resté stable à 28,0% entre 2023 et 2024.

Au titre de la vaccination, elle est liée au Programme élargi de Vaccination (PEV) mis en œuvre conformément aux directives de l'OMS. Il vise à assurer une immunisation totale des enfants de moins de deux ans contre plusieurs maladies dont la tuberculose, l'hépatite B, la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, les

infections à *Haemophilus influenzae* et pneumocoque, la diarrhée à rotavirus, la rougeole, la rubéole et la fièvre jaune.

En 2024, les taux de couverture vaccinale obtenus sont globalement plus élevés que ceux de l'année 2023. Le BCG a enregistré une forte progression, passant de 60 % à 99 %, dépassant l'objectif de 90 %. Les antigènes Penta 1, 2 et 3 ont atteint respectivement 89%, 86% et 88% en 2024 contre moins de 55 % l'année précédente. La vaccination contre la rougeole a progressé de 54 % à 94 %, et celle contre la fièvre jaune de 52 % à 89 %. Les antigènes VAR<sup>2</sup> et ECG<sup>3</sup> se situent à 91 % et 106 % tandis que les vaccins polio (VPO 1, 2, 3) se situent entre 86 % et 89 %. Seule la vaccination antitétanique des femmes enceintes (VAT) reste insuffisante, avec 29 % pour la première dose et 62 % pour deux doses et plus en 2024, loin de l'objectif de 90 %.

En dehors de ces programmes, il y a la surveillance des maladies à potentiel épidémique qui est très cruciale dans la gestion de la santé publique. Ces maladies concernent particulièrement la méningite, la Rougeole, la Fièvre jaune, la Diarrhée sanglante, le Choléra, la Paralysie Flasque Aigues (PFA), Tétanos et les Manifestations Post vaccinales Indésirables (MAPI). Pour ces maladies, le nombre de cas observés a particulièrement augmenté entre 2023 et 2024, notamment pour la rougeole (27 contre 90), la fièvre jaune (1 contre 95) et les MAPI (56 contre 109).

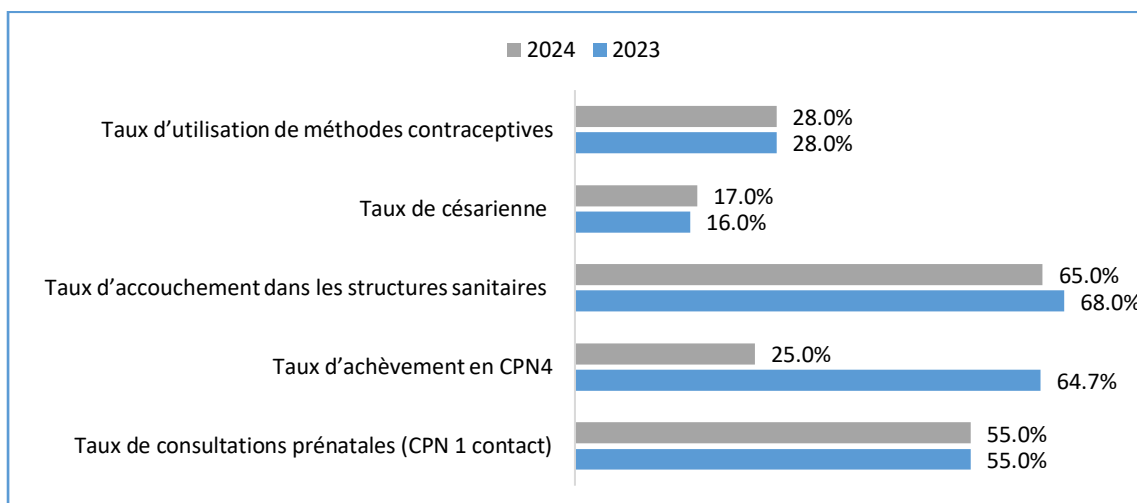
### Définitions :

- **CPN** : C'est un ensemble d'actes cliniques, para cliniques, préventives et promotionnelles fourni par un prestataire pour aider une femme enceinte à mener sa grossesse jusqu'à terme et à accouchement dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et son enfant.
- **Vaccination** : elle est un acte qui vise à conférer à un organisme, la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée.

<sup>2</sup> VAR : Vaccin Anti-Rougeoleux

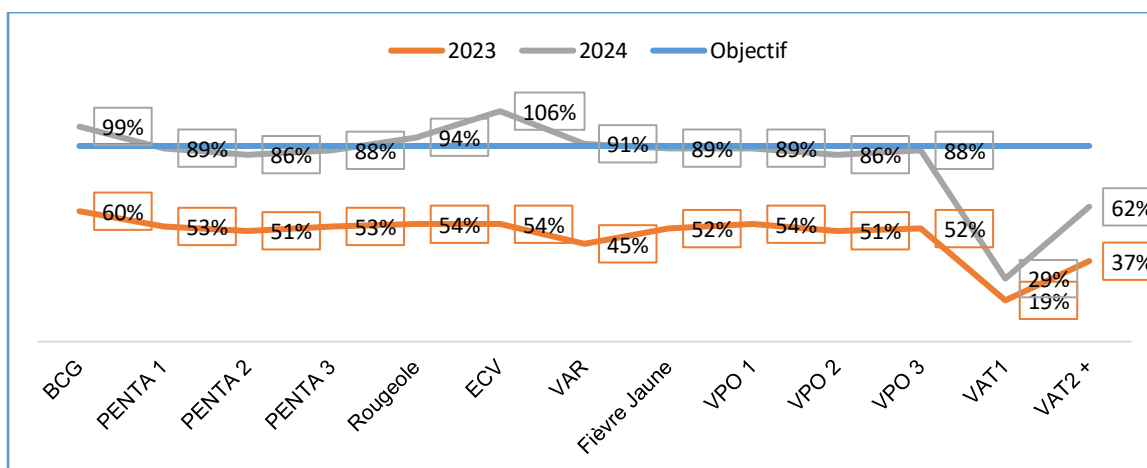
<sup>3</sup> ECG=BCG= Bacille de Calmette et Guérin

Graphique XI-1 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région en 2023 et en 2024



Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

Graphique XI-2 Evolution des Taux de couverture vaccinale selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2023 et en 2024



Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

Tableau XI-5 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades en 2023 et en 2024

Année	Enfants de -5 ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malade	
	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
2023	432 734	3 079	1 684 073	14 594	128 849	95
2024	741 261	1 513	2 746 503	27 027	247 906	177
Variation en %	71,3%	-50,9%	63,1%	85,2%	92,4%	86,3%

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

Tableau XI-6 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région

Année	Méningite	Rougeole	Fièvre jaune	D + Sg	Choléra	PFA	Tétanos	MAPI
2023	48	27	1	0	0	54	0	56
2024	31	90	95	0	0	55	0	109

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Santé de Dakar

## Chapitre XII : EDUCATION

## XII.1 Préscolaire

Le préscolaire constitue la première étape du parcours éducatif. Il est généralement destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Les différents types d'établissements préscolaires rencontrés dans la région de Dakar sont : les cases des tout-petits, les écoles maternelles, les garderies d'enfants et plus rarement les cases communautaires.

Entre 2023 et 2024, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance est passé de 944 à 968, soit une progression de 2,5%. Cette augmentation est surtout portée par les écoles maternelles (786 à 840 établissements) ainsi que les cases des tout-petits avec la création de deux nouvelles structures dans le département de Keur Massar. En revanche, les garderies d'enfants ont diminué, passant de 128 à 94 établissements entre 2023 et 2024, tandis que les cases communautaires restent marginales avec seulement 2 structures en 2024.

Par ailleurs, en 2024 la majorité des établissements préscolaires sont de propriété privée (93,4 %). Il s'agit principalement des écoles maternelles (808 écoles) et des garderies d'enfants (93 garderies). Les établissements préscolaires publics comprennent uniquement les cases des tout-petits (30 cases) et les écoles maternelles (32 écoles) en 2024.

A l'échelle départementale, les établissements préscolaires sont plus nombreux dans Dakar (419 établissements), suivi de Pikine (186 établissements), Guédiawaye (66

établissements), Keur Massar (136) et Rufisque (161 établissements). Les nouvelles créations d'établissements sont enregistrées dans les départements de Dakar et Keur Massar, tandis que les autres départements ont connu une diminution entre 2023 et 2024, en raison du gel de certaines structures privées, faute d'effectifs suffisants.

Pour les effectifs d'enfants du préscolaire, ils sont passés de 61 588 en 2023 à 68 629 en 2024, soit une hausse de 11,4 %. Les écoles maternelles concentrent la majorité des effectifs (58 704 enfants), tandis que les garderies d'enfants et les cases des tout-petits regroupent respectivement 6 648 et 3 277 enfants en 2024. Globalement, les filles représentent 51,6 % de l'ensemble des effectifs. S'agissant de la répartition des effectifs par département, le département de Dakar a concentré près de 47,5 % des enfants inscrits dans les établissements préscolaires (32 566), suivi de Rufisque (11 732), Pikine (11 293), Keur Massar (7 783) et Guédiawaye (5 255).

Au sujet de l'intensité de la préscolarisation, elle est mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS). A l'échelle départementale, le TBPS le plus élevé est enregistré à Dakar (37,0 %) et le plus faible à Keur Massar (16,0 %). L'indice de parité filles/garçons reste supérieur à 1 dans tous les départements, confirmant que les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire.

### Définitions :

- **Case des tout-petits** : C'est une structure qui accueille des enfants de 2 à 5 ans en leur offrant un environnement sûr et agréable ainsi qu'un accompagnement éducatif visant à stimuler leur éveil et à favoriser peu à peu leur insertion dans le système scolaire
- **Ecole maternelle** : La maternelle est un type d'éducation préscolaire pour les enfants de trois à cinq ans.
- **Garderie d'enfants** : Une garderie est une institution qui fournit des soins et une surveillance aux nourrissons et aux jeunes enfants en l'absence de leurs parents légaux.
- **TBPS** : Ce dernier représente le rapport entre les effectifs des inscrits au niveau des établissements préscolaires et la population en âge de les fréquenter. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>

Tableau XII-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type, par circonscription administrative en 2023-2024

Type d'établissement	Statut	Département de Dakar		Département de Guédiawaye		Département de Pikine		Département de Keur Massar		Département de Rufisque		Région de Dakar	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
case communautaire	Public	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Privé	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	<b>Total</b>	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
Case des Tout-Petits	Public	8	8	4	4	5	5	4	4	9	9	30	30
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	<b>Total</b>	8	8	4	4	5	5	4	6	9	9	30	32
École Maternelle	Public	18	17	4	4	2	2	0		8	9	32	32
	Privé	343	386	28	22	174	171	73	94	136	135	754	808
	<b>Total</b>	361	403	32	26	176	173	73	94	144	144	786	840
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Privé	16	8	49	35	6	7	50	36	7	7	128	93
	<b>Total</b>	16	8	49	35	6	7	50	36	7	8	128	94
<b>TOTAL</b>	<b>Public</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>63</b>
	<b>Privé</b>	<b>359</b>	<b>394</b>	<b>77</b>	<b>58</b>	<b>180</b>	<b>178</b>	<b>123</b>	<b>132</b>	<b>143</b>	<b>142</b>	<b>882</b>	<b>904</b>
	<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>419</b>	<b>85</b>	<b>66</b>	<b>187</b>	<b>186</b>	<b>127</b>	<b>136</b>	<b>160</b>	<b>161</b>	<b>944</b>	<b>968</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2023-2024

Type d'établissement	Statut	Département de Dakar		Département de Guédiawaye		Département de Pikine		Département de Keur Massar		Département de Rufisque		Région de Dakar	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
case communautaire	garçons	0	0							0	0	0	0
	filles	0	0							0	0	0	0
	<b>Ensemble</b>	0	0							0	0	0	0
Case des Tout-Petits	garçons	511	576	96	127	229	237	198	192	402	426	1436	1558
	filles	553	513	140	180	270	290	236	199	454	537	1653	1719
	<b>Ensemble</b>	1064	1089	236	307	499	527	434	391	856	963	3089	3277
École Maternelle	garçons	11945	15142	936	989	4845	4894	2118	2563	4343	4915	24187	28503
	filles	12758	15819	1119	1049	5084	5161	2262	2848	4792	5324	26015	30201
	<b>Ensemble</b>	24703	30961	2055	2038	9929	10055	4380	5411	9135	10239	50202	58704
Garderie d'enfants	garçons	596	251	1703	1348	288	358	962	953	336	238	3885	3148
	filles	651	265	1924	1562	323	353	1156	1028	358	292	4412	3500
	<b>Ensemble</b>	1247	516	3627	2910	611	711	2118	1981	694	530	8297	6648
<b>TOTAL</b>	<b>garçons</b>	<b>13052</b>	<b>15969</b>	<b>2735</b>	<b>2464</b>	<b>5362</b>	<b>5489</b>	<b>3278</b>	<b>3708</b>	<b>5081</b>	<b>5579</b>	<b>29508</b>	<b>33209</b>
	<b>filles</b>	<b>13962</b>	<b>16597</b>	<b>3183</b>	<b>2791</b>	<b>5677</b>	<b>5804</b>	<b>3654</b>	<b>4075</b>	<b>5604</b>	<b>6153</b>	<b>32080</b>	<b>35420</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>27014</b>	<b>32566</b>	<b>5918</b>	<b>5255</b>	<b>11039</b>	<b>11293</b>	<b>6932</b>	<b>7783</b>	<b>10685</b>	<b>11732</b>	<b>61588</b>	<b>68629</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-3 : Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative en 2023 et en 2024 (%)

Départements	Années	TBPS Garçons (%)	TBPS Filles (%)	TBPS Global (%)	Indice de parité F/G
Département de Dakar	2022-2023	35,87	38,63	37,24	1,08
	2023-2024	35,93	37,97	36,94	1,06
Département de Guédiawaye	2022-2023	23,68	28,19	25,90	1,19
	2023-2024	23,80	27,11	25,43	1,11
Département de Pikine	2022-2023	21,66	23,30	22,48	1,08
	2023-2024	22,77	24,56	23,66	1,07
Département de Keur Massar	2022-2023	15,10	17,33	16,20	1,15
	2023-2024	17,58	19,69	18,62	1,09
Département de Rufisque	2022-2023	21,54	24,92	23,20	1,16
	2023-2024	19,71	22,28	20,97	1,13
Région de Dakar	2022-2023	<b>23,57</b>	<b>26,47</b>	<b>25,00</b>	<b>1,12</b>
	2023-2024	<b>23,96</b>	<b>26,32</b>	<b>25,12</b>	<b>1,09</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

## XII.2 Élémentaire

Dans le système éducatif sénégalais, l'enseignement élémentaire regroupe les enfants scolarisés âgés de 6 à 11 ans. Il constitue la première étape obligatoire du parcours scolaire, sanctionnée par le Certificat de Fin d'Études Élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

Le cycle élémentaire de la région de Dakar, 2023/2024, compte 1 767 écoles, dont 460 publiques et 1 307 privées. Les établissements privés demeurent majoritaires et poursuivent leur progression (+4,6 %), tandis que les écoles publiques enregistrent une hausse plus modérée (+2,0 %). La répartition géographique met en évidence une forte concentration dans le département de Dakar, qui regroupe 503 écoles (28,5 %), suivi de Pikine (392), Rufisque (361), Keur Massar (327) et Guédiawaye (184).

En 2024, les créations d'écoles ont principalement concerné Keur Massar (+29 établissements, dont +28 privés), Dakar (+22 établissements privés).

S'agissant des effectifs scolaires, la région de Dakar comptabilise 471 963 élèves en 2023/2024, dont 224 477 garçons (47,6 %) et 247 486 filles (52,4 %). Par rapport à l'année précédente (2023), cela représente une baisse globale de 2,1 %. Cette diminution est surtout marquée dans l'enseignement public, où les effectifs ont reculé de 4,8 % (222 974 élèves en 2024 contre 234 192 en 2023), tandis que le privé affiche une légère progression de 0,5 % (248 989 élèves contre 247 815). Cette évolution confirme la tendance du transfert progressif des

élèves des établissements public vers ceux du privé.

Sur le plan territorial, le département de Dakar concentre la part la plus élevée des effectifs (136 453 élèves, soit 28,9 %), suivi de Rufisque (105 163), Pikine (94 796), Keur Massar (87 311) et Guédiawaye (48 240).

Au titre des indicateurs de performance, des contrastes sont notées selon les départements. Les taux de promotion sont généralement élevés jusqu'à la classe de CM1, mais connaissent une baisse au CM2. Au cours de l'année 2023/2024, le département de Rufisque a affiché le taux de promotion le plus faible (78,9%) et Keur Massar a eu le taux le plus élevé (87,9%). Pour les taux de redoublements, ils sont plus élevés en fin de cycle, atteignant 7,4 % à Keur Massar et 7,0 % à Rufisque. Quant aux abandons, ils demeurent préoccupants dans les classes supérieures, avec des pics à Rufisque (14 % au CM2 et 13 % au CM1) et à Dakar (16 % au CM2).

Concernant les indicateurs d'accès au cycle élémentaire et d'intensité de la fréquentation, les taux bruts d'accès (TBA) et les taux bruts de scolarisation (TBS) ont enregistré une légère baisse au cours des deux dernières années scolaires. Le recul du TBA est observé dans l'ensemble des départements pour les garçons. En revanche, une légère amélioration est notée chez les filles dans les départements de Guédiawaye (de 75,9 % à 76,6 %) et de Rufisque (de 72,2 % à 74,1 %). S'agissant du TBS, la diminution concerne tous les départements et les deux sexes.

### Définitions :

- **TBA** : Le TBA en première année d'enseignement primaire est défini comme le nombre total des nouveaux élèves en première année d'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrer à l'école primaire.
- **TBS** : correspond au rapport entre les effectifs des inscrits au cycle primaire tout âge confondu et la population ayant l'âge officiel de fréquenter ce cycle.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>

Tableau XII-4 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative

Circonscription administrative	2022 / 2023			2023 / 2024			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dakar	148	333	481	148	355	503	0,0	6,6	4,6
Département de Guédiawaye	43	147	190	43	141	184	0,0	-4,1	-3,2
Département de Pikine	68	324	392	68	324	392	0,0	0,0	0,0
Département de Keur Massar	56	242	298	57	270	327	1,8	11,6	9,7
Département de Rufisque	136	204	340	144	217	361	5,9	6,4	6,2
<b>Région de Dakar</b>	<b>451</b>	<b>1250</b>	<b>1701</b>	<b>460</b>	<b>1307</b>	<b>1767</b>	<b>2,0</b>	<b>4,6</b>	<b>3,9</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-5 : Structure et évolution des effectifs des élèves des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2022 / 2023			2023 / 2024			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Dakar	Public	28444	31911	60355	26934	30002	56936	-5,3	-6,0	-5,7
	Privé	38486	40896	79382	38885	40632	79517	1,0	-0,6	0,2
	Total	66930	72807	139737	65819	70634	136453	-1,7	-3,0	-2,4
Département de Guédiawaye	Public	10744	12599	23343	10580	12180	22760	-1,5	-3,3	-2,5
	Privé	12350	13189	25539	12208	13272	25480	-1,1	0,6	-0,2
	Total	23094	25788	48882	22788	25452	48240	-1,3	-1,3	-1,3
Département de Pikine	Public	19608	23438	43046	19241	22805	42046	-1,9	-2,7	-2,3
	Privé	26591	29212	55803	25426	27324	52750	-4,4	-6,5	-5,5
	Total	46199	52650	98849	44667	50129	94796	-3,3	-4,8	-4,1
Département de Keur Massar	Public	17354	20837	38191	16807	20754	37561	-3,2	-0,4	-1,6
	Privé	21451	23393	44844	23888	25862	49750	11,4	10,6	10,9
	Total	38805	44230	83035	40695	46616	87311	4,9	5,4	5,1
Département de Rufisque	Public	32413	36844	69257	30168	33503	63671	-6,9	-9,1	-8,1
	Privé	20910	21337	42247	20340	21152	41492	-2,7	-0,9	-1,8
	Total	53323	58181	111504	50508	54655	105163	-5,3	-6,1	-5,7
Région de Dakar	Public	108563	125629	234192	103730	119244	222974	-4,5	-5,1	-4,8
	Privé	119788	128027	247815	120747	128242	248989	0,8	0,2	0,5
	Total	228351	253656	482007	224477	247486	471963	-1,7	-2,4	-2,1

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-6 : Répartition des flux selon le niveau d'étude en 2023-2024, par circonscription administrative (en %)

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Département de Dakar	taux de promotion		94,2	93,5	97,3	87,0	80,7
	taux de redoublement	1,4	3,7	2,4	4,0	3,3	3,3
	taux d'abandon	0,4	2,0	4,2	-1,3	9,7	16,0
Département de Guédiawaye	taux de promotion		94,8	95,2	88,4	90,7	83,3
	taux de redoublement	1,4	5,1	4,0	5,7	4,3	6,1
	taux d'abandon		0,1	0,9	5,9	4,9	10,6
Département de Pikine	taux de promotion		99,9	95,9	91,7	98,1	84,9
	taux de redoublement	0,7	2,4	1,8	3,6	2,1	3,3
	taux d'abandon		-2,3	2,3	4,7	-0,2	11,8
Département de Keur Massar	taux de promotion		98,4	94,0	88,2	96,5	87,9
	taux de redoublement	0,7	4,0	2,0	5,4	3,3	7,4
	taux d'abandon		-2,4	4,0	6,4	0,3	4,8
Département de Rufisque	taux de promotion		89,7	91,5	86,1	84,9	78,9
	taux de redoublement	0,9	4,1	1,3	5,0	2,2	7,0
	taux d'abandon		6,3	7,1	9,0	13,0	14,0

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-7 : Evolution du Taux brut d'Accès et du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	TBA Garçons (%)	TBA Filles (%)	TBA Global (%)	Indice de parité	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Global (%)	Indice de parité
Dép. de Dakar	2022 / 2023	71,0	75,1	73,0	106,0	75,4	82,7	79,0	109,7
	2023 / 2024	69,8	70,5	70,1	100,0	70,5	75,7	73,1	107,3
Dép. de Guédiawaye	2022 / 2023	68,9	75,9	72,3	110,0	74,7	84,6	79,6	113,0
	2023 / 2024	67,6	76,6	72,1	112,0	70,1	78,9	74,5	112,0
Dép. de Pikine	2022 / 2023	67,8	74,6	71,2	110,0	72,7	83,4	78,0	115,0
	2023 / 2024	64,8	73,0	68,8	113,0	66,9	75,1	71,0	112,0
Dép. de Keur Massar	2022 / 2023	65,9	72,2	69,0	110,0	71,4	83,6	77,4	117,0
	2023 / 2024	62,7	74,1	68,3	115,0	65,2	76,5	70,8	115,0
Dép. de Rufisque	2022 / 2023	101,0	103,1	102,1	102,0	107,1	118,4	112,6	111,0
	2023 / 2024	91,5	94,6	93,0	103,0	97,0	110,0	103,4	113,0

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

## XII.3 Moyen et secondaire général

Les infrastructures des cycles moyen et secondaire général regroupent des établissements exclusivement dédiés au cycle moyen, au cycle secondaire général, ainsi que des établissements mixtes couvrant les deux niveaux. À l'instar de l'élémentaire, certains de ces établissements sont organisés en groupes pédagogiques.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, la région de Dakar compte 358 établissements de cycle moyen constitués de 5 061 groupes pédagogiques, et 359 établissements du cycle secondaire général avec 3 648 groupes pédagogiques. Dans ces cycles, les établissements privés sont largement majoritaires, représentant 67,6% dans le cycle moyen et 88,3 % dans le cycle secondaire.

A propos des effectifs, les établissements des cycles moyen et secondaire ont accueilli 214 637 élèves dans le moyen et 128 057 dans le secondaire durant l'année scolaire 2023-2024. Bien que les établissements privés soient majoritaires, les établissements publics enregistrent le plus grand nombre d'élèves, soit 125 741 au moyen public contre 88 896 dans le privé, et 65 438 au secondaire public contre 62 619 dans le privé. Par ailleurs, dans tous les départements et quel que soit le statut de l'établissement, les filles sont plus nombreuses que les garçons.

À l'échelle départementale, Dakar regroupe les effectifs les plus importants du moyen et du secondaire, avec 70 500 élèves au cycle moyen et 35 116 au cycle secondaire. Il est suivi de Rufisque (37 876 élèves au moyen et 36 531 au secondaire), de Keur Massar (40 203 au moyen

et 20 312 au secondaire), de Pikine (41 909 au moyen et 17 513 au secondaire) et enfin de Guédiawaye, qui compte 24 149 élèves au cycle moyen et 18 585 au cycle secondaire.

Concernant l'intensité de la scolarisation, les données montrent que les taux bruts de scolarisation (TBS) diminuent au fur et à mesure que l'on progresse dans les cycles d'étude. Ainsi, dans l'ensemble des départements de la région de Dakar, les TBS du cycle moyen restent supérieurs à ceux du cycle secondaire. Le département de Guédiawaye constitue toutefois une exception, présentant un TBS secondaire de 79,5 %, nettement plus élevé que son TBS du moyen (72,7 %). Par ailleurs, les filles affichent systématiquement des TBS plus élevés que les garçons, quel que soit le cycle, témoignant d'une meilleure scolarisation féminine dans la région.

Les cycles moyen et secondaire sont sanctionnés par deux diplômes : le Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) et le baccalauréat. Entre 2022/2023 et 2023/2024, le taux de réussite au BFEM a connu des évolutions contrastées selon les départements. Une amélioration a été notée à Dakar (5,4 points), Pikine (4,2 points) et Keur Massar (3,2 points), alors qu'une baisse a été enregistrée à Guédiawaye (-6,6 points) et Rufisque (-0,5 point). Quant au baccalauréat, la proportion des admis est restée quasiment stable à Dakar (0,6 point), par contre elle a reculé dans les autres départements, notamment à Rufisque (-4,9 points), Guédiawaye (-3,7 points) et Keur Massar (-3,3 points). Globalement, les résultats du BAC demeurent en deçà de ceux du BFEM.

### Définitions :

- **CEM** : Cours d'Enseignement Moyen
- **Cycle mixte** : On parle de cycle mixte lorsqu'une école comprend à la fois le cycle moyen et le cycle secondaire.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>

Tableau XII-8 : Répartition du nombre d'établissements et de Groupes Pédagogiques (GP) dans les cycles moyen et secondaire selon le statut et le département en 2023-2024

Cycle	Statut	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Keur Massar	Rufisque	Région de Dakar
Moyen	Public	37	11	19	15	34	116
	Privé	76	23	55	47	41	242
	Total	113	34	74	62	75	358
	Nb. GP	1762	596	970	880	853	5061
Secondaire	Public	15	5	3	5	14	42
	Privé	96	36	67	61	57	317
	Total	111	41	70	66	71	359
	Nb. GP	1070	495	512	643	928	3648

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-9 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par département

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	total
Département de Dakar	Public	13 553	18 603	32 156	6 650	9 754	16 404
	Privé	18 705	19 639	38 344	8 264	10 448	18 712
	Total	32 258	38 242	70 500	14 914	20 202	35 116
Département de Guédiawaye	Public	8 289	6 157	14 446	7 167	4 963	12 130
	Privé	5 166	4 537	9 703	3 673	2 782	6 455
	Total	13 455	10 694	24 149	10 840	7 745	18 585
Département de Pikine	Public	14 419	10 501	24 920	5 014	3 243	8 257
	Privé	9 231	7 758	16 989	5 196	4 060	9 256
	Total	23 650	18 259	41 909	10 210	7 303	17 513
Département de Keur Massar	Public	13 027	9 289	22 316	5 411	3 748	9 159
	Privé	9 693	8 194	17 887	6 268	4 885	11 153
	Total	22 720	17 483	40 203	11 679	8 633	20 312
Département de Rufisque	Public	17 822	14 081	31 903	11 654	7 834	19 488
	Privé	2 994	2 979	5 973	9 167	7 876	17 043
	Total	20 816	17 060	37 876	20 821	15 710	36 531
Région de Dakar	Public	67 110	58 631	125 741	35 896	29 542	65 438
	Privé	45 789	43 107	88 896	32 568	30 051	62 619
	Total	112 899	101 738	214 637	68 464	59 593	128 057

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-10 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe et le cycle par département

Circonscription administrative	Cycle	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité F/G
Département de Dakar	Moyen	67,9	77,8	72,9	115,0
	Secondaire	42,6	51,5	47,3	121,0
Département de Guédiawaye	Moyen	64,0	81,6	72,7	126,0
	Secondaire	68,0	90,4	79,5	140,0
Département de Pikine	Moyen	53,6	69,7	61,6	129,0
	Secondaire	31,0	42,7	36,9	140,0
Département de Keur Massar	Moyen	57,3	77,3	67,1	130,0
	Secondaire	42,5	57,9	50,2	135,0
Département de Rufisque	Moyen	79,2	102,5	90,5	129,0
	Secondaire	47,5	64,5	55,9	136,0

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-11 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département

Circonscription administrative	BFEM			BAC		
	2022 / 2023	2023 / 2024	Variation en %	2022 / 2023	2023 / 2024	Variation en %
Département de Dakar	70,6	74,4	5,4	61,5	61,8	0,6
Département de Guédiawaye	75,1	70,1	-6,6	49,2	47,4	-3,7
Département de Pikine	72,7	75,7	4,2	59,6	57,8	-3,1
Département de Keur Massar	70,7	73,0	3,2	59,4	57,4	-3,3
Département de Rufisque	64,8	64,5	-0,5	57,3	54,5	-4,9

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

## XII.4 Formation professionnelle et technique

La Formation professionnelle et technique (FPT) joue un rôle clé dans la qualification des jeunes et leur intégration sur le marché du travail. Elle contribue directement à l'Axe 2 de la Stratégie Nationale de Développement (SND) – Capital humain de qualité et équité sociale – en renforçant les compétences, l'employabilité et l'adéquation entre formation et besoins du marché.

Au Sénégal, la FPT est assurée par les lycées d'enseignement technique et les Centres de formation professionnelle (CFP). Ces derniers englobent les Centres d'Enseignement Technique Féminin (CETF), les Foyers d'Enseignement Moyen Pratique (FEMP), les Centres régionaux et départementaux de Formation Professionnelle (CRFP/CDFP), les Centres de Formation artisanale (CFA), les Centres de Perfectionnement des Artisans ruraux (CPAR), les Centres sectoriels de Formation (CSF), ainsi que divers instituts, écoles et complexes de formation.

En 2024, la région de Dakar compte 294 établissements de formation professionnelle et technique, dont 291 CFP et 3 lycées techniques. Les CFP sont majoritairement privés, représentant 90,8 % du total, tandis que tous les lycées techniques sont publics. Le département de Dakar regroupe plus de la moitié des établissements (182 établissements) en 2024 et abrite 2 sur les 3 lycées techniques de la région. Cependant, Rufisque ne dispose pas de lycées techniques et, Rufisque présente le plus petit nombre d'établissement de FTP (39 soit 13,4%).

Quant à l'académie de Pikine-Guédiawaye, il ne compte qu'un lycée technique et 72 CFP. Par rapport à 2023, de nouvelles CFP ont été créées dans tous les départements, tant dans le privé que dans le public.

S'agissant du personnel des établissements de formation professionnelle et technique (FPT) de la région de Dakar, l'effectif total s'élève à 1 322 agents, dont 940 hommes et 390 femmes, révélant une nette prédominance masculine. La majorité des agents sont des fonctionnaires (940), suivis des contractuels (293) et des vacataires (89). La répartition par inspection académique montre que Dakar concentre la plus grande part des effectifs (734 agents), devant Pikine-Guédiawaye (330) et Rufisque (258). Dans toutes les inspections, les hommes demeurent majoritaires, notamment à Dakar où ils représentent 552 agents sur 734. En revanche, dans le département de Rufisque, le personnel enseignant est majoritairement féminin (59,6 %), une tendance attribuable à la forte présence de filières d'économie familiale et sociale, historiquement associées à des métiers féminins.

Les établissements de FPT du département de Dakar concentrent à eux seuls 44 202 apprenants, soit 88,9 % de l'effectif régional. L'inspection de Pikine-Guédiawaye enregistre 3 594 apprenants, contre 1 953 pour celle de Rufisque. Par ailleurs, la majorité des apprenants sont inscrits dans des établissements privés.

### Définitions :

- **Enseignement supérieur** : L'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>

Tableau XII-12 : Répartition des établissements de formation professionnelle et technique selon le type et le statut

Type d'établissement	2023			2024		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
<b>IA Dakar</b>						
Lycée technique	2	0	2	2	0	2
Centre de Formation Professionnelle (CFP)	13	163	176	15	165	180
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>163</b>	<b>178</b>	<b>17</b>	<b>165</b>	<b>182</b>
<b>IA Pikine-Guédiawaye</b>						
Lycée technique	1	0	1	1	0	1
Centre de Formation Professionnelle (CFP)	2	66	68	2	70	72
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>73</b>
<b>IA Rufisque</b>						
Lycée technique	0	0	0	0	0	0
Centre de Formation Professionnelle (CFP)	6	28	34	7	32	39
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>39</b>
<b>Région de Dakar</b>						
Lycée technique	3	0	3	3	0	3
Centre de Formation Professionnelle (CFP)	21	257	278	24	267	291
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>257</b>	<b>281</b>	<b>27</b>	<b>267</b>	<b>294</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-13 : Répartition des enseignants des établissements de FPT selon le sexe et le statut de l'établissement en 2023/2024

Inspection académique	Public			Privé			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dakar	511	223	734	ND	ND	ND			
Pikine-Guédiawaye	252	54	306	285	135	420	537	189	726
Rufisque	61	90	151	ND	ND	ND			
<b>Région</b>	<b>824</b>	<b>367</b>	<b>1191</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-14 : Répartition du personnel des établissements publics selon le sexe et leur statut en 2023 /2024

Inspection académique	Hommes				Femmes				Total			
	contractuels	Fonct	vacataires	Total	contractuels	Fonct	vacataires	Total	contractuels	Fonct	vacataires	Total
Dakar	70	375	66	511	31	177	15	223	101	552	81	734
Pikine-Guédiawaye	44	230	2	260	2	50	2	70	46	280	4	330
Rufisque	106	52	3	161	40	56	1	97	146	108	4	258
<b>Région</b>	<b>220</b>	<b>657</b>	<b>71</b>	<b>932</b>	<b>73</b>	<b>283</b>	<b>18</b>	<b>390</b>	<b>293</b>	<b>940</b>	<b>89</b>	<b>1322</b>

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

Tableau XII-15 : Répartition des apprenants inscrits dans les établissements de FPT de la région de Dakar selon le sexe et l'inspection académique en 2023/2024

Inspection académique	Public							Privé			Total général
	Lycée technique			CFP			Total	CFP			
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total		Filles	Garçons	Total	
Dakar			3060			8654	11714			32488	44202
Pikine-Guédiawaye	92	290	382	472	126	598	980	1670	944	2614	3594
Rufisque	-	-	-	943	1010	1953	1953	-	-	-	1953

Source : Données 2023-2024, DPRE, inspections d'académie de Dakar, de Rufisque et de Pikine/Guédiawaye

## XII.5 Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) notamment la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

Les différents types d'établissements d'enseignement supérieur retrouvés dans la région de Dakar sont les universités (incluant également les établissements d'enseignement supérieurs dont leur appellation renferme le terme « université ») et les autres types d'établissements d'enseignement supérieur. Durant l'année scolaire 2018-2019, la région a compté 147 établissements d'enseignement supérieur dont 9 publics et 138 privés. Parmi ces établissements, les universités n'ont représenté que 21 avec 7 seulement qui appartiennent à l'Etat. Aussi, la quasi-totalité des autres établissements d'enseignement supérieur sont privés (124 sur 126). Enfin, de 2018 à 2019, il n'y a eu qu'un seul nouvel établissement amenant ainsi le nombre d'universités publiques de 6 à 7. De plus, le nombre d'établissements privés a diminué de 2017 à 2019 en passant de 149 à 138.

S'agissant du personnel enseignant, durant les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, le nombre total d'enseignants permanents des Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES) publics est passé de 2 218 à 2 131. Ce corps reste toujours dominé par les hommes qui ont représenté en 2018-2019, 85% de l'effectif des enseignants permanents des EES publics.

Concernant les EES privés, les statistiques sur le personnel enseignant sont toujours difficiles à

avoir à cause de la non maîtrise des flux de ce personnel.

A propos de l'effectif des étudiants, les étudiants des EES publics et privés de la région de Dakar ont été estimés à 195 207 en 2018-2019 et à 190 145 soit une évolution de 3%. Ils sont majoritairement constitués d'hommes : 60% en 2017-2018 et 57% en 2018-2019. Ainsi, il est constaté une diminution de l'effectif des hommes et parallèlement une hausse de 10% de l'effectif des femmes. Aussi, la plupart des étudiants fréquentent les établissements publics. En effet, de 2017 à 2019, leur effectif est passé de 123 281 à 128 179 soit une hausse de 4%. Cette hausse a plus touché l'effectif des étudiantes qui a augmenté presque de 10%.

Concernant les EES privés, il y a été recensé un nombre de 67 061 étudiants. Dans ces types d'établissements, l'écart entre l'effectif des hommes et celui des femmes est moins important par rapport aux EES publics. En effet, l'effectif des femmes a été de 32 048 contre 35 160 pour les hommes.

Parlant des étudiants qui sont exclusivement au niveau de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, ils ont été au nombre de 79 141 durant l'année scolaire 2018-2019 et de 79 090 en 2017-2018. Ces étudiants peuvent être répartis selon les différents niveaux d'étude existant à l'UCAD. Jusqu'au niveau de Master 1, il est constaté que l'effectif des étudiants diminue progressivement. Cependant, à partir de la Master 2, l'effectif des étudiants a augmenté avant de repartir à la baisse dans le cycle de doctorat.

### Définitions :

- **Enseignement supérieur** : L'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>

Tableau 11- 11 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut 2018 et 2019

Type établissement	Statut	2017/2018	2018/2019	Variation en %
Universités	Public	6	7	16,67
	Privé <sup>4</sup>	14	14	0,00
	<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>5,00</b>
Autres établissements d'enseignement supérieur	Public	2	2	0,00
	Privé	124	124	0,00
	<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>126</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	Public	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>12,50</b>
	Privé	<b>138</b>	<b>138</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>147</b>	<b>0,68</b>

Source : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur

Tableau 11- 12 : Répartition et évolution du nombre d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2017/2018	2018/2019
EES <sup>5</sup> publics (enseignants permanents)	Masculin	ND	1803
	Féminin	ND	328
	<b>Total</b>	<b>2 218</b>	<b>2 131</b>
EES privés	Masculin	ND	ND
	Féminin	ND	ND
	<b>Total</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total</b>	<b>Masculin</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
	<b>Féminin</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
	<b>Total</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>

Source : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur

Tableau 11- 13 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	2017/2018	2018/2019	Variation en %
EES publics	Masculin	75 990	76 349	0,47
	Féminin	47 291	51 830	9,60
	<b>Total</b>	<b>123 281</b>	<b>128 179</b>	<b>3,97</b>
EES privés	Masculin	38 020	35 160	-7,52
	Féminin	28 844	32048	11,11
	<b>Total</b>	<b>66 864</b>	<b>67 061</b>	<b>0,29</b>
<b>Total</b>	Masculin	114 010	111 424	-2,27
	Féminin	76 135	83 783	10,05
	<b>Total</b>	<b>190 145</b>	<b>195 207</b>	<b>2,66</b>

Source : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur

Tableau 11- 14 : Répartition des effectifs d'étudiants de l'UCAD selon le niveau d'étude en 2017-2018

UCAD		Nombre d'Etudiants /niveau						
Niveau		L1+ DUT1	L2+ DUT2	L3	M1	M2	Doctorat	TOTAL
Effectif	2017	24 872	16 827	14 064	8 104	8 209	5 029	<b>77 105</b>
	2018	24 007	16 129	15 233	7 963	9 647	6 111	<b>79 090</b>

Source : Données 2019, Direction générale de l'Enseignement Supérieur

<sup>4</sup> Il s'agit d'établissements privés d'enseignement supérieur qui porte le terme « université » dans leur appellation

<sup>5</sup> Établissements d'enseignement supérieur

## Chapitre XIII : **CULTURE, LOISIRS ET JEUNESSE**

### XIII.1 Culture et Loisirs

La culture englobe l'ensemble des traditions, des valeurs, des arts et des modes de vie d'une société. Combinée aux loisirs qui sont des activités volontaires pratiquées durant le temps libre, souvent pour le plaisir et l'épanouissement personnel, ils façonnent la manière dont les individus perçoivent le monde et interagissent entre eux.

L'analyse du parc d'infrastructures culturelles de la région de Dakar affiche une légère croissance de 4,2% entre 2023 et 2024, passant de 143 à 149 unités. Cette évolution, est exclusivement portée par le département de Dakar, qui a vu son nombre d'infrastructures passer de 105 à 111, due à la création de nouvelles salles de spectacle et de studios d'enregistrement.

Par ailleurs, le département de Dakar concentre l'essentiel des infrastructures culturelles de la région. En effet, il abrite 74,5% du parc culturel de la région en 2024. Les autres départements (Pikine, Keur Massar, Guédiawaye, Rufisque) présentent une situation de stagnation totale, sans aucune nouvelle infrastructure recensée sur la période.

Cette disparité est particulièrement marquée pour les équipements comme les cinémas, les musées et les galeries d'art, qui sont quasi-inexistants en dehors du département de Dakar.

La répartition du patrimoine culturel classé accentue le constat de centralisation. En 2024, le département de Dakar concentre la quasi-totalité des sites et monuments historiques répertoriés (134 sur les 139), auxquels s'ajoute l'essentiel du patrimoine culturel immatériel identifié. Le département de Rufisque compte cinq (05) sites historiques, tandis que Pikine, Guédiawaye et Keur Massar n'en ont recensé aucun.

Pour ce qui est de la dynamique des activités culturelles, un agenda riche et diversifié est noté. Les données révèlent une programmation dense incluant des festivals, des expositions, des spectacles de théâtre, des concerts et des événements littéraires.

Ces activités se déploient sur l'ensemble du territoire mais mettent en exergue le rôle pivot du Centre Culturel régional de Dakar et de la Place du Souvenir Africain comme principaux lieux d'accueil de ces événements. Les activités de l'année 2024 sont aussi marquées par une volonté de professionnalisation du secteur culturel avec des formations sur le droit d'auteur, le renforcement de compétences entrepreneuriales et la célébration de figures emblématiques de la culture sénégalaise.

#### Définitions :

- **Patrimoine matériel** : Le patrimoine dit « matériel » est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.),
- **Patrimoine immatériel** : Le patrimoine dit « immatériel » peut revêtir différentes formes : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

Tableau XIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par département en 2023 et 2024

Infrastructures culturelles	Dakar			Pikine			Keur Massar			Guédiawaye			Rufisque			Région		
	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %	2023	2024	Variation %
Bibliothèque et centre de documentation	36	36	0	08	08	0	03	03	0	01	01	0	06	06	0	54	54	0
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	01	01	0	02	02	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	03	03	0
Cinéma	08	08	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	08	08	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	05	08	60	00	00	0	00	00	0	03	03	0	00	00	0	08	11	37,5
Centre culturel	08	08	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	01	01	0	09	09	0
Manufacture	00	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0
Galerie d'art	23	23	0	00	00	0	01	01	0	00	00	0	00	00	0	24	24	0
Musée	15	15	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	00	00	0	15	15	0
Studio d'enregistrement	09	12	33,33	00	00	0	12	12	0	01	01	0	00	00	0	22	25	13,64
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>111</b>	<b>5,71</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>00</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>00</b>	<b>05</b>	<b>05</b>	<b>00</b>	<b>07</b>	<b>07</b>	<b>00</b>	<b>143</b>	<b>149</b>	<b>4,19</b>

**Source :** Galerie Nationale, Direction du Patrimoine Culturel, Direction de la Cinématographie, Direction du Livre et de la Lecture, commune de Sam notaire, commune de Wakhinane Nimzate, Ndiareme Limamoulaye, commune Ouakam, commune Yoff, commune Ngor Almadies, commune parcelles assainies, Mairie ville de Dakar, sous-préfecture Malika, sous-préfecture Jaxaay, sous-préfecture Yeumbeul Nord, commune de Malika, sous-préfecture Diameguene Sicap-mbao, sous-préfecture de Dagoudane, commune de Pikine

Tableau XIII-2 : Répartition du Patrimoine culturel par département dans la région de Dakar en 2024

Département	Sites et monuments historiques	Patrimoine culturel immatériel
Dakar	134	1. Bàak : chant gymnique, le baàk est une déclamation poétique du lutteur dont la vocation est de préserver le palmarès de celui-ci. 2. Lël : Période retraite des nouveaux circoncis pour une initiation en dehors de l'agglomération. 3. Ndawràbin : Danse des femmes Lebou. 4. Tuuru Maam Njare Yoff: rite dédié à Maam Njare, génie de la mer chez les Lebou du village traditionnel de Yoff, à Dakar.
Guédiawaye		
Keur Massar		
Pikine		
Rufisque	5	

**Source :** Direction du Patrimoine Culturel/ n° 23.269 du 30 décembre 2015 portant publication de la liste des sites et monuments historiques, arrêté n° 025478 du 26/10/2020 portant retrait d'un site de la liste des sites et monuments historiques et arrêté n° 009889 du 19 mai 2020 portant publication de la liste du patrimoine culturel immatériel au Sénégal

## XIII.2 Jeunesse et sport

En 2024, le parc infrastructurel dédié à la jeunesse dans la région de Dakar a enregistré une légère progression, passant de 54 à 60 infrastructures, soit six nouvelles créations par rapport à 2023. Ces nouvelles installations, principalement des Espaces Jeunes, ont été construites dans le département de Pikine.

Selon le département, les infrastructures se répartissent ainsi : 25 pour Dakar, 16 pour Pikine, 09 pour Rufisque, 05 pour Guédiawaye et 04 pour Keur Massar. Par type d'équipement, les Centres Départementaux d'Éducation Populaire et Sportive (CDEPS) dominent avec 25 structures représentant 41,6 % du parc. Les Espaces Jeunes suivent avec 16 unités, soit 20 %, tandis que les Centres Conseils Adolescents (CCA) et les Foyers des Jeunes (FJ) demeurent encore peu nombreux avec respectivement 09 et 04 structures.

La région de Dakar connaît une croissance dynamique de son tissu associatif, avec 4 252 associations de jeunes en 2024 contre 3907 en 2023 (+8,8 %). Ces organisations incluent 3 478 associations diverses déclarées, 727 associations affiliées au mouvement navétane et 47 mouvements de jeunes à caractère national. Elles se répartissent principalement entre le département de Dakar, qui enregistre 2 920 associations, celui de Pikine avec 864, Rufisque avec 300, Keur Massar avec 103 et Guédiawaye avec 65.

S'agissant, du nombre d'associations sportives enregistrées, il est passé de 1 650 en 2023 à 1 714 en 2024. Ces structures sont réparties entre Dakar (avec 810 associations), Keur Massar (avec 363), Rufisque (avec 340), Pikine (avec 255) et Guédiawaye (avec 90). Elles sont dominées par les ASC affiliées à l'Organisme régional de Coordination des Activités de Vacances de Dakar (923 organisations), suivies des clubs de gymnastique (260 structures), des

écuries de lutte (99 groupements), des équipes de football (75 associations) et des associations de jeux de dames (61 groupements).

Le nombre total de licenciés sportifs toutes disciplines confondues est passé de 124 421 en 2023 à 132 948 en 2024, soit une hausse de 6,8 %. Ces licenciés sont majoritairement des hommes, représentant 90 % de l'effectif et pratiquent principalement le football, les sports de vacances, le taekwondo et le karaté. Les femmes (10 % des licenciés) se distinguent dans le taekwondo, le karaté, le basketball et l'athlétisme. Par discipline, le football domine (73 936 licenciés), suivi des sports de vacances (27 564), du taekwondo (10 316), du karaté (6 887), du basketball (4 704) et du handball (1 552).

Le parc sportif régional a lui aussi connu une croissance significative, passant de 261 à 291 infrastructures en un an. Il comprend principalement 150 terrains vagues, 106 terrains de football, 46 terrains de basketball, 37 stades et terrains et 27 plateaux multifonctionnels. Les autres infrastructures sportives comprennent 09 terrains de handball, 08 terrains de volleyball, 06 piscines flottantes, 06 boulodromes, 05 dojos, 04 arènes de lutte, 03 gymnases et 02 hippodromes.

La région de Dakar compte par ailleurs 26 stades, dont trois stades nationaux situés dans le département de Dakar, trois stades départementaux répartis entre Guédiawaye, Pikine et Rufisque, et vingt stades municipaux, dont neuf à Dakar, six à Rufisque, quatre à Pikine et un à Guédiawaye. Cette évolution confirme la vitalité des politiques publiques en faveur de la jeunesse et du sport dans la région de Dakar, marquée à la fois par l'extension des infrastructures, le dynamisme associatif et la progression continue des pratiques sportives.

### Définitions :

- **CDEPS** = Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive ; **CSE** = Centre Socio-Educatif ; **EJ** = Espace Jeunes
- **FJ** = Foyer de Jeunes ; **CCA** = Centre Conseil Adolescents

### En savoir plus :

Tableau XIII-3 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunes selon le type, par département

Circonscription administrative	Année	CDEPS	CSE	EJ	FJ	CCA	Total
Dakar	2023	1	19	0	4	1	25
	2024	1	19	0	4	1	25
Guédiawaye	2023	1	0	2	1	1	5
	2024	1	0	2	1	1	5
Pikine	2023	1	8	0	1	0	10
	2024	1	10	0	5	0	16
Keur Massar	2023	1	0	0	03	0	4
	2024	1	0	0	03	0	4
Rufisque	2023	1	1	0	6	1	9
	2024	1	1	0	6	1	9
Région	2023	25	6	10	4	9	54
	2024	25	6	16	4	9	60

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de Dakar

Tableau XIII-4 : Répartition des associations de jeunes selon le type, par département dans la région de Dakar

Circonscription administrative	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane »	Autres associations déclarées	Total
Dakar	2023	23	176	2543	2742
	2024	23	196	2701	2920
Guédiawaye	2023	2	47	5	54
	2024	6	54	5	65
Pikine	2023	7	89	678	783
	2024	7	105	752	864
Keur Massar	2023	2	88	0	90
	2024	3	100	0	103
Rufisque	2023	6	215	26	247
	2024	8	272	20	300
Région de Dakar	2023	40	615	3252	3907
	2024	47	727	3478	4252

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de Dakar

Tableau XIII-5 Evolution des infrastructures sportives, par département dans la région de Dakar

Type	Dakar		Guédiawaye		Pikine		Keur Massar		Rufisque		Région	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Stade et terrain clôturés	9	10	7	8	6	7	1	2	9	10	32	37
Plateau multifonctionnel	15	19	2	2	1	1	3	4	2	3	23	27
Terrain de football	20	20	25	25	38	38	11	11	12	12	106	106
Terrain de basketball	22	24	5	6	6	7	6	6	3	4	42	46
Terrain de handball	3	3	2	3	2	4	0	0	1	2	6	-9
Terrain de volleyball	4	4	1	1	0	0	0	0	3	3	8	8
Terrain vague	40	45	38	38	44	44	11	11	12	12	145	150
Arène de lutte	2	2	0	0	1	1	1	1	0	0	4	4
Dojo	1	0	0	0	0	0	1	1	3	4	5	5
Hippodrome	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2
Boulodrome	1	1	0	0	0	0	3	3	1	2	5	6
Piscine flottante	2	2	0	0	0	0	0	0	3	3	5	6
Gymnase	2	2	0	0	0	0	0	0	1	1	3	3
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>133</b>	<b>80</b>	<b>83</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>28</b>	<b>39</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>269</b>	<b>291</b>

Source : Données 2023-2024, Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de Dakar

## **SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES**

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA  
CONSOMMATION

CHAPITRE XV : SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

**Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES  
ET PRIX A LA CONSOMMATION**

## XIV.1 Situation des marchés

En 2021, la région de Dakar a compté 84 marchés ; soit 11 marchés de plus par rapport à l'année 2020. Selon la répartition géographique, les départements de Dakar et Pikine regroupent l'essentiel des équipements marchands avec respectivement 23 et 27 marchés en 2021. Le poids démographique de ces deux départements pourrait expliquer cette concentration des marchés. Au niveau régional, plus de 3 marchés sur 4 sont permanents (76,2%). Pour les marchés hebdomadaires, ils sont plus fréquents dans le département de Pikine (35,0%).

Par ailleurs, il existe des marchés spécialisés pour des catégories de produits bien déterminés, en vue de couvrir les besoins de la région. C'est le cas du marché aux poissons, qui assure le ravitaillement en produits halieutiques, (poissons), en direction des différentes localités de la région. Il joue le rôle de principal fournisseur dans ce domaine. Le ravitaillement de la région en légumes est assuré essentiellement par les marchés de Castors et de Thiaroye.

Le marché Kermel, vitrine des équipements marchands dans l'espace régional, est spécialisé dans la vente de fleurs, de fruits et légumes et de produits divers. D'autres équipements marchands avec des pôles d'influence non moins importants complètent le dispositif régional de par leur multi fonctionnalité et leur caractère spécialisé.

Les principales denrées vendues au niveau de ces marchés composent le panier de la

ménagère constitué d'une large gamme de produits. Il s'agit, entre autres, du riz, du sucre, du lait en poudre, de l'huile, du ciment et du gaz.

Au sujet du riz, un stock de 1 311 029 tonnes est enregistré en 2021 dans la région. Le stock de l'année 2020 a été un peu plus conséquent avec une quantité de 1 322 312 tonnes. Dans le stock de 2021, la quantité de riz brisé non parfumé (662 082 tonnes) demeure la plus importante, suivie du riz parfumé (639 835 tonnes) et du riz local (9 112 tonnes). En outre, la quantité de riz de 2021 a connu une hausse de 17,1% par rapport à l'année précédente où elle se situait à 1 119 262 tonnes. Pour le sucre, un stock de 170 460 tonnes est enregistré dans la capitale, dont 76,4% de sucre cristallisé en 2021. Ce stock a progressé de 90,7% par rapport à 2020 (89 365 tonnes).

Pour le lait en poudre et l'huile en fût, des hausses respectives de 105,2% et 45,0% sont enregistrées en 2021 par rapport à 2020 dans la région de Dakar. Mieux, la quantité de lait est passée de 18 366 tonnes en 2020 à 37 695 tonnes en 2021 et celle de l'huile en fût évaluée à 110 070 tonnes. Quant aux gaz butane de 6 kg et de 2,7 kg, en 2021, leurs quantités ont varié respectivement de plus de 18% et de moins de 3% par rapport à 2020.

Concernant le contrôle de la qualité des produits, environ 20 372 DIPA et 2 795 FRA ont été autorisées et délivrées en 2021, soit des hausses respectives de 3% et de 49% en comparaison à l'année 2020.

### Définitions :

- **DIPA** : Déclaration d'importation de Produits alimentaires, délivrée pour tous les produits Alimentaires importés
- **FRA** : Autorisation de fabrication de Produits alimentaires, délivrée avant la commercialisation de tout produit fabriqué localement

Tableau 14- 1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Dakar	2020	18	5	23
	2021	16	5	21
Département Pikine	2020	21	7	28
	2021	20	7	27
Département Guédiawaye	2020	11	3	14
	2021	11	3	14
Département de Keur Massar	2020			
	2021	8	0	8
Département Rufisque	2020	07	5	12
	2021	07	5	12
Région de Dakar	2020	53	20	75
	2021	53	20	84

Source : Données 2020-2021, Service régional du commerce intérieur

Tableau 14- 2 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Département Dakar		Département Pikine		Département Guédiawaye		Département Keur Massar	Département Rufisque		Région Dakar	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2020	2021	2020	2021
Parfumé	358 529	388 204	120 000	72300	35 500	38 431	76 550	62 000	64 350	576 029	639 835
Riz brisé non parfumé	382 450	405 300	82 500	86400	41 000	45 782	89 300	33 000	35 300	538 950	662 082
Riz local	1 783	4 630	900	832	500	950	1 250	1 100	1 450	4 283	9 112
Sucre en morceaux	20 877	35 658	980	1025	460	1 140	1 325	600	1 125	22 917	40 273
Sucre Cristallisé	14 048	47 362	18 500	20300	15 600	19 100	23 025	18300	20 400	66 448	130 187
Lait en Poudre	4 566	10 335	5 600	6400	4 800	5 820	8 120	3 400	7 020	18 366	37 695
Huile en fût	12 570	38 220	34 500	25220	32 000	34 760	26 420	31 000	35 040	110 070	159 660
Gaz Butane de 6 kg	876 050	994 537	98 600	92124	97 000	99 023	93 302	83 000	87 301	1 154 650	1 366287
Gaz Butane de 2,7 kg	65 450	81 243	72 000	42 307	87 000	60 407	37 457	53 000	47 208	277 450	268622

Source : Données 2020-2021, Service régional du commerce intérieur

## XIV.2 Prix à la consommation

Au Sénégal, l'inflation est mesurée par la variation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). L'inflation se caractérise par un accroissement général, durable et structurel du niveau des prix. Elle commence quand le processus de hausse de prix devient cumulatif et incontrôlable.

En 2024, une évolution en dents de scie de l'indice des prix à la consommation est enregistrée dans la région de Dakar. L'inflation globale de 2024 de 1,3 % qui semble modérée, cache en effet des dynamiques sectorielles différentes et une évolution marquée par une certaine saisonnalité.

En examinant l'évolution mensuelle de l'indice des prix, on observe que l'année 2024 a été rythmée par deux tendances. La période de janvier à juillet a été caractérisée par une relative stabilité des prix, avec un indice dont la valeur oscille autour de 122. La plus faible valeur de l'indice est d'ailleurs observée durant cette période (122,05 en mai).

Cependant, du mois d'août au mois de novembre, une certaine hausse de la valeur de l'indice s'est amorcée le portant ainsi au pic de 124,70 en septembre. Cette poussée inflationniste a été suivie par une décade en décembre où il est retrouvé la tendance observée au cours des sept premiers mois soit la valeur de 122,80. L'analyse de l'inflation par catégorie de produits et services permet

d'identifier les porteurs de cette hausse. En effet, il apparaît que la hausse globale des prix en 2024 a été principalement portée par les produits alimentaires. Avec une inflation exclusive de 1,8 %, le poste « Alimentation et boissons non alcoolisées » porte à lui seul 79% du taux d'inflation global observé. Cette contribution peut s'expliquer par le poids très important de l'alimentation dans le panier ménager de consommation.

Dans une moindre mesure, d'autres secteurs ont également contribué à cette hausse. Le poste « Biens et services divers » affiche le taux d'inflation le plus élevé établie à 4,1 % et contribue à hauteur de 11 % à l'inflation globale. Il s'en suit le poste « Restaurants et hôtels » qui affiche un taux d'inflation de 2,7 % pour une contribution de 7 % au taux d'inflation global observé.

Il est toutefois essentiel de noter que le poste « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » a joué un important rôle de modérateur dans la valeur du taux d'inflation. Il a en effet enregistré une baisse de prix de 0,4 % sur l'année. Cette déflation a eu un effet modérateur titrant le niveau de l'inflation globale à 4 % vers le bas. La plupart des autres fonctions de consommation comme l'habillement, les transports, la santé ont connu des hausses de prix plutôt faibles inférieures à 1 %.

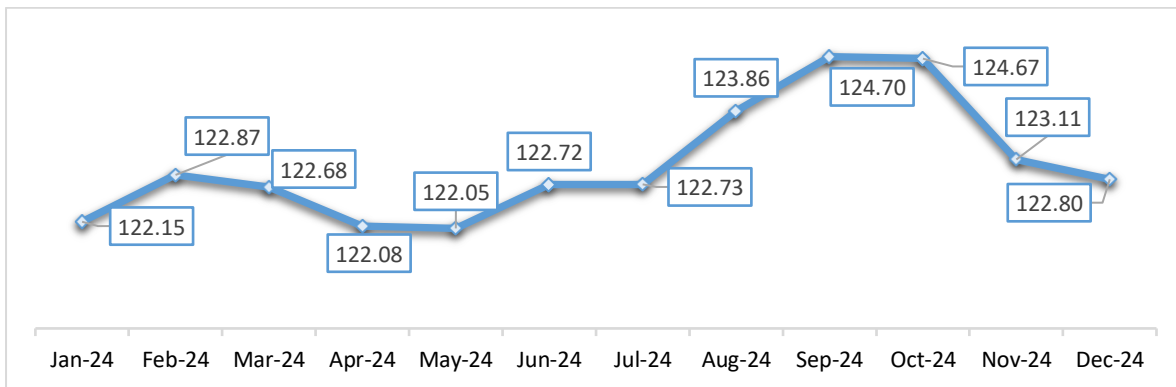
### Définitions :

- **Pouvoir d'achat** : Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix.
- **Panier ménager** : C'est la liste des biens et services qui sert de base pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (un indice qui est utilisé pour refléter l'évolution du coût de la vie).

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/>

Graphique XIV-1 : Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation dans la région de Dakar en 2024



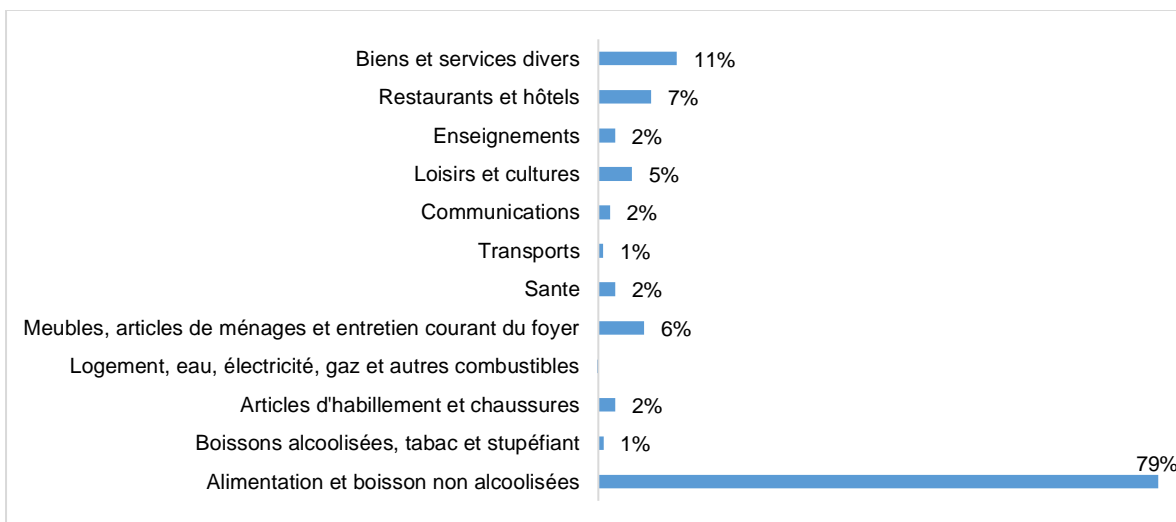
Source : données bureau des prix 2024, ANSD

Tableau XIV-1 : Valeur de l'indice des prix à la consommation et du taux d'inflation pour les douze postes de consommation dans la région de Dakar en 2024

Fonctions de consommation	Indice	Inflation
<b>Global</b>	<b>123,03</b>	<b>1,3 %</b>
Alimentation et boisson non alcoolisées	145,75	1,8%
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiant	126,41	1,9%
Articles d'habillement et chaussures	108,12	0,5%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	107,43	-0,4%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	115,33	1,9%
Santé	117,16	0,9%
Transports	112,05	0,2%
Communications	88,06	0,9%
Loisirs et cultures	124,92	1,8%
Enseignements	116,13	1,7%
Restaurants et hôtels	124,05	2,7%
Biens et services divers	118,85	4,1%

Source : données bureau des prix 2024, ANSD

Graphique XIV-2 : Contribution des douze fonctions de consommation au taux d'inflation global en 2024 dans la région de Dakar



Source : données bureau des prix 2024, ANSD

## Chapitre XV : **POSTE ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES**

## XV.1 Activités des systèmes financiers décentralisés

La région de Dakar constitue le principal pôle d'activité du secteur de la microfinance, concentrant 105 des 297 systèmes financiers décentralisés (SFD) du pays, soit plus du tiers du réseau national (35,3 %). Cet effectif régional reste inchangé entre 2023 et 2024 .

La distribution spatiale des SFD révèle une concentration territoriale remarquée. Le département de Dakar regroupe à lui seul près des deux tiers des structures (67 SFD), suivi de Pikine (17), Rufisque (11), Guédiawaye (9) et Keur Massar (1). Cette asymétrie géographique souligne le besoin d'un rééquilibrage territorial par le renforcement de l'offre de microfinance dans les zones sous-desservies, condition nécessaire à la réalisation d'une inclusion financière plus équitable.

S'agissant des épargnants, leur nombre a connu une évolution notable passant de 1 545 587 individus en 2023 à 1 618 668 en 2024, soit une augmentation de 4,7 %. En 2024, les hommes représentent une majorité relative avec 853 679 épargnants tandis que le nombre de femmes atteint 764 990, enregistrant également une progression de 4,7 % par rapport à l'année précédente.

S'agissant de l'activité de crédit, l'encours régional s'établit à 280,7 milliards de FCFA en 2024 représentant 36 % de l'encours national évalué à 772,6 milliards de FCFA. L'évolution de l'encours régional de 265,3 milliards en 2023 à 280,7 milliards en 2024, traduit une progression de 5,7 % et témoigne d'un dynamisme accru de l'activité de financement des SFD.

Toutefois, l'accroissement du risque de crédit constitue une préoccupation majeure pour la pérennité du secteur. Il requiert aussi un renforcement des dispositifs de gouvernance, de gestion du risque et d'accompagnement des bénéficiaires.

Concernant la répartition du crédit par secteur d'activités, celui du « commerce, restaurants et hôtels » demeure le principal bénéficiaire des crédits (172,2 Milliards FCFA en 2024), suivi de celui de « l'agriculture, la sylviculture et la pêche » (37,3 Milliards FCFA) et de celui « du BTP » (23,6 Milliards FCFA). Les autres secteurs comme l'industrie manufacturière, les services ou l'immobilier représentent une part relativement faible.

### Définitions :

- **SFD** : les Systèmes financiers décentralisés représentent une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi portant réglementation des SFD à fournir ces prestations.

### En savoir plus :

- <https://drs-sfd.gouv.sn/sitedrs/index.php/2024/05/03/rapport-annuel-2023/>
- <https://drs-sfd.gouv.sn/sitedrs/index.php/2025/06/04/rapport-annuel-2024/>

Tableau XV-1 : Répartition des systèmes financiers décentralisés par département

Départements	Nombre SFD inscrits	
	2023	2024
Dakar	67	67
Pikine	17	17
Guédiawaye	9	9
Keur Massar	1	1
Rufisque	11	11
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>105</b>

Source : données 2023-2024, DRS-SDF

Tableau XV-2 : Répartition des épargnants selon le sexe

Nombre d'Epargnants	2023	2024
Hommes	812 951	853 679
Femmes	730 612	764 990
<b>Total</b>	<b>1 545 587</b>	<b>1 618 668</b>

Source : données 2023-2024, DRS-SDF

Tableau XV-3 : Evolution de la production de crédits selon l'objet et le secteur d'activités

Crédits par Secteurs	2023	2024
Crédits immobiliers	4 280 832 248	4 529 813 913
Crédits d'équipement	27 572 431 277	29 176 098 379
Crédits à la consommation	11 934 954 380	12 629 114 917
Crédits de trésorerie	219 064 182 760	231 805 388 626
Autres	2 445 919 641	2 596 636 510
<b>Total</b>	<b>265 299 052 941</b>	<b>280 737 052 346</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	35 234 477 404	37 283 705 537
Industries extractives	20 985 398	22 205 888
Industries manufacturées	9 635 476 642	10 195 866 853
Bâtiment et travaux publics	22 333 984 583	23 633 398 480
Commerce, restaurants, hôtels	162 760 851 686	172 234 443 501
Electricité, gaz, eau	9 849 760	10 422 613
Transports, entrepôts et communications	12 075 131 879	12 777 478 719
Assurances, services aux entreprises	791 260 603	837 279 571
Immobilier	14 028 621 047	14 844 512 381
Services divers	8 408 413 941	8 897 738 804
<b>Total</b>	<b>265 299 052 941</b>	<b>280 737 052 346</b>

Source : données 2023-2024, DRS-SDF

## XV.2 Activités postales

En 2019, au niveau de la région de Dakar, on dénombre 43 886 boîtes postales installées. Ce chiffre a légèrement évolué à la hausse (0,23%) par rapport à l'année 2018.

Le montant total des opérations émises dans les structures de transfert d'argent est évalué à 12 691 524 822 FCFA en 2019 dans la région de Dakar. Ce chiffre a légèrement reculé (moins 1%) par rapport au montant enregistré en 2018 (12 782 584 551 FCFA). Selon la répartition géographique, le département de Dakar concentre plus de la moitié de ces transferts avec 88% en 2018 et 89% en 2019. Par ailleurs, environ 60% du montant des émissions de transfert proviennent des structures de Western Union.

Concernant la valeur des mandats payés par poste one, elle s'établit à 938 346 949 FCFA. Ce montant est largement inférieur à la valeur des mandats émis par la poste au cours de la même année qui est évalué à 2 919 486 225 FCFA. Entre 2018 et 2019, les montants des mandats émis et payés par la poste one ont nettement baissé particulièrement pour les mandats payés (-12%).

Outre les services de la poste, d'autres opérateurs tels que Western Union, RIA, Moneygram occupent une place centrale dans le système de transferts d'argent. En effet, ces structures de transferts précitées concentrent à

elle seule plus de 56% des montants des mandats payés en 2019. D'ailleurs, le montant global des mandats payés par les structures de transferts autres que la poste est évalué à 39 173 165 403 FCFA en 2019. Néanmoins, ce montant a régressé de 23% par rapport à la valeur de 2018.

Par ailleurs, il est important de noter que les structures utilisées pour les paiements de mandats sont plus nombreuses que celles pour gérer les mandats émis.

Globalement, les différents types de désignations utilisés pour le trafic postal sont : les dépêches expédiées et celles reçues, les lettres recommandées expédiées et reçues, les valeurs déclarées expédiées et reçues et les colis expédiés et reçus.

Au total, durant l'année 2018, 389 217 trafics ont été dénombrés alors qu'en 2017, un nombre de 379 895 a été répertorié. Parmi tous les types de désignation, les lettres recommandées ont été les plus nombreuses en représentant en moyenne 37%. Ils s'en suivent les paquets expédiés et reçus (7,6% en moyenne) puis les colis et enfin les dépêches. Quant au niveau départemental, les tendances observées plus haut se maintiennent. Le département de Dakar reste en tête et Guédiawaye en dernière position.

### Définitions :

- **Le mandat postal** est un moyen de transfert de fonds par le biais des services postaux, Une fois émis par voie informatique au bureau de poste, le mandat pourra être retiré par le bénéficiaire dans n'importe quel bureau de poste,
- **La carte postale** : C'est une feuille de carton mince, suffisamment résistante dont au moins la moitié droite du recto est réservée à l'adresse du destinataire, Les cartes postales illustrées sont un moyen unique de rester en contact avec ses proches même en voyage et de leur faire découvrir d'autres horizons et d'autres cultures, Et les envois de marchandises: sous forme de paquet pouvant peser jusqu'à trois kilos selon la destination,

### En savoir plus :

- <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-04/SES-Dakar-2019.pdf>

Tableau XV-4 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative en 2018-2019

Structures de transfert d'argent	DAKAR		GUEDIWAYE		PIKINE		RUFISQUE		REGION	
	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)
<b>Poste-One</b>	2 706 496 693	2 689 746 740	53 609 080	41 947 625	196 754 175	144 977 810	55 969 750	42 814 050	3 012 829 698	2 919 486 225
<b>Western</b>	6 688 305 058	6 835 447 239	28 226 499	26 516 812	384 088 668	333 654 319	529 601 623	450 137 287	7 630 221 848	7 645 755 657
<b>RIA</b>	620 636 463	598 735 958	20 336 980	14 154 602	104 080 018	84 568 542	33 662 458	71 595 096	778 715 919	769 054 198
<b>Small World</b>	19 158 932	7 895 973	0	0	0	0	544 038	0	19 702 970	7 895 973
<b>IFS</b>	12 909 553	16 132 052	0	0	0	0	0	0	12 909 553	16 132 052
<b>MONEYGRAM</b>	1 230 104 302	1 196 038 864	0	0	57 708 993	61 214 477	40 391 267	75 947 375	1 328 204 563	1 333 200 716
<b>Total</b>	11 277 611 001	11 343 996 827	102 172 559	82 619 039	742 631 855	624 415 148	660 169 137	640 493 808	12 782 584 551	12 691 524 822

Source : données 2019, Direction générale de la poste

Tableau XV-5 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative en 2019

Structures de transfert d'argent	DAKAR	GUEDIWAYE	PIKINE	RUFISQUE	REGION	
	2019 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2019 (en FCFA)	2018 (en FCFA)	2019 (en FCFA)
<b>Poste-One</b>	601 952 502	72 651 832	168 696 170	95 046 445	1 063 243 935	938 346 949
<b>Western</b>	6 469 032 119	234 860 674	937 933 564	2 125 041 059	11 810 888 700	9 766 867 416
<b>RIA</b>	4 560 032 535	483 947 395	1 418 982 120	1 743 329 705	9 356 839 805	8 206 291 755
<b>Small World</b>	3 840 434 600	479 497 618	1 318 920 125	350 013 040	10 106 524 148	5 988 865 383
<b>IFS</b>	2 385 219 157	14 766 188	62 566 419	16 505 537	3 053 562 150	2 479 057 301
<b>TRANSFAST</b>	2 093 534 820	275 345 061	746 585 106	226 046 857	5 558 443 343	3 341 511 843
<b>CASH MINUTE</b>	2 013 869 187	167 189 512	477 605 050	187 376 708	3 326 160 548	2 846 040 456
<b>MONEYGRAM</b>	2 684 613 979	70 838 580	490 056 762	740 726 506	4 824 491 686	3 986 235 826
<b>SIGUE</b>	410 017 372	740 483	167 753 704	7 303 162	1 555 948 643	585 814 720
<b>JUBA EXPRESS</b>	576 999 713	80 000	110 125 658	16 888 784	392 916 798	704 094 156
<b>WORLD REMIT</b>	187 690 154	0	20 258 989	9 177 271	32 487 751	217 126 414
<b>PLACID</b>	0	0	0	0	1 133 983	0
<b>MTPAY</b>	57 596 286	10 893 071	25 780 013	18 643 814	66 019 989	112 913 184
<b>Total</b>	<b>25 880 992 424</b>	<b>1 810 810 414</b>	<b>5 945 263 678</b>	<b>5 536 098 887</b>	<b>51 148 661 479</b>	<b>39 173 165 403</b>

Source : données 2019, Direction générale de la poste

## Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

## XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

Aux termes de l'article 3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local ». Elles disposent de budgets et de ressources propres. Ainsi, leurs recettes se répartissent en trois catégories : les recettes de fonctionnement, les recettes d'investissement et les financements externes.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines et des produits financiers. Elles couvrent généralement la majeure partie des recettes des collectivités territoriales.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont tirées des recettes temporaires ou accidentelles, des crédits alloués par le budget de l'Etat ou par tout autre organisme public sous forme de fonds de concours pour grands travaux d'urbanisme et de dépenses d'équipement, suivant les devis et plans de campagne délibérés par le conseil de la collectivité et des prélèvements effectués au profit de la section d'investissement à partir de la section de fonctionnement.

Quant au financement externe, il est notamment composé d'un fond de dotation de la décentralisation et d'un fonds d'investissement.

Au titre de l'année 2022, les collectivités territoriales de la ville de Dakar ont capitalisé au total 54 250 200 475 FCFA de recettes. A l'année suivante, le montant de ces recettes a grimpé de 10,9% pour atteindre 60 142 914 069 FCFA. Ces recettes sont majoritairement des recettes de fonctionnement (66,7% en 2022 et 68,6% en 2023). Le montant des recettes de fonctionnement a été de 36 141 739 376 FCFA en 2022 et de 41 265 999 413 FCFA en 2023 soit un accroissement de 14,2%.

Après les recettes de fonctionnement, il y a les recettes d'investissement qui ont constitué, en 2022, 32,8% des recettes des collectivités territoriales de la ville de Dakar. Ce taux a connu un recul de 1,9 points de pourcentage (30,9%) malgré que la valeur absolue des recettes d'investissement de l'année a augmenté en 2023 en passant de 17 812 084 464 FCFA à 18 568 645 376 FCFA.

S'agissant du financement externe des collectivités territoriales, ils représentent une infime partie du budget des collectivités territoriales (moins de 1%). En 2022, les fonds de dotation de la décentralisation de la région de Dakar étaient évaluées à 169 068 580 FCFA contre 170 081 356 FCFA en 2023. Quant aux fonds d'investissement, ils ont permis de récolter des recettes d'un montant de 127 308 055 FCFA en 2022 et 138 187 924 FCFA en 2023.

### Définitions :

- collectivité territoriale ou collectivité locale :

### En savoir plus :

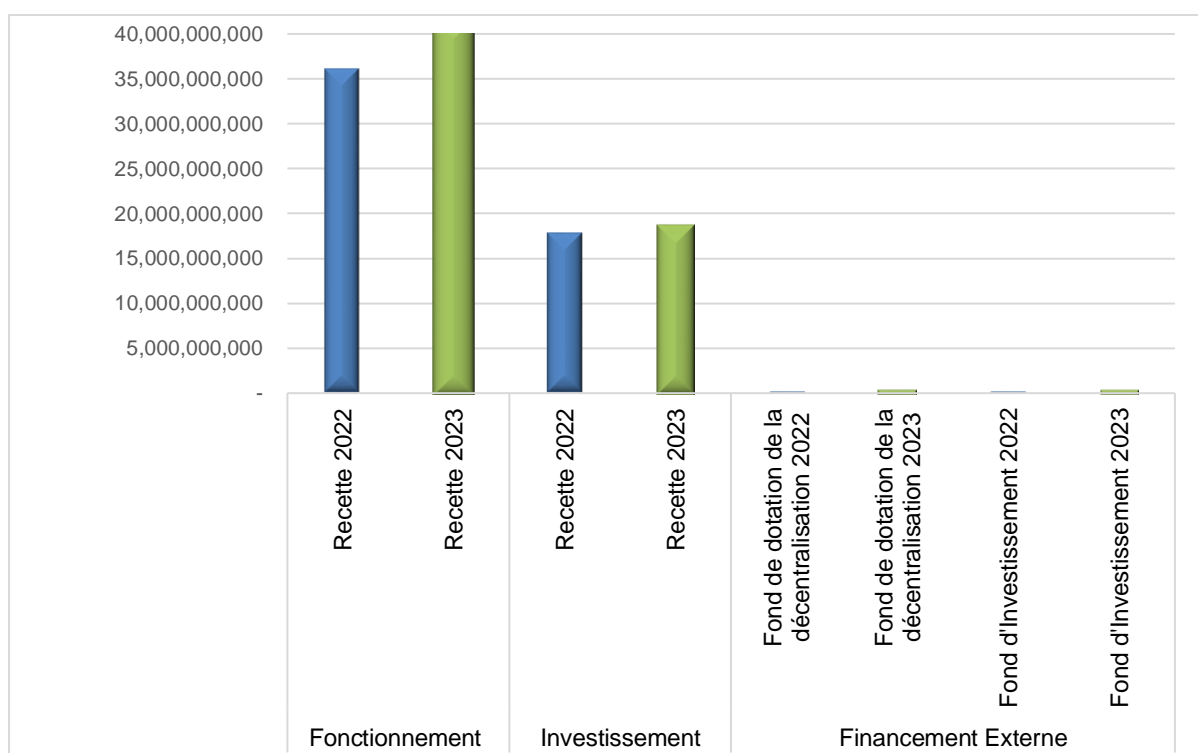
- Code général des Collectivités territoriales (CGCT) disponible sur <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen201100.pdf>

Tableau XVI-1 : évolution des recettes de collectivités territoriales de la ville de Dakar en 2022 et en 2023

RUBRIQUE	ANNEE	Recette CT de la ville de Dakar
Fonctionnement	Recette 2022 (FCFA)	36 141 739 376
	Recette 2023 (FCFA)	41 265 999 413
	Variation (%)	14,2
Investissement	Recette 2022 (FCFA)	17 812 084 464
	Recette 2023 (FCFA)	18 568 645 376
	Variation (%)	4,2
Financement Externe	Fond de dotation de la décentralisation 2022(FCFA)	169 068 580
	Fond de dotation de la décentralisation 2023(FCFA)	170 081 356
	Variation (%)	0,6
	Fond d'Investissement 2022(FCFA)	127 308 055
	Fond d'Investissement 2023(FCFA)	138 187 924
	Variation (%)	8,5

Source : Trésor public du Sénégal, données 2022-2023

Graphique XVI-1 : évolution des recettes de collectivités territoriales de la ville de Dakar en 2022 et en 2023



Source : Trésor public du Sénégal, données 2022-2023

## XVI.2 Dépenses des collectivités territoriales

Selon le Code général des Collectivités territoriales, les dépenses comprennent les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont un caractère permanent et permettent à la collectivité de faire face à ses charges et obligations courantes. Les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et infrastructures ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux.

En 2022, le volume total des dépenses des collectivités territoriales de la ville de Dakar s'est établi à 53 953 823 840 FCFA. Ce montant a connu une hausse de 10,9% en 2023 (59 834 644 789 FCFA).

La majeure partie des dépenses des collectivités territoriales sont des dépenses de fonctionnement. Le pourcentage alloué à ce type de dépense a été de 67,0% en 2022 et de 69,0% en 2023 soit respectivement 36 141 739 376 FCFA en 2022 et 41 265 999 413 FCFA en 2023. Ainsi, entre ces deux années, le volume des dépenses de fonctionnement a augmenté de 14,2%.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont représenté 33,0% et 31,0% des dépenses totales des collectivités locales de la ville de Dakar respectivement en 2022 et en 2023. En valeur absolue, elles ont été évaluées à 17 812 084 464 FCFA en 2022 et à 18 568 645 376 FCFA en 2023. Ceci indique un taux de variation de 4,2% des dépenses d'investissement.

### Définitions :

- collectivité territoriale ou collectivité locale :

### En savoir plus :

- Code général des Collectivités territoriales (CGCT) disponible sur <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen201100.pdf>

Tableau XVI-2 : Répartition des dépenses des collectivités territoriales de la ville de Dakar en 2022 et en 2023

<b>RUBRIQUE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>DAKAR</b>
Fonctionnement	Dépense 2022 (FCFA)	36 141 739 376
	Dépense 2023 (FCFA)	41 265 999 413
	Variation (%)	14,2
Investissement	Dépense 2022 (FCFA)	17 812 084 464
	Dépense 2023 (FCFA)	18 568 645 376
	Variation (%)	4,2

Source : Trésor public du Sénégal, données 2022-2023

## **SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF**

CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE-MINES-CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

## Chapitre XVII : ENTREPRISES

## XVII.1 Formalisation des entreprises

Selon le Bureau internationale du Travail (BIT), la formalisation des entreprises désigne le processus par lequel les unités économiques s'engagent pour formaliser leurs activités. Elle implique notamment une immatriculation au Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA) ainsi qu'une tenue de comptabilité formelle selon le SYSCOA ou un système de comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA. Or sachant que pour disposer d'un NINEA, il faut d'abord une immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), les statistiques sur les immatriculations au NINEA donnent un excellent reflet du processus de formalisation des entreprises.

En 2024, la région de Dakar a enregistré 50 214 nouvelles entreprises immatriculées. Toutefois, cette dynamique marque un léger tassement par rapport à 2023, avec une baisse de 7,6 % du nombre de nouvelles entreprises immatriculées. Les unités économiques immatriculées en 2024 sont majoritairement constituées de personnes physiques, soit 85,1% contre 86,3% en 2023. Ces entreprises restent majoritairement détenues par des hommes (65,8 % en 2024, comparé à 69,7 % en 2023). Ainsi, la participation féminine dans l'entrepreneuriat formel reste faible et a connu un recul par rapport à l'année 2023. Les personnes morales, quant à elles, constituent 14,9 % des entreprises immatriculées en 2024, contre 13,7 % en 2023.

La concentration territoriale des nouvelles entreprises immatriculées demeure très marquée. En effet, plus de la moitié (54,7 % en 2024 et 55,2 % en 2023) se situent dans le département de Dakar. Les départements de Pikine et Keur Massar accueillent environ 26 % des nouvelles immatriculations sur les deux années. Rufisque et Guédiawaye affichent des proportions moyennes respectives de 9,3 % et 8,8 % sur la période étudiée.

S'agissant de la branche d'activités, le secteur du commerce prédomine, avec 63,1% des nouvelles entreprises immatriculées en 2024 (contre 62,8 % en 2023). Les services aux entreprises connaissent une dynamique positive, passant de 9,7 % à 10,8 % entre 2023 et 2024. En revanche, les services personnels et divers accusent un recul significatif, chutant de 9,1 % à 7,4 %.

Le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) progresse modestement pour atteindre 2,3 % des immatriculations en 2024, contre 2,0 % l'année précédente. Les industries alimentaires enregistrent également une légère croissance (1,2 % contre 1,0 %), tandis que le textile recule marginalement (1,9 % contre 2,1 %).

Les secteurs du BTP ainsi que de l'hôtellerie-restauration restent faiblement représentés avec respectivement 4,7 % et 1,4 % des nouvelles entreprises en 2024. Enfin, les transports et télécommunications stagnent autour de 4,4 %, confirmant une initiative entrepreneuriale limitée dans ces domaines stratégiques.

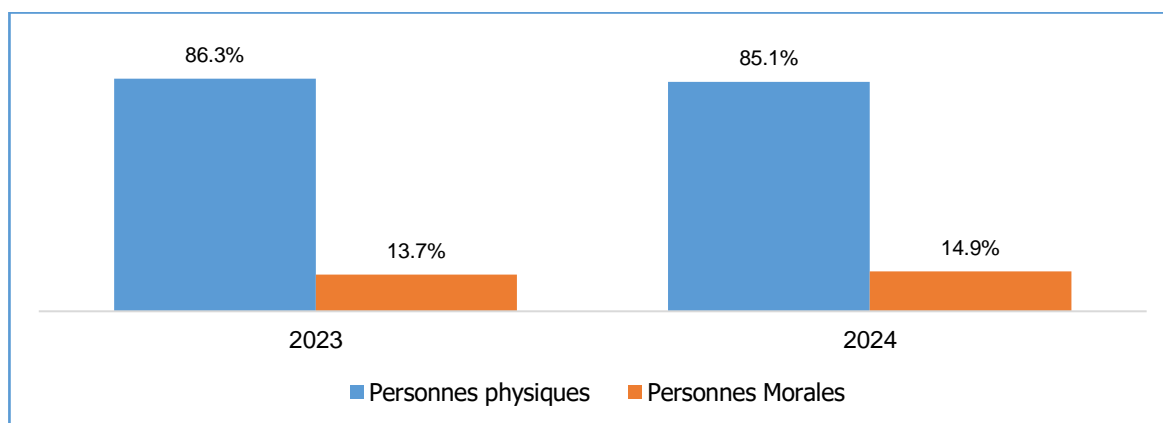
### Définitions :

- **BIT** : Bureau International du Travail
- **NINEA** : numéro d'identification national des entreprises et des associations
- **RCCM** : Registre de Commerce et du Crédit Mobilier

### En savoir plus :

- [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/---ifp\\_seed/documents/publication/wcms\\_849817.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_849817.pdf)
- <https://tfig.unece.org/FR/contents/doing-business.htm>
- [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

Graphique XVII-1 : Répartition des nouvelles immatriculations selon la forme juridique en 2023 et 2024, dans la région de Dakar



Source : Données 2023- 2024, ANSD

Tableau XVII-1 : Répartition des nouvelles immatriculations par département en 2022 et 2023, dans la région de Dakar

Département	2023	2024
Dakar	29794	27470
Guédiawaye	5139	4658
Pikine - Keur Massar	13972	12823
Rufisque	5036	5263
<b>Total</b>	<b>53941</b>	<b>50214</b>

Source : ANSD

Tableau XVII-2 : Répartition des nouvelles immatriculations par catégorie en 2022 et 2023, dans la région de Dakar

Sexe	2023	2024
Féminin	14 088	14 609
Masculin	32 459	28 116
<b>Total</b>	<b>46 547</b>	<b>42 725</b>

Source : ANSD

Tableau XVII-3 : Répartition des nouvelles immatriculations selon la branche d'activité en 2022 et 2023, dans la région de Dakar

Branche activité	2023		2024	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture, élevage et pêche	1068	2,0	1130	2,3
Autres Industries	1491	2,8	1443	2,9
Industries Alimentaires	527	1,0	586	1,2
Industries textiles	1123	2,1	958	1,9
BTP	2710	5,0	2346	4,7
Commerce	33850	62,8	31678	63,1
Transport, télécommunication	2329	4,3	2229	4,4
Hôtels, bars, restaurants	693	1,3	704	1,4
Services Fournis aux Entreprises	5231	9,7	5439	10,8
Services Personnel, Divers	4919	9,1	3701	7,4
<b>Total</b>	<b>53941</b>	<b>100,0</b>	<b>50214</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD

## XVII.2 Caractéristiques des entreprises

La région de Dakar s'affirme comme la principale locomotive économique concentrant une part prépondérante des entreprises formelles et informelles du pays. Et la composition du tissu économique montre une certaine stabilité entre 2023 et 2024.

En 2024, le paysage économique régional se caractérise par une forte prédominance des très petites entreprises (TPE), qui constituent 57,7 % de l'ensemble. Les petites entreprises (PE) et les moyennes entreprises (ME) maintiennent des proportions quasi-identiques sur les deux années, représentant respectivement 25,4 % et 10,1 % en 2023, puis 25,2 % et 10,2 % en 2024. Quant aux grandes entreprises, leur représentation reste modeste mais stable, oscillant entre 7,0 % et 6,9 %

L'analyse des indicateurs économiques des entreprises formelles démontre une année 2024 généralement favorable pour l'ensemble des secteurs suivis : Bâtiments et Travaux Publics (BTP), commerce, industrie et services.

Le secteur des services se distingue comme le principal générateur de valeur ajoutée avec plus de 1 620 milliards de FCFA. Il assume également les charges salariales les plus importantes et enregistre une progression globale de son chiffre d'affaire, de sa valeur ajoutée et de son excédent brut d'exploitation (EBE), indicateur clé de rentabilité.

Le secteur du commerce affiche des résultats remarquables en 2024, avec un chiffre d'affaires

considérable de 6 445 milliards de FCFA et une amélioration notable de sa rentabilité. Son excédent brut d'exploitation (EBE) a connu une hausse spectaculaire de plus de 60%, progressant de 69,8 milliards de FCFA en 2023 à 112,1 milliards de FCFA.

Le secteur industriel, malgré le chiffre d'affaires le plus élevé (7 828 milliards de FCFA), présente des résultats mitigés. Si son activité et sa valeur ajoutée affichent une légère progression, sa rentabilité se dégrade avec un EBE qui recule de 748 milliards de FCFA en 2023 à 700 milliards de FCFA en 2024. Cette baisse s'accompagne d'une hausse d'environ 11,5 % des charges de personnel.

Le secteur du BTP connaît une évolution modeste mais régulière, avec l'ensemble de ses indicateurs en légère amélioration..

L'analyse des taux de valeur ajoutée, qui mesurent la capacité d'un secteur à générer de la richesse à partir de sa production, corrobore ces constats. Le commerce améliore son efficacité productive, son taux passant de 28,6 % à 30,2 %. Le BTP progresse également avec des taux s'établissant à 14,2 % en 2023 et 15,0 % en 2024.

En revanche, les deux secteurs dominants en volume – les services et l'industrie – connaissent un léger recul de leurs taux de valeur ajoutée entre 2023 et 2024 (de 36,8 % à 35,5 % pour les services, et de 19,0 % à 18,7 % pour l'industrie).

### Définitions :

- **Chiffre d'affaire** : est constitué des revenus issus des ventes (marchandises, prestation de services, autres produits)
- **Valeur ajoutée** : est la différence entre la production et les charges intermédiaires
- **Taux de valeur ajoutée** : il est mesuré par le ratio valeur ajoutée sur la production totale
- **Charges de personnel** : sont constituées des rémunérations versées aux personnels et des charges sociales
- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : est la différence entre la valeur ajoutée et les charges de personnel

### En savoir plus :

- [www.ansd.sn/BDEF édition 2024](http://www.ansd.sn/BDEF_édition_2024)

Tableau XVII-4 : Répartition des entreprises formelles par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2023 et 2024 dans la région de Dakar

Année	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
2023	7,0	10,1	25,4	57,5
2024	6,9	10,2	25,2	57,7

Source : ANSD/BDEF/Edition 2024

Tableau XVII-5 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2023 dans la région de Dakar (en millions de FCFA)

SECTEUR	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excédent Brut d'exploitation
BTP	161 283,1	1 412 255,2	203 252,4	41 969,3
COMMERCE	207 675,2	6 121 216,9	277 467,0	69 791,9
INDUSTRIE	632 712,4	7 618 772,1	1 381 168,2	748 455,8
SERVICES	980 708,8	4 096 529,1	1 544 607,9	563 899,1

Source : ANSD/BDEF/Edition 2024

Tableau XVII-6 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2024 dans la région de Dakar (en millions de FCFA)

SECTEUR	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Excédent Brut d'exploitation
BTP	169 689,2	1 435 460,9	216 584,5	46 895,3
COMMERCE	221 060,1	6 445 268,4	333 161,7	112 101,6
INDUSTRIE	706 047,1	7 828 133,4	1 406 939,5	700 892,4
SERVICES	1 039 521,8	4 438 295,6	1 620 587,2	581 065,4

Source : ANSD/BDEF/Edition 2024

Tableau XVII-7 : Production et taux de valeur ajoutée des secteurs d'activités suivis en 2023 dans la région de Dakar (en %)

SECTEUR	Production	Taux de valeur ajoutée (en %)
BTP	1 431 749,7	14,2
COMMERCE	969 756,1	28,6
INDUSTRIE	7 273 245,1	19,0
SERVICES	4 198 252,0	36,8

Source : ANSD/BDEF/Edition 2024

Tableau XVII-8 : Production et taux de valeur ajoutée des secteurs d'activités suivis en 2024 dans la région de Dakar (en %)

SECTEUR	Production	Taux de valeur ajoutée (en %)
BTP	1 448 687,2	15,0
COMMERCE	1 103 721,0	30,2
INDUSTRIE	7 521 006,8	18,7
SERVICES	4 563 991,1	35,5

Source : ANSD/BDEF/Edition 2024

## Chapitre XVIII : AGRICULTURE

## XVIII.1 Caractéristiques des exploitations

L'Agriculture au sens large occupe de plus en plus une place capitale dans la vie des ménages de la région de Dakar. En effet, entre les deux recensements de 2013 et de 2023, le nombre de ménages agricoles est passé de 63 601 à 86 912 soit un accroissement de 36,7%. Ces ménages pratiquent en grande partie l'élevage avec 78 428 ménages qui l'exercent (90,2%). L'activité d'élevage de ces ménages est essentiellement concentré sur l'élevage ovin. D'ailleurs, d'après le rapport provisoire du RGPH-5, la région de Dakar est la deuxième région qui enregistre une forte proportion de ménages agricoles qui font de l'élevage ovin.

Après l'élevage, les ménages agricoles qui s'activent dans l'agriculture au sens strict sont dénombrés à 8 552 ménages dont 6 460 font de la culture pluviale et 2 092 pratiquent la culture irriguée (hors maraichage). Selon le rapport suscitée, la région dispose de la plus grande proportion de ménages agricoles possédant du matériel agricole motorisé (5 645 ménages avec un taux d'utilisation de 50,9%). Les ménages agricoles possèdent également du matériel attelé (8 843 ménages). Ces cultures sont généralement réalisées dans des superficies inférieures à 5 ha avec une proportion totale de 87,9% de ménages agricoles dont 38,4% cultivent moins d'un ha et 49,5% une superficie comprise entre 1 et 5 ha.

A propos de la pêche, le RGPH-5 a compté 5 138 ménages pratiquant cette activité et la région de Dakar abrite 15,7% des ménages qui pratiquent la pêche au Sénégal. Elle se place derrière Thiès (22,9%) et Saint-Louis (20,5%).

S'agissant des caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage, les résultats du RGPH-5 indiquent que les ménages agricoles sont essentiellement dirigés par des hommes (72,4%). Parallèlement, cette région détient la proportion la plus grande de ménages agricoles dirigés par des femmes comparativement aux autres régions du Sénégal.

En 2022, les données fournies par la Direction régionale du Développement rural (DRDR) de Dakar montrent également que la majorité des chefs des ménages agricoles sont des hommes (76%). Les chefs de ménages de ces exploitations ont généralement un âge en dessus de 49 ans (74% avec 26,0% pour la tranche d'âge 50-59 ans et 48,0% pour les 60 ans et plus).

Par rapport à la répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction à l'intérieur des départements, il ressort que les chefs de ménage sont majoritairement instruits.

Concernant la taille des ménages agricoles dans la région de Dakar, elle est en majorité entre 5 et 9 personnes. Le pourcentage est de 57% avec des disparités selon le département. Ce pourcentage est de 75%, 63%, 52% et 46% pour les départements de Rufisque, Guédiawaye, Dakar et Pikine respectivement.

### Définitions :

- **Exploitation agricole** : L'exploitation agricole est l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé chef d'exploitation.
- **Ménage agricole** : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour le compte du ménage, sans y être uniquement un salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : culture pluviale, culture irriguée (hors maraichage), culture maraichère, culture de décrue arboriculture fruitière, sylviculture, pêche/aquaculture, floriculture, élevage.
- **Agriculture au sens large** : elle fait référence à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à la foresterie.

### En savoir plus :

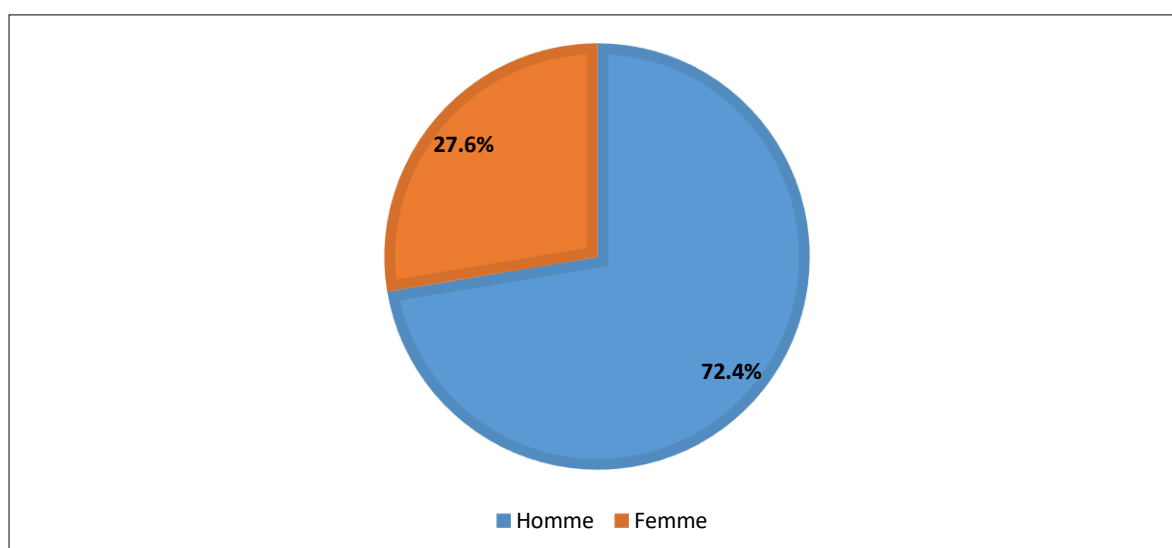
- <https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023>

Tableau XVIII-1 : quelques indicateurs sur les ménages agricoles de la région de Dakar d'après le RGPH-5

Intitulé de l'indicateur	valeur
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'agriculture au sens large	86 912
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'agriculture au sens strict	8552
Nombre de ménages agricoles pratiquant la culture pluviale	6 460
Nombre de ménages agricoles pratiquant la culture irriguée hors maraichage	2092
Nombre de ménages agricoles pratiquant l'élevage	78 428
Nombre de ménages agricoles pratiquant la pêche	5 138
Nombre de ménages agricoles possédant du matériel motorisé	5 645
Nombre de ménages agricoles possédant du matériel attelé	8 843
Proportion de ménages agricoles utilisant du matériel motorisé	50,6%
Proportion de ménages agricoles utilisant du matériel attelé	57,7%
Proportion de ménages agricoles qui cultive moins d'un hectare	38,4%
Proportion de ménages agricoles qui cultive une superficie comprise entre 1 et 5 ha	49,5%

Source : ANSD, Rapport provisoire RGPH-5, 2023

Graphique XVIII-1 Répartition des chefs de ménages agricoles par sexe en 2023



Source : ANSD, Rapport provisoire RGPH-5, 2023

Tableau XVIII-2 : Répartition en pourcentage des ménages agricoles selon les caractéristiques sociodémographiques par département dans la région de Dakar en 2022 (%)

Caractéristiques		Dakar	Pikine	Guédiawaye	Keur Massar	Rufisque	Région
Sexe du chef de ménage	Homme	89,4	78,2	60,5	-	77,7	75,9
	Femme	10,6	21,8	39,6	-	22,3	24,1
Age du chef de ménage	Moins de 24 ans	-	-	-	-	-	-
	25 à 39 ans	4,0	10,0	9,0	-	4,0	7,0
	40 à 49 ans	27,0	18,0	18,0	-	17,0	19,0
	50 à 59 ans	14,0	26,0	22,0	-	36,0	26,0
	60 ans ou plus	54,0	46,0	51,0	-	43,0	48,0
Niveau d'étude du chef de ménage	Aucun niveau	17,2	43,0	37,0	-	18,0	-
	Primaire	19,9	26,0	16,0	-	56,0	-
	Moyen	7,2	10,0	16,0	-	17,0	-
	Secondaire	26,0	6,0	8,0	-	7,0	-
	Supérieur	29,7	15,0	23,0	-	3,0	-
Taille du ménage	1-4 personnes	24,0	20,0	8,0	-	14,0	17,0
	5-9 personnes	52,0	46,0	63,0	-	75,0	57,0
	10-14 personnes	20,0	18,0	17,0	-	10,0	16,0
	15-19 personnes	5,0	7,0	10,0	-	0,0	6,0
	20 personnes ou plus	-	-	-	-	-	-

Source : DAPSA/MAERSA

## XVIII.2 Production

La région de Dakar est une région où l'horticulture est assez développée assurant un fort niveau d'approvisionnement en légumes dans l'ensemble des cinq départements. Mais avec l'urbanisation galopante, les superficies emblavées diminuent de plus en plus impliquant une diminution dans la production de certaines spéculations pour certaines campagnes. Les données agricoles pour la période de 2018 à 2023 montrent des changements importants dans les orientations de production.

Concernant les semences, un abandon quasi total des cultures de maïs et de sorgho est observé. En effet, en 2023, aucune semence n'a été distribuée pour ces spéculations dont les quantités respectives étaient de 31 et 25 tonnes en 2022. À l'inverse, la culture d'arachide affiche un rebond avec 52 tonnes de semences distribuées en 2023, contre 15,5 tonnes l'année précédente. La culture du niébé, quant à elle, voit sa dotation en semences chuter à 20 tonnes (sa quantité minimale sur la période). L'introduction de la semence de blé à hauteur de 0,5 tonne pour l'année 2023 suggère une tentative de diversification dans les spéculations cultivées.

Parallèlement à ces ajustements dans les spéculations cultivées, les pratiques de fertilisation au travers des engrais ont également évolué. L'utilisation d'engrais organique solide a connu une forte croissance, avec une distribution qui a atteint 1195 tonnes en 2023, contre 600 tonnes en 2022.

L'apparition de biostimulants est aussi notée en 2023 dans les intrants fertilisants. Les engrais chimiques continuent d'être utilisés mais la croissance de la quantité des engrais organiques liquides ou solides utilisés marque la période.

En ce qui concerne les superficies emblavées, il est noté une expansion de la culture de l'arachide qui s'est traduite par une progression des surfaces qui lui sont consacrées. Elles ont grimpé de manière continue, passant de 372 hectares en 2018 à 1255 hectares en 2023. Cette augmentation des superficies emblavées s'est traduite par une hausse de la production d'arachides qui, établie à 105 tonnes en 2018, a atteint 966 tonnes en 2023. À l'inverse, la culture du maïs a connu une trajectoire opposée, aboutissant à son abandon en 2023 où aucune surface n'a été cultivée et aucune production enregistrée. Pourtant, une superficie emblavée de 650 hectares était encore allouée à la culture du maïs en 2021.

S'agissant de la situation des autres cultures, le manioc et le bissap conservent une situation plutôt en terme de superficies emblavées qui augmentent progressivement au fil des années. La culture du niébé a, en revanche, vu ses superficies se réduire tombant à 102 hectares en 2023. Pour ce qui est des cultures comme le gombo et l'aubergine, les superficies allouées ont connu des évolutions en dents de scie (ou décroissantes) sur la période.

### Définitions :

- **Campagne** : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Source : MARNDR [http://www.agriculture.gouv.ht\\_Dossier-Présentation\\_PDF](http://www.agriculture.gouv.ht_Dossier-Présentation_PDF)
- **engrais** : ce sont des substances organiques ou minérales, souvent utilisées en mélange, destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance et à augmenter le rendement ainsi que la qualité des cultures

### En savoir plus :

- [http://www.agriculture.gouv.ht\\_Dossier-Présentation\\_PDF](http://www.agriculture.gouv.ht_Dossier-Présentation_PDF)

**Tableau XVIII-3** : Evolution des quantités de semences distribuées par produits de 2018 à 2023 dans la région de Dakar

Spéculation	Quantité en tonnes ou en hectares (ha)					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arachide	46,5	25,5	100	35,5	15,5	52
niébé	95	137	228	45	23,8	20
Mais	5	10	74	8	31	0
pastèque	0,65	0,35	0,187	0	0	0,420
Manioc	30 ha	620 ha	720 ha	690 ha	0	445 ha
Sorgho	15	20	60	15	25	0
blé	0	0	0	0	0	0,5

Source : Direction régionale du Développement rural de Dakar

**Tableau XVIII-4** : Evolution des quantités d'engrais des campagnes agricoles de 2018 à 2023 dans la région de Dakar

Spéculation	Quantité d'engrais distribuée par année en tonnes ou en litres (L)					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6 20 10	110	48	85		50	90
15 15 15	90	122	114		100	100
15 10 10	0	0	80		0	0
urée	140	100	2020		80	145
Engrais organique liquide	0	0	0	2500 L	2500 L	1250 L
Engrais organique solide	0	0	433,3		600	1195
Biostimulant solide						2,5 kg

Source : Direction régionale du Développement rural de Dakar

**Tableau XVIII-5** : Evolution des superficies emblavées par spéculation sur les six dernières campagnes dans la région de Dakar

Spéculation	Superficies emblavées par année en hectares				
	2018	2019	2020	2021	2023
Arachide	372	400	895	1211	1255
niébé	169	250	211	220	102
Mais	524	600	234	650	0
Pastèque	98	150	169	170	0
Manioc (ha)	376	400	444	463	429
Mil	0	0	0	0	0
sorgho	0	0	0	0	0
Gombo	586	500	68	230	
Aubergine		500	31	16	
Bissap	3	3	107	225	

Source : Direction régionale du Développement rural de Dakar

**Tableau XVIII-6** : Production en quantité par spéculation dans la région de Dakar au cours des cinq dernières campagnes

Production (en tonnes)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2023/2024
Sorgho					0
Mil					0
Maïs			165	534	0
Arachide	105	150	557	742	966
Niébé	56	80	84	110	61
Manioc	68	108	3649	3701	3003
Pastèque	2859	3000	1981	1955	
Gombo	1475	2250	816	2760	
Aubergine	7036	6000	371	194	
Bissap		6000	27	56	
	1	1			

Source : Direction régionale du Développement rural de Dakar

## Chapitre XIX : ELEVAGE ET PECHE

## XIX.1 Elevage

L'élevage constitue un secteur vital dans la région de Dakar, en raison de son rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire, dans un contexte marqué par une demande de consommation en constante progression.

La structure du cheptel dans la région est particulièrement intéressante. La filière avicole très moderne et productive constituée d'un effectif de 1 678 901 espèces en 2024 est particulièrement dominée par les poules, qui comptent plus de 1,4 million d'individus et représente la majorité de la volaille régionale.

L'élevage de bétail a, quant à lui, concerné un effectif de 454 193 espèces dont les petits ruminants comme les ovins (357 011 têtes) et les caprins (plus de 47 357 têtes), les asins (719 têtes), les équins (1 913 têtes) et les porcins (5810 têtes).

La structure du cheptel dans la région est particulièrement intéressante. En termes d'effectifs, la volaille domine largement avec un total de 1 462 486 poules, 169 065 pigeons, 24 307 canards, 10 545 cailles, 5 748 oies, 4 935 dindes et 1 815 pintades, totalisant ainsi 1 678 901 de têtes d'espèces aviaires en 2024. Pour les mammifères, les ovins sont l'espèce la plus nombreuse avec 357 011 têtes, suivis par les caprins qui atteignent 47 357 têtes et les bovins avec 41 384 têtes. Il est également noté la présence d'équins (1 913), de porcins (5 810) et d'asins (719).

En examinant la répartition géographique, le département de Rufisque se distingue en abritant la majorité des bovins avec 33 200 têtes sur les 41 384 de la région, et une part très importante des caprins avec 36 843 têtes sur les 47 357 que compte la région. Le département de Rufisque concentre également le plus grand nombre d'ovins (91 466), de poules (586 939) et de pigeons (66 271). Les départements de Dakar et Pikine se caractérisent par un grand effectif d'ovins (79 139 et 86 926 respectivement), et Guédiawaye par un nombre important de cailles (9 620).

S'agissant des productions animales, le secteur contribue de manière significative à l'alimentation des populations. Sur la période 2023-2024, un total de 12 178 tonnes de viande et d'abats a été produit par la région. La filière avicole en a fourni une part de 4 053 tonnes de viande grâce à l'abattage de plus de 1,8 million de poulets de chair cependant, 8125 tonnes de viande sont obtenues grâce à l'abattage de 93 428 têtes du cheptel. Parallèlement, la production de lait sous contrôle a augmenté de 4,6 %, atteignant 3 887 615 de litres en 2024.

L'analyse des flux de bétail montre que la région de Dakar est un grand marché de consommation. En 2024, la région a enregistré 384 231 entrées d'animaux pour 336 207 sorties, soit un solde net positif de 48 024 têtes. Ce solde positif est observé pour les bovins, les ovins et les caprins qui sont les principales espèces du cheptel consommées dans la région.

### Définitions :

- **Ovins** : famille de moutons
- **Bovins** : famille de bœufs
- **Caprins** : famille de chèvres
- **Porcins** : famille de porc
- **Equins** : famille de cheval

### En savoir plus :

- <https://agriculture.gouv.sn/>

Tableau XIX-1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative en 2024

Département	Dakar	Pikine	Rufisque	Guédiawaye	Keur Massar	Région
<b>Bovins</b>	2 304	4 037	33 200	846	997	<b>41 384</b>
<b>Ovins</b>	79 139	86 926	91 466	37 698	61 781	<b>357 011</b>
<b>Caprins</b>	1 354	2 836	36 843	1 453	4 872	<b>47 357</b>
<b>Equins</b>	320	105	1 028	-	460	<b>1 913</b>
<b>Asins</b>	-	-	654	-	65	<b>719</b>
<b>Porcins</b>	822	-	2 969	-	2 019	<b>5 810</b>
<b>Poules</b>	314 292	254 265	586 939	152 852	154 138	<b>1 462 486</b>
<b>Dindes</b>	141	1 568	1 072	1 016	1 139	<b>4 935</b>
<b>Pintades</b>	-	745	317	130	623	<b>1 815</b>
<b>Canards</b>	1 185	2 519	16 850	1 431	2 323	<b>24 307</b>
<b>Cailles</b>	497	-	102	9 620	326	<b>10 545</b>
<b>Oies</b>	3 690	319	626	285	828	<b>5 748</b>
<b>Pigeons</b>	30 380	25 016	66 271	9 826	37 574	<b>169 065</b>

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

Tableau XIX-2 : Production de viande et abats dans la région de Dakar sur la période 2023-2024

Type	2023-2024	
<b>Viande</b>	<b>Nombre</b>	<b>93 428</b>
	<b>Poids (T.)</b>	<b>8 125</b>
<b>Poulets de chair</b>	<b>Nombre</b>	<b>1 811 379</b>
	<b>Poids (T.)</b>	<b>4 053</b>

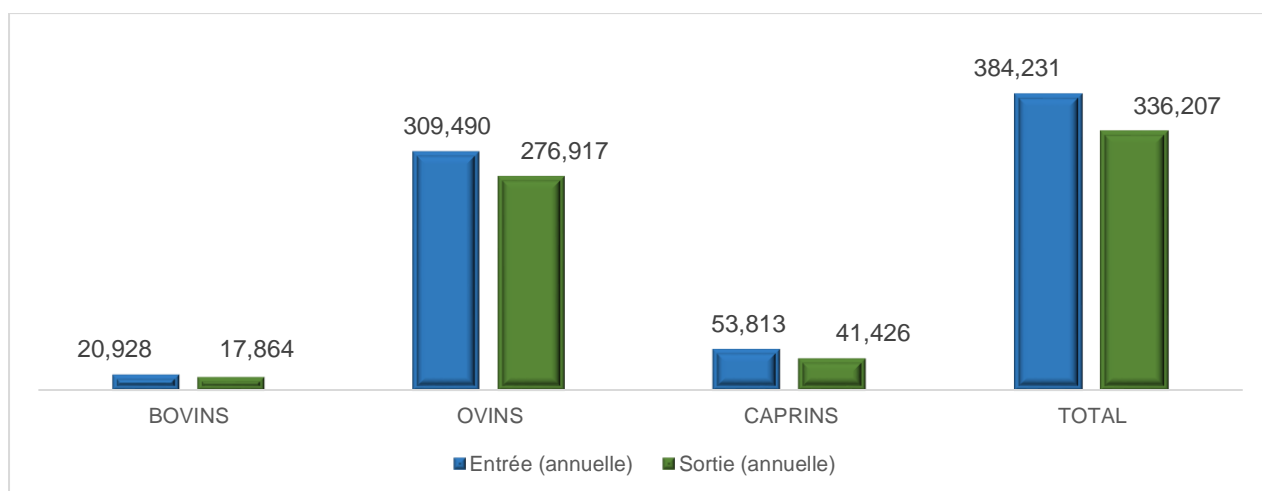
Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

Tableau XIX-3 : Evolution de la production contrôlée de lait dans la région de Dakar entre 2023 et 2024

Circonscription administrative	2023	2024	Variation (en litres)	Variation (en %)
	Quantité (litres)	Quantité (litres)		
<b>Région de Dakar</b>	<b>3 717 920</b>	<b>3 887 615</b>	<b>169 695</b>	<b>4,6%</b>

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

Graphique XIX-1 : Entrées et sorties du bétail dans la région de Dakar en 2024



Source : Service régional de l'Elevage et des Productions animales de Dakar

## XIX.2 Pêche – Aquaculture

La région de Dakar représente la troisième région de pêche du Sénégal, grâce à sa façade maritime qui lui confère un écosystème marin marqué par l'influence des upwelling source d'enrichissement des eaux marines. Ainsi, la présence d'une forte communauté de pêcheurs, répartie dans plusieurs villages ou quartiers traditionnels, y est noté. Dans ces localités, la pêche maritime artisanale est pratiquée à travers divers techniques de capture. Dakar abrite aussi le plus grand port de pêche industriel où se déroule la majeure partie des activités de pêche de ce sous secteur.

En 2024, les débarquements de la pêche artisanale de la région de Dakar ont été estimées à 62 760 tonnes de produits halieutiques, pour une valeur commerciale estimée à 62 821 809 000 FCFA, contre 62 290 tonnes pour une valeur commerciale de 52 032 442 000 FCFA en 2024. Ces débarquements sont composés de poissons pour 59 726 tonnes, mollusques 2 869 tonnes et de crustacés pour 164,25 tonnes en 2024.

Relativement cette production a connu une très légère hausse de moins de 1% en volume et a progressé de 20,7% en valeur. Dans l'assortiment de ces débarquements, il est noté une domination du groupe des poissons en quantité et en valeur suivi des mollusques et des crustacés.

Ces tendances confirment toujours la raréfaction des espèces pélagiques côtiers (sardinelles, chinchards, Maquereau...), auxquelles se sont substituées dans les captures les pélagiques hauturières comme les thons, les carangues et les coryphènes. Les quantités de ces pélagiques hauturières sont

moindres par rapport aux importantes quantités de pélagiques côtiers débarqués dans le passé.

A propos de la valeur commerciale, il est fortement dépendant de la nature de l'espèce débarquée et de l'offre par rapport à la demande. Ainsi, le département de Dakar avec des localités comme Hann, Soubédioune, Yoff où sont plus pratiquées, les techniques de pêche qui ciblent les poissons démersales, les fruits de mer et crustacés ont eu le chiffre d'affaire le plus élevé.

Dans la ventilation de ces débarquements, il est constaté que 42% sont destinés aux populations locales (consommation locale (18%) et mareyage (24,1%)) tandis que le tonnage destiné à la transformation industrielle constitue 43,7% des débarquements. Ce qui confère à la pêche artisanale une place prépondérante dans l'exportation des produits halieutiques comme secteur pourvoyeur de devises étrangères pour le pays (avec des exportations halieutiques qui peuvent atteindre 300 milliards de FCFA).

Quant à la transformation artisanale ; elle n'a absorbé que 14% des débarquements. Ce qui démontre toute la difficulté des femmes formatrices à accéder à la matière première à cause de la concurrence des mareyeurs et des industries de transformation. Ceci entraîne surtout une diminution des produits transformés avec comme conséquence la pratique de la transformation des juvéniles qui constitue une activité illégale, qui ne fait qu'accroître la raréfaction des pélagiques côtiers.

### Définitions :

- **Pêche artisanale** : Selon FAO, la pêche artisanale également connu sous le nom de pêche à petite échelle est définie comme étant une activité traditionnelle impliquant les ménages des pêcheurs avec une faible capital et énergie, des navires de pêche relativement petit, effectuant de courtes sorties de pêche près des rivages, etc.

### En savoir plus :

- <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Sen186289.pdf>

Tableau XIX-4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Dakar	2023	0	7	7		13 600	13 600		1 875	1 875
	2024	0	7	7		14 000	14 000		1 976	1 976
Pikine	2023	0	3	3		3472	3472		835	835
	2024	0	3	3		3540	3540		875	875
Rufisque	2023	0	15	15		15832	15832		1311	1 311
	2024	0	15	15		16513	16513		1401	1 401
Région	2023	0	25	25		32 904	32 904		4 021	4 021
	2024	0	25	7		34 053	34 053		4 252	4 252
	Variation en %	0	0,0	-257,1		3,4	3,4		5,4	5,4

Source : Données 2023-2024, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

Tableau XIX-5 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Dakar			Pikine			Rufisque			Région		
	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)	2023	2024	Variation (%)
Consommation locale	6 051	7 522	24,3	415	343	-17,3	3 039	3 469	14,1	9 505	11 334	19,2
Mareyage	6 572	7 249	10,3	360	466	29,4	5 935	7 414	24,9	12 867	15 129	17,6
Transformation industrielle	19 841	18 013	-9,2	6231	7343	17,8	9 840	2 101	-78,6	35 912	27 457	-23,5
Transformation artisanale	8	9	12,5	286	332	16,1	20	8 499	43360,4	314	8 840	2719,3
<b>Total</b>	<b>32 472</b>	<b>32 793</b>	<b>1,0</b>	<b>7292</b>	<b>8484</b>	<b>16,3</b>	<b>18 833</b>	<b>21 483</b>	<b>14,1</b>	<b>58 597</b>	<b>62 760</b>	<b>7,1</b>

Source : Données 2023-2024, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

Tableau XIX-6 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Dakar	2023	30 329	29 565 562	2 098	5 445 540	45	480 332
	2024	30 465	36 641 958	2 207	5 751 497	121	1 402 280
	Variation %	0,45	23,93	5,20	5,62	168,89	191,94
Pikine	2023	7142	3240308	150	220723	0	0
	2024	8235,75	3468609	248	522292	0,25	625
	Variation %	15,31	7,05	65,33	136,63		
Rufisque	2023	22277	12 935 360	247	143 314	2	13 018
	2024	21025	14 714 572	414	289 547	43	304 286
	Variation %	-5,62	13,75	67,61	102,04	2050,00	2237,43
TOTAL	2023	59 748	45 741 230	2 495	5 809 577	47	493 350
	2024	59 726	54 825 139	2 869	6 563 336	164,25	1 707 191
	Variation %	-0,04	19,86	14,99	12,97	249,47	246,04

Source : Données 2023-2024, Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar

## Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

## XX.1 Energie

L'alimentation en électricité de la région de Dakar est assurée par la Société nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique.

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2019 se chiffre à 722 945. Pour l'ensemble du pays, le nombre d'abonnés a été dénombré à 1 596 775 en 2019. Entre 2018 et 2019, l'évolution des abonnés de la région de Dakar a connu une variation positive de 10%. Cette variation est plus élevée dans les départements de Rufisque et Pikine avec des proportions respectives de 16% et 12%. En termes de répartition géographique, des disparités importantes ont été notées entre les départements. Le département de Dakar, concentre près de la moitié des abonnés (340 108 soit 47%). Il est suivi du département de Pikine, Rufisque et Guédiawaye abritant respectivement 31,5%, 15,6% et 6% d'abonnés.

Aussi, la quasi-totalité des clients de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. Les clients abonnés à l'électricité moyenne tension se retrouvent essentiellement dans le département de Dakar alors que ceux abonnés à la haute tension se concentrent à Rufisque.

A propos de la consommation d'électricité, celle de la région de Dakar en électricité est évaluée à 2 079 723 397,40 KWh au cours de l'année 2019 ; ce qui représente 58% de la

consommation nationale. Entre 2018 et 2019, la consommation d'énergie au niveau de la région a augmenté de 35%. Cette hausse est observable pour les différentes catégories de clients mais reste particulièrement plus prononcée pour les clients basse tension (49%) et ceux vivant dans le département de Pikine (59%). Par ailleurs, comparé au niveau national, le rythme d'augmentation de la consommation en électricité demeure nettement plus rapide à Dakar.

Globalement, l'énergie totale produite au cours de l'année 2020 s'élève à 4 814,54 GWh contre 4 454,00 GWh en 2019 soit une hausse de 8,09% (+ 360,55 GWh). L'analyse à fin 2020 montre une production globale d'énergie par Senelec qui s'élève à 1 910,07 GWh soit 39,67% de l'énergie totale produite (48,05 % en 2019), le reste a été fourni par les achats d'énergie qui s'élèvent à 2 904,48 GWh.

### Définitions :

- **Basse tension** : Tension inférieure à 1000 Volts
- **Moyenne tension** : Tension supérieure ou égale à 1 000 Volts et inférieure à 50 000 Volts.
- **Haute tension** : Tension supérieure ou égale à 50 000 Volts.

### En savoir plus :

- <https://www.senelec.sn/>

Tableau XX-1 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	BT	MT	HT	Exportations	Total
Département de Dakar	2018	316 184	890			317 074
	2019	339 129	979			340 108
Département de Guédiawaye	2018	41 919				41 919
	2019	43 126				43 126
Département de Pikine	2018	202 856				202 856
	2019	227 327				227 327
Département de Rufisque	2018	96 793		3		96 796
	2019	112 381		3		112 384
Région de Dakar	2018	657 752	890	3		658 645
	2019	721 963	979	3		722 945
	Variation (en %)	9,76	10	0		9,76
Senegal	2018	1 444 773	2 648	5	2	1 447 426
	2019	1 593 786	2 983	6	1	1 596 775

Source : Données 2019, SENELEC

Tableau XX-2 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	BT (kwh)	MT (kwh)	HT (kwh)	Exportations	Total (kwh)
Département de Dakar	2018	481 937 235	642 424 761	0		1 124 361 996
	2019	688 058 738	773 509 895			1 461 568 633
	Variation (en %)	42,8	20,4			30,0
Département de Guédiawaye	2018	38 116 384				38 116 384
	2019	53 666 295				53 666 295
	Variation (en %)	40,8				40,8
Département de Pikine	2018	162 278 736				162 278 736,0
	2019	258 061 723				258 061 723
	Variation (en %)	59,0				59,0
Département de Rufisque	2018	75 966 616		141 195 228		217 161 844,0
	2019	133 442 404		172 984 342		306 426 746
	Variation (en %)	75,7		22,5		41,1
Région de Dakar	2018	758 298 971	642 424 761	141 195 228		1 541 918 960,00
	2019	1 133 229 160	773 509 895	172 984 342		2 079 723 397,40
	Variation (en %)	49,4	20,40	22,5		34,9
Senegal	2018	2 092 243 477	1 022 703 965	203 704 428	10 662 442	3 329 314 312,2
	2019	2 280 813 120	1 082 598 704	237 466 143	15 504 986	3 616 382 952,5
	Variation (en %)	9,0	5,9	16,6	45,4	8,6

Source : Données 2019, SENELEC

Tableau XX-3 : Production d'énergie de la SENELEC en 2019 et 2020

Production d'énergie (GWh)	2019	2020	Part (%) (2020)	Variations (%) 2020/2019
Senelec	2 140,0	1 910,1	39,7	-10,7
Achats d'énergie	2 314,0	2 904,5	60,3	25,5
Total	4 454,0	4 814,5	100,0	8,1

Source : Rapport SENELEC 2020, page 17

## XX.2 Mines et carrières

L'analyse des réalisations du secteur productif de l'industrie des mines et de la géologie pour l'année 2024 affiche de grands changements pour le secteur par rapport à l'année précédente. Alors que la production de ciment a peu varié, l'extraction des autres matériaux comme le sable ou le basalte a connu une chute importante. En conséquence, les revenus générés par le secteur ont baissé, et la répartition de ces revenus entre les différents matériaux a été modifiée.

La production de sable a connu un effondrement, passant de plus d'un million de mètres cubes en 2023 à 208 329 m<sup>3</sup> en 2024, soit une baisse de près de 80 %. Une tendance similaire, bien que moins prononcée en volume, est observée pour la latérite (de 31 461 m<sup>3</sup> à 13 534 m<sup>3</sup>) et surtout pour le basalte, dont la production est passée de 5 200 m<sup>3</sup> à 233 m<sup>3</sup>.

Parallèlement, l'extraction de calcaire et de coquillages, bien que modeste en 2023, a cessé en 2024. Par opposition à cette tendance baissière observée pour la plupart des matériaux considérés, l'extraction d'argile, inexistante en 2023, a émergé comme une nouvelle activité avec une production de 24 590 m<sup>3</sup>. La production de ciment est quant à elle restée quasiment stable, avec une très légère baisse de 0,7 %.

Cette chute de l'activité extractive a eu des conséquences financières directes. Les revenus provenant du sous-secteur minier ont drastiquement diminué, passant de 370 millions

de FCFA en 2023 à seulement 86 millions de FCFA en 2024. Cette baisse s'explique par la forte corrélation entre les volumes extraits et les recettes perçues.

L'analyse détaillée de la structure des recettes confirme cette mutation. En 2023, le sable était le porteur à la hausse des recettes minières en générant 327 millions de FCFA et représentait ainsi 88,5 % des recettes totales. En 2024, bien qu'il reste la première source de revenus en pourcentage (72 %), sa contribution en valeur absolue a fondu pour atteindre 62 millions de FCFA.

L'effondrement des autres productions se reflète également dans les recettes avec le basalte et le calcaire qui ne génèrent presque plus de revenus. La nouveauté constatée en 2024 est l'émergence de l'argile comme deuxième source de revenus. Avec une contribution aux recettes nulle en 2023, elle a généré 12,3 millions de FCFA en 2024, représentant ainsi 14,18 % des recettes totales.

### Définitions :

- Hub : plateforme, pôle, plaque tournante
- PSE : Plan Sénégal émergent
- Calcaire : roche sédimentaire
- Latérite : roche rouge riche en fer et en alumine
- Moellon : pierre de construction
- 

### En savoir plus :

- <https://energie-mines.gouv.sn/>

Tableau XX-4 : Matrice des indicateurs du secteur des Mines et Carrières en 2023 et 2024 dans la région de Dakar

SECTEURS PRODUCTIFS	Réalizations	
	2023	2024
<b>Industrie, Mines et Géologie</b>		
Production de ciment (tonnes)	3 233 582	3 209 598
Production de sable (m3)	1 089 880,9	208 329,3
Production de latérite (m3)	31 461	13 534
Production de basalte (m3)	5 200	233
Production de calcaire (m3)	1 500	-
Production d'argile (m3)	-	24 590,3
Contrôle en bijoux	-	564,8
Coquillage	600	-

Source : Données 2023-2024, Service régional des mines et de la géologie

Tableau XX-5 : Situation des recettes minières en 2023 dans la région de Dakar

SUBSTANCES	MONTANT EN FCFA	Pourcentage
Sable	326 964 400	88,54%
Latérite	15 730 500	4,26%
Basalte	3 200 000	0,86%
Calcaire	750 000	0,20%
Argile	0	0%
Coquillage	300 000	0,08%
Contrôle bijoux or	1 298 194	0,35%
Droits d'entrée fixes	21 000 000	5,68%
<b>TOTAL</b>	<b>369 243 094</b>	<b>100%</b>

Source : Données 2023-2024, Service régional des mines et de la géologie

Tableau XX-6 : Situation des recettes minières en 2024 dans la région de Dakar

SUBSTANCES	MONTANT EN FCFA	Pourcentage
Sable	62 498 800	72,08%
Latérite	6 767 000	7,80%
Basalte	116 500	0,13%
Calcaire	0	0,00%
Argile	12 295 139	14,18%
Coquillage	0	0,00%
Contrôle bijoux or	33 888	0,04%
Droits d'entrée fixes	5 000 000	5,77%
<b>TOTAL</b>	<b>86 711 327</b>	<b>100%</b>

- Source : Données 2023-2024, Service régional des mines et de la géologie

## Chapitre XXI : SERVICES

## XXI.1 Tourisme

Le tourisme représente un secteur économique majeur pour le Sénégal, et la région de Dakar en constitue indéniablement le cœur névralgique. Cette métropole ouest-africaine s'est progressivement imposée comme une destination prisée, particulièrement dans le domaine du tourisme d'affaires. La capitale sénégalaise accueille régulièrement des événements d'envergure notamment des congrès internationaux, salons professionnels spécialisés, colloques universitaires et rencontres diplomatiques panafricaines, consolidant ainsi sa position stratégique sur l'échiquier touristique continental.

L'hébergement de la région se caractérise par une remarquable diversité, reflétant sa capacité d'adaptation aux multiples profils de visiteurs. Le panorama englobe des hôtels de différentes catégories, des auberges économiques, des campements touristiques authentiques, des résidences et appartements meublés modernes, ainsi que des relais et gîtes intimistes. Cette variété répond efficacement aux attentes d'une clientèle hétérogène : hommes d'affaires en déplacement professionnel, touristes en quête de détente, familles privilégiant les séjours culturels ou encore voyageurs solitaires recherchant l'authenticité.

En 2024, la région comptabilise 420 établissements d'hébergement touristique, accompagnés de 278 agences de voyages, 77 guides touristiques professionnels et 233 restaurants. Cette photographie révèle néanmoins certaines tendances contrastées par rapport à 2023. Le nombre d'établissements d'hébergement a diminué de 36 unités, tandis que les agences de voyage ont enregistré un recul significatif de 101 structures. À l'inverse, le secteur des guides touristiques affiche une

croissance modeste avec quatre nouvelles inscriptions, alors que le nombre de restaurants demeure stable.

Le parc hôtelier dakarois totalise 135 établissements en 2024, offrant une capacité globale de 5 565 chambres et 12 248 lits. Cette catégorie représente 32,1% de l'ensemble des structures d'hébergement régionales, se positionnant ainsi comme la deuxième plus importante. L'année écoulée a vu l'ouverture de six nouveaux hôtels, générant une augmentation de 5% du nombre de chambres et de 2,6% de la capacité en lits.

La distribution géographique révèle toutefois un déséquilibre territorial manifeste. Le département de Dakar concentre l'écrasante majorité des infrastructures avec 113 hôtels, suivi de loin par Rufisque (19 établissements), Pikine (2) et Guédiawaye (1). Le département de Keur Massar, créé en 2021, demeure paradoxalement dépourvu de toute structure hôtelière, illustrant les disparités d'investissement au sein de la région.

Les auberges constituent 14,7% de l'offre touristique régionale, progressant de 54 à 62 unités entre 2023 et 2024, avec une capacité portée à 547 chambres. Présentes dans tous les départements, elles se concentrent principalement à Dakar et Rufisque.

Les résidences meublées émergent comme la catégorie dominante, représentant 50,7% du parc d'hébergement. Leur nombre a spectaculairement bondi de 115 à 213 unités, une augmentation de 98 structures concentrées quasi exclusivement dans le département de Dakar (179 résidences). Enfin, les campements touristiques restent faibles avec seulement 7 structures, complétés par un gîte et un lodge.

### Définitions :

- **Tourisme** = Activité qui consiste à voyager, à visiter un pays, pour son agrément / Ensemble des moyens mis en œuvre pour accueillir les étrangers, les visiteurs

### En savoir plus :

- <http://www.tourisme.gouv.sn/>

Tableau XXI-1 : répartition des réceptifs selon leur type en 2023 et 2024

Réceptifs		Dakar		Pikine		Guédiawaye		Keur Massar		Rufisque		Région	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Hôtel	Réceptifs	109	113	1	2	1	1	0	0	18	19	129	135
	Chambres	4889	5143	12	19	32	32	0	0	656	676	5589	5870
	Lits	10500	10771	14	29	64	64	0	0	1364	1384	11942	12248
Auberge	Réceptifs	35	38	3	5	4	4	4	5	8	10	54	62
	Chambres	309	348	16	28	48	48	21	32	81	91	475	547
	Lits	655	694	44	56	82	82	53	64	145	157	979	1053
Campement touristique	Réceptifs	0	0	0	0	0	0	1	1	6	6	7	7
	Chambres	0	0	0	0	0	0	9	9	70	70	79	79
	Lits	0	0	0	0	0	0	9	9	90	90	99	99
Résidence	Réceptifs	148	179	6	8	3	4	5	7	9	15	64	213
	Chambres	1323	1555	48	58	29	38	54	65	69	99	1523	1815
	Lits	2810	3042	102	111	47	56	54	65	152	181	3165	3455
Relais	Réceptifs		1		0		0		0		0		1
	Chambres		27										27
	Lits		54										54
Gîte	Réceptifs										1		1
	Chambres										11		11
	Lits										22		22
Lodge	Réceptifs										1		1
	Chambres										10		10
	Lits										10		10

*Source* : Données 2023-2024, Service Régional du Tourisme de Dakar

## **SECTION G. ANNEXES**

CHAPITRE XXII : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXIII : INDEX MOTS CLES

## Chapitre XXII : GLOSSAIRES

**Accès à l'assainissement** : c'est le pourcentage de la population qui dispose d'installations d'évacuation des excréments au moins suffisantes pour éviter tout contact entre les excréments et les humains, les animaux et les insectes

**Acte III** : nouvelle réforme de la décentralisation, encadré par le code général des collectivités territoriales à travers la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 visant à corriger les insuffisances ou les déséquilibres liés à l'aménagement et à la planification territoriale.

**Adduction d'eau potable** : toutes les opérations de puisage et de transport de l'eau depuis la source d'approvisionnement jusqu'au compteur d'eau du distributeur ou de la compagnie, Quant à la potabilité de l'eau, celle-ci requiert des traitements qui nécessitent contrôles et analyses dans un cadre sanitaire réglementé,

**Aide familial** : personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération

**Alizé maritime** : climat constamment humide, frais voire froid en hiver, et marqué par une faible amplitude thermique diurne. Son domaine est une frange côtière qui s'amenuise au sud avec la remontée de la mousson, mais qui se maintient pendant presque toute l'année au nord du Cap-Vert.

**Calcaire** : roche sédimentaire

**Campagne agricole** : période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal.

**Case des tout-petits** : C'est une structure qui accueille des enfants de 2 à 5 ans en leur offrant un environnement sûr et agréable ainsi qu'un accompagnement éducatif visant à stimuler leur éveil et à favoriser peu à peu leur insertion dans le système scolaire

**Charges de personnel** : rémunérations versées aux personnels et charges sociales

**Chiffre d'affaire** : revenus issus des ventes (marchandises, prestation de services, autres produits,

**COVID-19** : maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2

**CPN** : c'est un ensemble d'actes cliniques, para cliniques, préventives et promotionnelles fourni par un prestataire pour aider une femme enceinte à mener sa grossesse jusqu'à terme et à accouchement dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et son enfant.

**Décentralisation** : c'est le processus par lequel les activités d'une organisation, en particulier celles concernant la planification et la prise de décision, sont distribuées ou déléguées à partir d'un emplacement ou d'un groupe central faisant autorité.

**Décret** : acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République, par le Premier ministre, ou conjointement par ces deux autorités, en vertu de leur pouvoir réglementaire.

**Densité** : rapport du nombre d'habitant à une superficie déterminée

**Détention provisoire** : emprisonnement d'une personne qui n'a pas été jugé.

**Doing Business** : évalue les aspects de la réglementation qui facilitent ou entravent la création, le fonctionnement ou l'expansion des entreprises du secteur privé,

**Dynamique de la population** : C'est l'étude des variations du nombre d'individus d'une population.

**Ecole maternelle** : éducation préscolaire pour les enfants de trois à cinq ans.

**Espérance de vie à la naissance** : nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence.

**Excédent brut d'exploitation (EBE)** : c'est la différence entre la valeur ajoutée et les charges de personnel

**Exploitation agricole** : Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole. L'exploitation agricole est donc l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".

**Feux de brousse** : c'est un incendie annuel de la végétation herbacée allumé par les bergers afin d'améliorer la production de végétaux pour le bétail

**Filets sociaux** : programmes de transferts non contributifs axés d'une manière ou d'une autre sur les populations pauvres ou vulnérables (Grosh et al. 2008).

**Garderie d'enfants** : c'est une institution qui fournit des soins et une surveillance aux nourrissons et aux jeunes enfants en l'absence de leurs parents légaux.

**Géomorphologie** : c'est une branche de la géographie étudiante les formes du relief terrestre, notamment le rôle de l'érosion dans la formation des paysages.

**Hub** : plateforme, pôle, plaque tournante

**Indice d'entrée** : c'est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

**Indice de sortie** : C'est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

**Indice Synthétique de Fécondité (ISF)** : c'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.

**Latérite** : roche rouge riche en fer et en alumine

**Lébou** : communauté au Sénégal, traditionnellement pêcheurs mais aussi agriculteurs. Ils sont concentrés dans la presqu'île du Cap-Vert (Dakar) qu'ils occupent déjà à l'arrivée des premiers colons dans la région.

**Littoral** : bande des contacts biophysiques entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère. En géographie humaine, c'est la bande de l'influence réciproque des activités maritimes et terrestres.

**Ménage** : groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture.

**Ménage agricole** : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour le compte du ménage, sans y être uniquement un salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : culture pluviale, culture irriguée (hors maraichage), culture maraichère, culture de décrue, arboriculture fruitière, sylviculture, pêche/aquaculture, floriculture, élevage.

**Microclimat** : ensemble des conditions climatiques d'un espace homogène très restreint et isolé de son environnement général.

**Moellon** : pierre de construction

**NINEA** : numéro d'identification national des entreprises et des associations

**ONAS** : c'est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion du secteur de l'assainissement, Il a été créé par la loi n° 96-02 du 22 Février 1996, et organisé par le décret 96-667 du 07 Août 1996,

**Panier ménager** : c'est la liste des biens et services qui sert de base pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (un indice qui est utilisé pour refléter l'évolution du coût de la vie),

**Patrimoine matériel** : paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.),

**Patrimoine immatériel** : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

**Personnes au chômage** : constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services, Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte

**Personne physique** : être humain vivant, sans distinction d'origine, de race, et de religion,

**Personne morale** : groupement d'individus réunis dans un intérêt commun à laquelle la loi confère une existence et une personnalité juridique autonomes, La personne morale est également titulaire de droits et obligations, à l'instar de la personne physique, ou des personnes physiques et morales qui la composent,

**Pluviométrie** : branche de la climatologie qui étudie la répartition des pluies dans l'espace et dans le temps

**population en âge de travailler** : personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité économique, comme définie par les systèmes de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), elle désigne la population âgée entre 15 et 64 ans.

**Population en âge de travailler** : personnes ayant l'âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus

**Population en emploi** : personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail,

**Pouvoir d'achat** : quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter, Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix,

**Presqu'île du Cap-Vert**: elle abrite la région de Dakar et constitue le point le plus à l'ouest du continent africain. Elle marque la frontière entre les grandes plages du Nord (la Grande-Côte) où la mer est souvent déchainée, et la Petite-Côte qui s'étend sur près de 70 km au Sud-Est de Dakar.

**Projections démographiques** : elles consistent en une estimation d'une population future. Contrairement aux estimations intercensitaires et aux recensements qui impliquent une collecte de données sur le terrain, les projections sont faites à partir de modèles mathématiques basés uniquement sur des données préexistantes.

**PSE** : Plan Sénégal émergent

**Pyramide des âges** : elle représente une répartition par âge et par sexe d'une population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

**rapport de masculinité ou sex-ratio** : il permet d'évaluer le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication sur le nombre d'hommes pour 100 femmes.

**RGPHAE** : Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage.

**Sen'Eau** : elle est chargée de l'exploitation de l'entretien, du renouvellement de l'infrastructure et du matériel d'exploitation ainsi que du recouvrement des factures d'eau,

**Substratum** : couche ou substance sous-jacente, en particulier une couche de roche ou de terre sous la surface du sol.

**Structures financières décentralisées** : structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique

**Solde migratoire** : Il est appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative.

**SONES** : Elle est responsable de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et de la maîtrise d'ouvrage des investissements, du contrôle la qualité de l'exploitation et de la sensibilisation du public,

**Statut juridique** : ensemble de textes juridiques qui règlent la situation d'un groupe d'individus, leurs droits, qui sont essentiellement composées de salarié

**Taux Brut de Préscolarisation** : rapport entre les effectifs des inscrits au niveau des établissements préscolaires et la population en âge de les fréquenter. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables au niveau du préscolaire.

**Taux Brut de Scolarisation** : rapport entre les effectifs des inscrits d'un cycle donné, tout âge confondu, et la population ayant l'âge officiel de fréquenter ce cycle.

**Taux d'Achèvement au Primaire** : proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné (11 ans).

**Taux d'emploi** : mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré

**Taux de valeur ajoutée** : mesuré par le ratio valeur ajoutée sur la production totale,

**TDR** : Test de diagnostic Rapid

**Tourisme** : activité qui consiste à voyager, à visiter un pays, pour son agrément / Ensemble des moyens mis en œuvre pour accueillir les étrangers, les visiteurs

**Santé de la reproduction** : implique que les gens soient capables d'avoir une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité et qu'ils ont la capacité de se reproduire et la liberté de décider si, quand et combien de fois de le faire

**Vaccination** : elle est un acte qui vise à conférer à un organisme, la capacité de lutter efficacement contre les agents d'une maladie donnée.

---

**Valeur ajoutée** : c'est la différence entre la production et les charges intermédiaires

## Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

<b>A</b>	<b>Internet</b> , 47
<b>Accès à l'assainissement</b> , 52	<b>L</b>
<b>Acte III</b> , 10	<b>L'adduction d'eau potable</b> , 50
<b>Acte III de la décentralisation</b> Voir Acte III	<b>M</b>
<b>Aide familial</b> , 37	<b>mandat postal</b> , 104
<b>Alizé maritime</b> , 26	<b>Microclimat</b> , 26
<b>B</b>	<b>Moyenne tension</b> , 128
<b>Basse tension</b> , 128	<b>N</b>
<b>C</b>	<b>NINEA</b> , 113
<b>carte postale</b> , 104	<b>O</b>
<b>Case des tout-petits</b> , 80	<b>ONAS</b> , 52
<b>CCA</b> , 93	<b>P</b>
<b>CDEPS</b> , 93	<b>Panier ménager</b> , 99
<b>CEM</b> :, 84	<b>Patrimoine immatériel</b> , 91
<b>Centre de santé</b> , 75	<b>Patrimoine matériel</b> , 91
<b>Charges de personnel</b> , 115	<b>Personnes au chômage</b> , 39
<b>Chiffre d'affaire</b> , 115	<b>population en âge de travailler</b> , 13
<b>CPN</b> , 77	<b>Population en âge de travailler</b> , 30
<b>CSE</b> , 93	<b>Poste de santé</b> , 75
<b>Cycle mixte</b> , 84	<b>Pouvoir d'achat</b> , 99
<b>D</b>	<b>Projections démographiques</b> , 13
<b>Décentralisation</b> , 10	<b>R</b>
<b>Décret</b> , 10	<b>rapport de masculinité</b> , 13
<b>Densité</b> , 15	<b>S</b>
<b>Détention provisoire</b> , 72	<b>Sen'Eau</b> , 50
<b>Détenu condamné</b> , 72	<b>sex-ratio</b> Voir rapport de masculinité
<b>DIPA</b> , 97	<b>SONES</b> , 50
<b>E</b>	<b>T</b>
<b>Ecole maternelle</b> , 80	<b>Taux d'emploi</b> , 32
<b>EJ</b> , 93	<b>taux d'occupation</b> , 70
<b>Espérance de vie à la naissance</b> , 17	<b>Taux de valeur ajoutée</b> , 115
<b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b> , 115	<b>TBA</b> , 82
<b>F</b>	<b>TBPS</b> , 80
<b>Filets sociaux</b> , 67	<b>TBS</b> , 57, 82
<b>FJ</b> , 93	<b>U</b>
<b>FRA</b> , 97	<b>UNESCO</b> , 47
<b>G</b>	<b>UNICEF</b> , 47
<b>Garderie d'enfants</b> , 80	<b>V</b>
<b>Géomorphologie</b> , 20	<b>Valeur ajoutée</b> , 115
<b>Gigabytes</b> , 47	
<b>H</b>	
<b>Haute tension</b> , 128	
<b>I</b>	
<b>Indice Synthétique de Fécondité (ISF)</b> , 17	